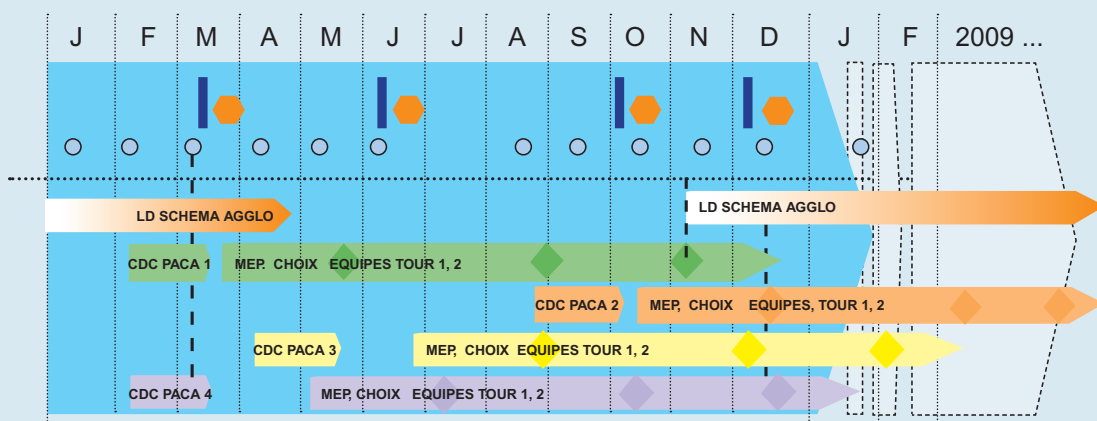
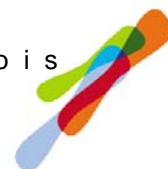


# CAHIER ANNEXE N° 7

## Mise en œuvre du Projet d'agglomération Programme de travail et fiches actions







## **Cahier annexe n°7**

### **Mise en œuvre du Projet d'agglomération**

### **Programme de travail et fiches actions**

Auteurs :

**Nicole Surchat Vial et Frédéric Bessat**  
**Chefs de Projet d'agglomération**

Auteurs des fiches actions :

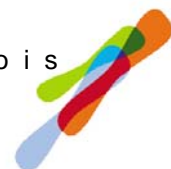
**Des responsables et des membres des groupes de travail des commissions du CRFG**  
**Et le secrétariat général du CRFG**

Avec l'appui de :

**L'Équipe du Projet d'agglomération**

L'accompagnement

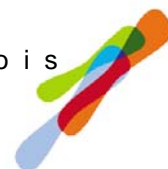
**Du Comité de Projet d'agglomération**





## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>7</b>
<b>2.</b>	<b>Exigence de base de la Confédération .....</b>	<b>7</b>
<b>3.</b>	<b>Le Schéma d'agglomération et les politiques à incidences spatiales .....</b>	<b>8</b>
3.1.	Le Schéma d'agglomération : 5 axes, 1 méthode .....	8
3.2.	L'approfondissement du Schéma d'agglomération .....	10
3.3.	Les zooms.....	12
3.4.	Les instruments d'aménagement et outils réglementaires .....	14
3.5.	Les données de base statistiques et géographiques et monitoring.....	16
3.6.	Les actions de sensibilisation.....	16
<b>4.</b>	<b>Programme de travail.....</b>	<b>17</b>
4.1.	Une visibilité triennale et un suivi annuel .....	17
4.2.	Programme selon les missions .....	18
4.2.1.	Mission de planification spatiale .....	18
4.2.1.1.	Pôle 1 : Planification stratégique et projets urbains .....	19
4.2.1.2.	Pôle 2 : Observation du territoire et monitoring .....	25
4.2.1.3.	Pôle 3 : Matériaux métiers pour la sensibilisation.....	26
4.2.2.	Mission de coordination - politiques de services .....	28
4.2.2.1.	Coproduction Equipe Projet d'agglomération (EPA) et CRFG.....	28
4.2.2.2.	Coordination avec le CRFG.....	31
4.2.3.	Mission participation, communication et marketing .....	32
4.2.4.	Premiers éléments de planning .....	37
<b>5.</b>	<b>Budget, organisation.....</b>	<b>39</b>
5.1.	Organigramme .....	39



5.2.	Budget prévisionnel 2008, 2009, 2010.....	40
<b>6.</b>	<b>Tableau de synthèse par thématiques.....</b>	<b>41</b>
	Tableau récapitulatif pour les 10 thématiques du Projet d'agglomération, sous l'égide du CRFG.....	42
<b>7.</b>	<b>Les fiches actions par thématiques.....</b>	<b>63</b>
	Formation.....	64
	Social.....	90
	Santé.....	94
	Culture.....	102
	Economie.....	112
	Agriculture.....	130
	Logement.....	138
	Environnement.....	142
	Urbanisation et Mobilité.....	163
	Données géographiques et statistiques.....	165
	Coopération métropolitaine.....	196
<b>8.</b>	<b>Sigles et abréviations.....</b>	<b>206</b>



## 1. Introduction

La mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois met en cohérence de nombreuses démarches transfrontalières engagées précédemment ou parallèlement. Elle fait l'objet d'un management de projet général et de deux approches : les politiques de services et la démarche spatiale du Schéma d'agglomération. Ces deux approches sont déclinées une première fois par une entrée thématique, regroupant spatial et services, et une deuxième fois au travers du Schéma d'agglomération qui croise en un seul concept les incidences spatiales de l'urbanisation (économie + logement + équipements), de la mobilité et de l'environnement (agriculture, paysage, espaces naturels, etc.)

Les différences de système politique et de culture administrative et technique entre les partenaires de l'agglomération sont profondes. Elles peuvent devenir un avantage si elles sont valorisées par un management de projet commun.

L'équipe du Projet d'agglomération développera des synergies et des échanges de savoir-faire entre les partenaires de manière à encourager une mise en œuvre opérationnelle entre la planification de grande échelle et la concrétisation des Projets stratégiques de développement d'intérêt d'agglomération. Il s'agit de constituer une équipe interdisciplinaire de professionnels au service de l'agglomération, en liaison avec les commissions du CRFG autour des trois missions : 1. Planification spatiale ; 2. Coordination pour la mise en œuvre des politiques de services à la population ; 3. Processus participatif, communication et marketing urbain.

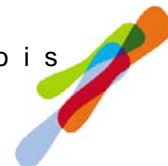
**Le présent Cahier reprend de la Charte**, la description des études envisagées en matière spatiale. Il décrit ensuite le programme de travail tant sur l'aspect spatial que sur les politiques de services où l'équipe du Projet d'agglomération est amenée à conduire les études. En fin de document, il regroupe l'ensemble des fiches actions par thématique décrivant également, lorsqu'il est connu, le programme de travail des commissions du CRFG ou des instances chargées de l'exécution.

A ce jour l'approche thématique, issue principalement du travail des commissions du CRFG, aborde 10 politiques sectorielles. On sait d'ores et déjà que des thèmes complémentaires verront le jour. Au travers de la démarche participative des demandes ont été formulées pour aborder les préoccupations en matière de sécurité (police, pompiers, ...), de fiscalité ou de tourisme. Le Cahier annexe n°7 dresse un point de situation au 1<sup>er</sup> octobre 2007. Ce document sera évolutif et mis à jour à minima une fois par an.

## 2. Exigence de base de la Confédération

### Exigence de Base 6 selon la Confédération : mise en œuvre et procédure de contrôle

La Confédération a édicté des exigences de base pour les projets d'agglomération. Le manuel d'utilisation (office fédéral de l'aménagement du territoire, 2004) explique quelles sont les conditions à remplir et dans quelle mesure elles doivent être remplies. Les exigences de base permettent d'apprécier le bien-fondé d'une demande de soutien à un projet d'agglomération. Le manuel définit six différentes exigences de base (EB) dont la Confédération estime qu'elles doivent être remplies.



L'exigence de base 6 (EB 6) concerne la mise en œuvre et les procédures de contrôle. La Confédération demande que le Projet d'agglomération soit intégré dans la planification des collectivités impliquées et ait force obligatoire pour les autorités. Une procédure de contrôle doit être mise en place aux différents échelons.

L'appréciation suivante a été dressée pour le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en son état d'avancement à décembre 2007.

**Intégration dans la planification cantonale** : Le programme d'agglomération (infrastructure transports, mesures d'urbanisation et environnementales) est intégré pour une large part dans la planification des cantons de Vaud et Genève et a force obligatoire pour les autorités. Les mesures complémentaires, hors du périmètre de l'agglomération au sens de l'OFS, sont déjà prises au travers d'une coproduction franco-valdo-genevoise exemplaire et négociée, portant sur un périmètre plus large. L'adéquation aux objectifs et aux mesures de la Confédération et des cantons a été vérifiée. Une procédure de contrôle sera mise en place sur la base d'un référentiel commun franco-valdo-genevois décrit en partie dans le présent cahier et encore à préciser.

Le périmètre de l'agglomération est plus large que le plan directeur cantonal genevois. Il concerne également une partie du plan directeur cantonal vaudois ainsi que les territoires français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Pour ce qui concerne la portion de territoire touchée par le plan directeur cantonal genevois, le Projet d'agglomération est en partie intégré dans le plan directeur cantonal et sa récente mise à jour. Des adaptations seront nécessaires sur les portions de territoires prévoyant de nouvelles urbanisations sur les zones agricoles (Plaine de l'Aire, Bernex, extension de MICA, etc.).

Pour ce qui concerne la portion de territoire touchée par le plan directeur cantonal vaudois, le Projet d'agglomération est conforme au plan directeur cantonal ainsi qu'aux précisions apportées par les lignes directrices élaborées par la Région de Nyon.

Pour ce qui concerne les territoires français, le projet propose une première étape à 2020 qui intègre les objectifs des SCOT (Schéma de cohérence territorial). L'horizon 2030 projeté nécessitera, tout comme pour les territoires suisses, une adaptation des planifications directrices.

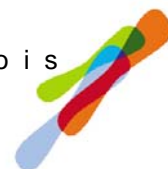
Le présent cahier, portant sur la mise en œuvre, vise à répondre à l'exigence fédérale, en établissant les bases d'une planification coordonnée entre les différents territoires et entités qui sont en charge des procédures réglementaires d'aménagement du territoire. La procédure de contrôle exigée sera établie en poursuivant le partenariat.

## **3. Le Schéma d'agglomération et les politiques à incidences spatiales**

### **3.1. Le Schéma d'agglomération : 5 axes, 1 méthode**

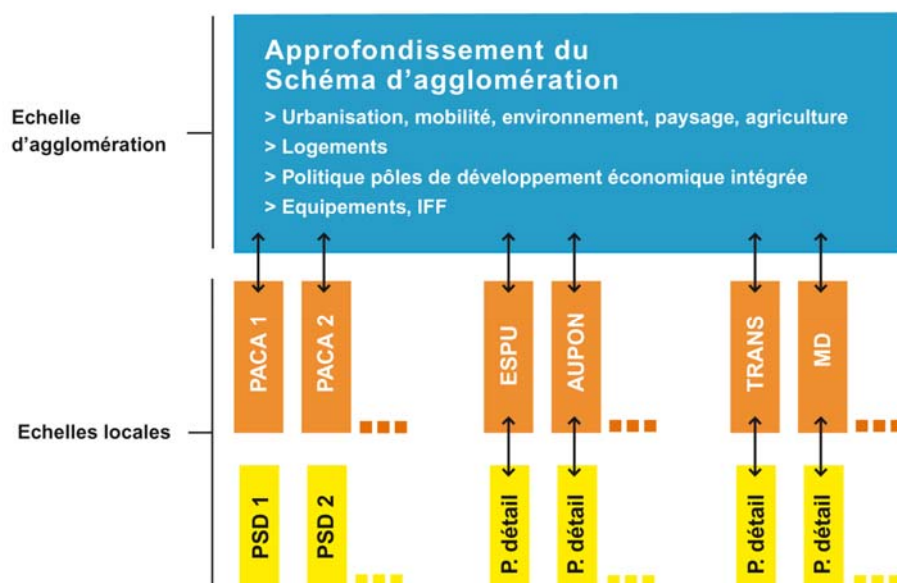
Le Schéma d'agglomération (Cahier annexe n°3) est la référence commune, objet de l'engagement des 18 territoires partenaires de l'agglomération. Il est complété par un schéma illustratif (dernière page Cahier annexe n°3) offrant une représentation plus précise des périmètres et des affectations, qui sera adapté et validé à chaque progrès de planification.

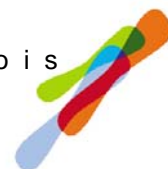




La mise en œuvre du Schéma d'agglomération et des stratégies des politiques à incidences spatiales, (mentionnées en italiques dans le tableau de la charte) nécessitent, selon les cas, des études complémentaires. Ces approfondissements seront conduits de manière différenciée selon chaque territoire, au travers de **cinq axes de travail et une méthode** :

1. **L'approfondissement du Schéma d'agglomération** qui propose, à l'échelle de toute l'agglomération, une organisation spatiale croisant l'approche de l'urbanisation (les espaces pour les logements, les activités économiques, les équipements, les espaces publics), celle de la mobilité et celle de l'environnement (espaces naturels paysagers et agricoles).
2. **Les zooms** : des études de projets urbains sur des Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) par couloirs/axes, comprenant des précisions sur les Projets stratégiques de développement (PSD), des études mixtes espaces publics - infrastructures de transports (requalification de l'espace rue et construction du tram, mise en réseau des espaces publics (ESPU), des études d'aménagements urbains ponctuels, (passerelles,...) (AUPON), des études sur la mobilité douce (réseaux cyclables,...) (MD), des études purement "transport" (électrification ligne train, signalisation,...) (TRANS).
3. **Les instruments d'aménagement** : le Projet d'agglomération constitue une référence commune qui aura des répercussions et des implications à mettre en œuvre soit dans les instruments réglementaires existants des différents territoires, soit par des adaptations que le Projet d'agglomération pourrait suggérer.
4. **Les données de base et le monitoring (suivi)** : les données statistiques et géographiques nécessaires à la mise en commun des analyses et aux projets sont rassemblées et mises à disposition. Des indicateurs et un suivi (monitoring) sont mis en place pour vérifier l'implémentation des objectifs initiaux.
5. **Les actions de sensibilisation** : une démarche de sensibilisation et d'information accompagne la démarche.





### La méthode

La méthode de mise en œuvre décrite ci-dessous est conçue dans un esprit d'accompagnement et de partage des maîtrises d'ouvrage des planifications à l'échelle locale et des mesures d'accompagnement (urbanisation, paysage, etc.). Elle a pour objectif de déclencher auprès des partenaires, les études nécessaires à la mise en œuvre concrète du Schéma d'agglomération. Cette méthode repose sur un caractère indicatif et sa déclinaison locale devra être adaptée au travers de cahiers des charges liés aux circonstances locales. La mise en cohérence et la vérification d'une échelle à l'autre doit cependant être garantie dans tous les cas.

Sous l'égide du CRFG, les études seront, selon l'échelle considérée, soit conduites, soit coordonnées en cas de maîtrise d'ouvrage locale, sous la direction du Comité de pilotage du Projet d'agglomération, qui assurera la mise en cohérence entre l'échelon de l'ensemble de l'agglomération et les études locales par couloir et par axe (PACA + PSD). Ainsi, des études locales déjà en cours ou à lancer pourront informer le Schéma d'agglomération des potentialités locales. Le Schéma aura pour tâche d'assurer la cohérence d'ensemble et de préciser le cadrage des études locales.

## 3.2. L'approfondissement du Schéma d'agglomération

Il s'agit d'approfondir et de compléter les études du projet territorial d'ensemble. Ce projet prolongera la méthodologie déjà appliquée au Schéma d'agglomération, à savoir mettre en relation les options des trois strates: urbanisation, mobilité et environnement compris comme la dimension spatiale des espaces paysagers, naturels et agricoles.

### Du point de vue de l'urbanisation

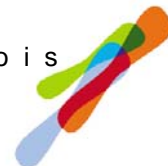
L'approfondissement du Schéma d'agglomération se fera au travers d'une démarche itérative échelle locale (planification intercommunale, SCOT, PDR, ...) et échelle globale d'agglomération qui pourra faire converger les démarches territoriales. Il s'agira d'assurer les échanges d'informations entre PACA/PSD, planifications locales, et les études conduites à l'échelle de l'agglomération. Cet approfondissement concernera notamment:

- la localisation des espaces à urbaniser,
- les centralités à valoriser ou à créer,
- les espaces publics à construire, à renforcer, à mettre en réseau,
- les connexions physiques et visuelles à construire et préserver, (entre quartiers, entre espaces urbains, entre espaces ruraux et espaces urbains),
- les densités à promouvoir,
- les mixités à envisager, à favoriser,
- les programmes à développer,
- et le patrimoine urbain à préserver et valoriser.

Le Schéma d'agglomération illustratif, figurant en fin du Cahier annexe n° 3, sera consolidé et mis à jour régulièrement par les apports des planifications locales (PACA/PSD, planifications locales type schéma directeur vaudois, etc.) et intercommunales.

### Du point de vue des Pôles de développement économique

L'approfondissement du Schéma d'agglomération décrira une mise en œuvre spatiale des Pôles de développement économique : inventaire foncier, précisions, contenu et priorités des Projets stratégiques de développement (PSD) y compris ceux des centres régionaux. Il s'agira d'assurer une démarche itérative entre



l'échelle des couloirs (PACA) et l'échelle d'ensemble qui permet d'assurer la répartition équitable des futurs emplois dans une fourchette tendant vers 30% des nouveaux emplois sur territoires français.

L'étude des Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) et des Projets stratégiques de développement (PSD) se fera en veillant à ce que les aires retenues pour les activités industrielles et technologiques soient de tailles suffisantes et suffisamment représentatives.

On mettra l'accent sur les potentiels de développement autour des gares et des interfaces principales de transports publics qui intègrent d'emblée la coordination avec une desserte TP.

La Politique des pôles de développement économique à l'échelle de l'agglomération franco-valdo genevoise vise à doter l'agglomération d'un instrument complet favorisant l'accueil et le développement des activités économiques.

- Elle est établie selon une approche intégrée combinant stratégies économiques, planifications spatiales (espaces pour le logement, pour les activités - tertiaire, industries technologiques, industries de moyenne technologie et artisanat, commerce, BTP, logistique -, les équipements, les espaces publics), valorisation de l'environnement et du cadre de vie (utilisation rationnelle des ressources, qualité des aménagements et des immeubles, etc.),
- Elle a pour objectif d'assurer un développement économique plus équitable entre les partenaires franco-valdo-genevois, en favorisant l'implantation d'entreprises et la création d'emplois, notamment qualifiés et de haute valeur ajoutée, par une offre d'accueil complémentaire et différenciée selon les spécificités des territoires et des activités,
- Elle vise à combiner planification stratégique de long terme et dispositifs opérationnels pour sa mise en œuvre et pour l'accompagnement à l'implantation d'entreprises.

Cette approche permettra également d'intégrer les orientations spatiales de la stratégie d'implantation d'Organisations non gouvernementales (ONG) qui sera élaborée sur le territoire franco-valdo-genevois.

## **Du point de vue des besoins en logements**

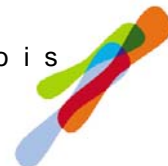
L'approfondissement du Schéma d'agglomération décrira une mise en œuvre spatiale des besoins en matière de logement figurant schématiquement dans le Projet d'agglomération version décembre 2007 et des objectifs du plan directeur de l'habitat transfrontalier :

- Spatialiser les lieux de développement de logements: des lieux de développement capables de répondre aux objectifs de répartition de la production nouvelle de logements : le Canton de Genève devant accueillir 50% de l'offre nouvelle, les 50% restants étant partagés entre le District de Nyon et les territoires français du Projet d'agglomération,
- Inventaire et analyse du foncier à mettre à disposition en utilisant les données fournies par les territoires,
- Définition de critères de densité et de mixité qui seront précisés dans les approches plus localisées (PACA+PSD).

## **Du point de vue Paysage, Nature, Agriculture et Environnement**

Dans le prolongement des travaux menés sur le paysage, des recommandations de l'évaluation environnementale stratégique (Cf. Cahier annexe n°5), l'approche concernant les paysages, la nature, l'agriculture et l'environnement visera :

- à préciser les grandes entités territoriales devant conserver les fonctions dominantes liées au maintien des ressources naturelles (eau, bois, graviers, biodiversité, etc.), à la production de biens



de proximité (eau potable, faune piscicole, produits agricoles, bois-énergie, etc.) et au ressourcement de la population (réseau de mobilité douce, paysage culturel, etc.),

- à proposer des mesures de promotion adaptées de ces espaces, et/ou de préservation le cas échéant,
- à vérifier les lieux de frottement identifiés, puis à intégrer au mieux (au besoin par une pesée d'intérêts) dans les développements envisagés sur le plan de l'urbanisation et de la mobilité, les interfaces avec les composantes paysagères, agricoles, environnementales et naturelles,
- à préciser les mesures proposées dans le Plan paysage à titre de stricte amélioration ou de compensation aux développements prévus (maintien de connexions, développement de nouvelles césures vertes, requalification d'espaces publics, etc.).

Tout comme pour l'urbanisation, ces éléments seront développés et précisés, dans une démarche itérative entre instruments de planification intercommunale (SCOT, PDR,...), et échelle globale d'agglomération.

Pour cela à l'échelle de l'agglomération on veillera en particulier :

- à maintenir la qualité et la capacité intrinsèques des milieux naturels, des paysages sensibles et des réseaux (biologiques ou de mobilité douce),
- à respecter les différentes fonctions de l'agriculture et ses capacités de production en particulier,
- à affiner et préciser - pour diminuer leur impact quantitatif ou qualitatif sur l'air, le bruit, l'énergie et les eaux en particulier, mais aussi les risques pour la population -, la localisation judicieuse (en fonction principalement des infrastructures de transports publics existantes et projetées) des secteurs propices au développement de logement, d'activités, de grands équipements publics, de centres commerciaux d'importance régionale. Les critères et principes d'implantation des installations à forte fréquentation (IFF) seront précisés dans ce sens.

### 3.3. Les zooms

La mise en œuvre et la réalisation des mesures d'agglomération (liste A et B pour le fonds d'infrastructure et projets urbains s'y rapportant) se déroulera au travers d'une approche liant infrastructures transports et projets urbains. Elles porteront sur 5 types d'études :

1. des études de projets urbains sur des Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) par couloirs/axes, comprenant des zooms sur les Projets stratégiques de développement (PSD),
2. des études mixtes espaces publics - infrastructures de transports (requalification de l'espace rue et construction du tram, mise en réseau des espaces publics (ESPU),
3. des études d'aménagements urbains ponctuels, (passerelles,...) (AUPON),
4. des études sur la mobilité douce (réseaux cyclables,...) (MD),
5. des études purement "transport" (électrification ligne train, signalisation,...).

#### Déclinaison de la méthode sur les zooms

Les études privilégieront le recours à des «mandats d'études parallèles» (au sens suisse) ou «marchés de définition simultanés» (au sens français) ou toute forme de concours favorisant la qualité. Ces types d'approches permettront à plusieurs équipes interdisciplinaires de développer des scénarios alternatifs en dialogue avec le maître d'ouvrage, jusqu'à un choix préférentiel. Le résultat de ces études doit aboutir à des projets opérationnels.

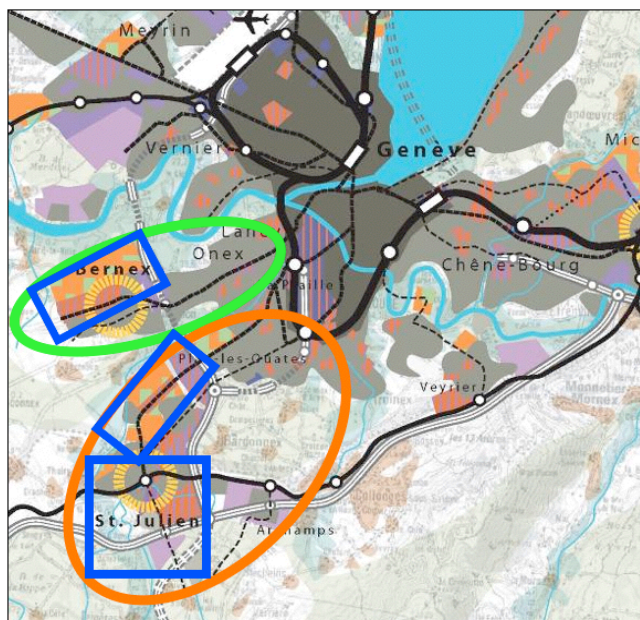


L'accent sera mis, en priorité, sur les mesures et infrastructures de **la liste A (2011-2014)** pour lesquelles les études, notamment urbaines, sont encore insuffisantes. Les études liées à la liste B (2015 - 2019) seront également déclenchées, en commençant par les projets qui imbriquent les 2 séquences d'un point de vue territorial (exemple étape A, TCSP St. Julien, étape B: 2ème axe TCSP sur Route de Base). Il s'agit d'amener dans un délai extrêmement court ces projets au niveau de maturité 2 exigé par la Confédération pour l'obtention des financements ad hoc.

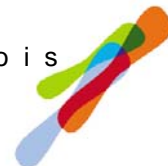
On tirera profit, dans la mesure du possible, des études locales existantes ou en cours, afin d'éviter les doublons. Afin de permettre une adaptation permanente de la démarche aux spécificités de chaque territoire, les études seront conduites **par les acteurs locaux**, ou les acteurs compétents (cf. notamment infrastructures de transport) en partenariat avec le Projet d'agglomération dans un degré d'implication variant selon la nature du projet et le besoin local.

Pour les projets qui le nécessitent, une co-maîtrise d'ouvrage sera proposée, le pilotage devant revenir aux collectivités les plus impliquées par l'enjeu traité (variable selon les périmètres). La méthode générale est conçue dans un esprit d'accompagnement et de partage des maîtrises d'ouvrage si nécessaire. Elle a pour objectif d'inciter les partenaires à déclencher les études nécessaires à la mise en œuvre concrète du Schéma d'agglomération. Chaque cas étant particulier, il sera traité au travers de contenus et de conduite d'étude adaptée au territoire et aux enjeux.

Afin d'assurer la cohérence et la mise en place progressive du Schéma d'agglomération les cahiers des charges et options principales des études pourront être transmises au COPIL du Projet d'agglomération. Les éventuelles pesées d'intérêt entre des points de vue divergeants seront traitées à l'échelle du COPIL du Projet d'agglomération.



Exemples de Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA) en orange et vert et de Projets stratégiques de développement (PSD) en bleu.



### Nature et contenu indicatif des études

**Les études urbaines (PACA/PSD).** A cette échelle, on y précise au travers des mêmes strates (urbanisation, mobilité, environnement) les questions de formes urbaines, de densité, de programme, de mixité, de centralité, de qualification des espaces publics, de connexions physiques et visuelles, (entre quartiers, entre espaces urbains, entre espaces ruraux et espaces urbains), de préservation et de valorisation du patrimoine, de trame paysagère et environnementale, de tracés ou d'alternatives de tracés des transports publics, de positionnement des haltes, de localisation des dessertes, des mesures détaillées de mobilité douce (emplacement, connexion). L'accent est mis sur la définition de la mise en réseau et de la qualification des espaces publics et, plus généralement, des espaces ouverts structurants. La mise en œuvre spatiale de l'urbanisation, des mesures relatives au logement, à la PPDE, au plan "Paysage, Nature, Agriculture et Environnement" est développée par ces zooms (PACA + PSD). Les Projets stratégiques de développement (PSD), à l'intérieur des PACA, préciseront les programmes.

**Les études mixtes espaces publics - infrastructures de transports (ESPU).** Ces études abordent la qualification des espaces publics du point de vue de la qualité de l'espace urbain et paysager, du lien avec l'urbanisation bordant ces espaces et de leur mise en réseau. Les études d'ingénierie de transports seront précédées ou accompagnées par ce type de démarche.

**Les études d'aménagements urbains ponctuels (AUPON).** Ces études porteront sur la construction de l'ouvrage en tant que tel (passerelle, chemin piéton, vélo station, ...), tout comme sur son insertion urbaine et sa connexion au réseau d'espaces publics.

**Les études mobilité (MD).** Ces études porteront sur les tracés des réseaux cyclables, piétons, sur la qualification des espaces, la cohabitation avec les autres modes de transport.

**Les études transports (TRANS).** Ces études porteront sur la réalisation des infrastructures de transports. Pour la liste A, la plupart de ces études existent. Elles pourront être précisées au cas par cas. On y étudiera les tracés (tram, TCSP), leur dimensionnement (P+R, ...), la réalisation technique et matérielle (électrification, ...). Une attention et une coordination particulière sera accordée à la mise en cohérence entre projets urbains, espaces publics et infrastructures.

## 3.4. Les instruments d'aménagement et outils réglementaires

Le Schéma d'agglomération, les PACA et PSD serviront de références communes pour l'élaboration ou la révision des outils réglementaires d'urbanisme de chaque institution française, vaudoise et genevoise (voir Cahier annexe n°7 : Mise en œuvre du Projet d'agglomération). Notamment :

- Schéma régional d'aménagement et de développement territorial (SRADT), ou schéma régional des transports (SRT) de la Région Rhône-Alpes et plans sectoriels de la Confédération,
- Plans directeurs cantonaux de Genève et Vaud,
- Plan directeur régional du district de Nyon,
- Planifications directrices des intercommunalités françaises : projets d'aménagement et de développement durable, schémas de cohérence territoriale, plans locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains, etc.
- Plans directeurs suisses d'échelle locale: Périmètres d'aménagement coordonnés qui se concrétisent par des schémas directeurs ou des plans directeurs de quartier (Genève), des plans directeurs localisés (Vaud), etc.

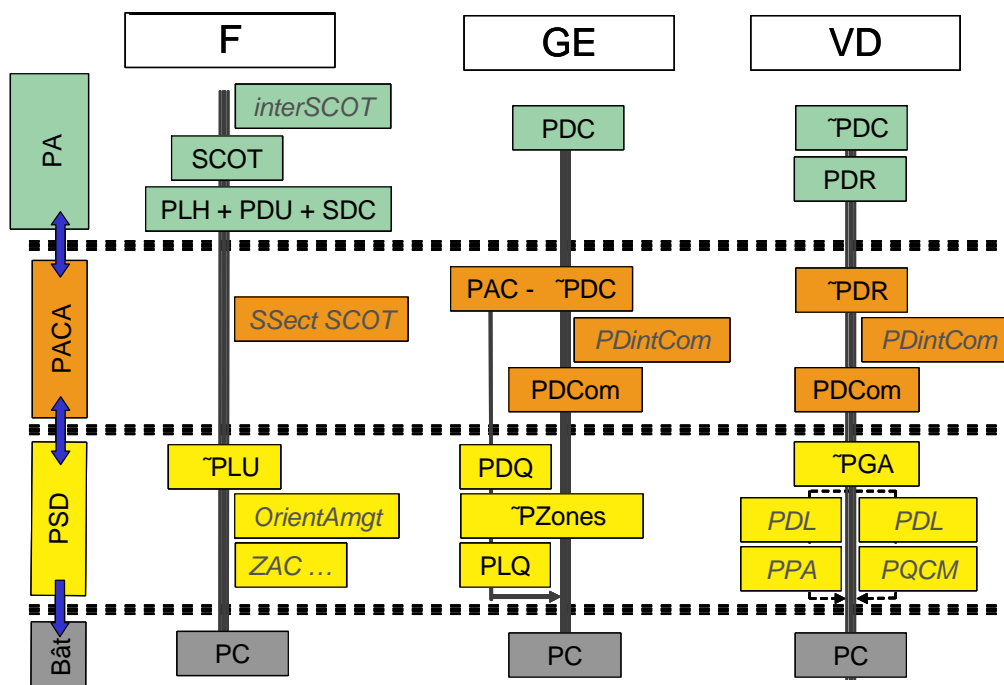


- Plans d'affectation communaux (PGA, PPA, PQ, PQCM dans le canton de Vaud) plans localisés de quartier (PLQ dans le canton de Genève), plans locaux d'urbanisme PLU (France),
- Etc.

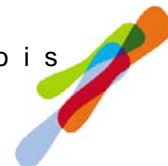
### Propositions de mise en œuvre du PA du point de vue des outils

Le schéma ci-dessous décrit une illustration possible, parmi d'autres, des concordances entre les études déclenchées par le Projet d'agglomération et les outils réglementaires d'urbanisme de chaque institution :

- La colonne de gauche représente la déclinaison spatiale par échelle (du plus vaste au plus localisé) et les outils contractuels correspondants,
- Les trois colonnes de droite illustrent pour chaque système la mise en œuvre des outils contractuels par les instruments définis dans les différentes lois,
- La ligne droite verticale épaisse illustre dans chaque système le plus court chemin du Projet d'agglomération au bâtiment,
- Les rectangles traversés symbolisent les étapes incontournables, soit parce que définies par les lois, soit parce que le document existe localement et qu'il devra être adapté (ex PDR VD ou PLH F). Certains ne concernent qu'une partie du territoire : ex les PDCom VD et GE partiellement obligatoires (pour les communes de plus de 1'000 habitants),
- Les rectangles en écriture standard à côté de la ligne verticale et les flèches en trait plein représentent une obligation en cascade (ex. le PAC GE déclenche un PDQ),
- Les rectangles en écriture italique à côté de la ligne verticale représentent des alternatives (non obligatoires - ex. le schéma de secteur du SCOT F pour la mise en œuvre des PACA),
- Les mêmes rectangles et les flèches en traitillé mentionnent des alternatives possibles (après le PDL VD on peut soit un PPA soit un PQCM).



Intégration du Schéma d'agglomération dans les outils réglementaires des territoires partenaires



### 3.5. Les données de base statistiques et géographiques et monitoring

La mise en œuvre du Projet nécessite la constitution des outils d'observation de l'évolution du territoire et d'évaluation des effets des mesures engagées (création d'indicateurs de suivi). Il s'agit notamment de mettre en place des référentiels communs.

Les partenaires compétents en matière de systèmes d'information géographique (SITG Genève et Système d'information du territoire lémanique SITL) et de traitement d'informations statistiques (Observatoire statistique transfrontalier) s'engagent ainsi dans la réalisation progressive de produits d'information géographique et statistique à l'échelle de l'agglomération (voir fiches actions « données de base » du Cahier annexe n°7). Ce travail de fond porte sur le développement et l'harmonisation:

- des données géographiques,
- des données statistiques.

Dans ce cadre, plusieurs cadastres transfrontaliers (exemples : évolution urbaine, imperméabilisation des sols, qualité de l'air, zones d'expansion des crues, risques industriels, etc.) seront réalisés.

Depuis 2006, les partenaires du Projet d'agglomération ont initié la création d'un modèle multimodal des déplacements à l'échelle de l'agglomération. Ce modèle permet de tester, à travers la modélisation des scénarios d'urbanisation, l'efficacité des infrastructures de transports envisagées et leurs incidences environnementales (le modèle sera complètement opérationnel à fin 2008).

### 3.6. Les actions de sensibilisation

Maîtriser l'étalement urbain : pourquoi ? Comment ?

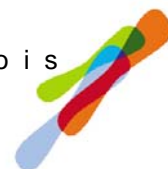
Mieux répartir habitat et emplois : pourquoi ? Comment ?

Le Projet d'agglomération vise à construire un projet d'ensemble pour l'agglomération, dépassant les clivages locaux. Il est basé sur une approche transversale des différentes problématiques et propose d'engager un mode de développement durable pour l'agglomération. L'urbanisation projetée à l'horizon 2030 est fortement coordonnée avec l'offre de transports publics. Elle s'appuie sur des principes de densification de centralités et de répartition plus équilibrée des emplois et de l'habitat. Ces principes ont pour objectif de préserver les identités patrimoniales de l'agglomération. Ils s'appuient donc fortement sur la volonté de limiter l'étalement urbain et la banalisation de nos paysages.

Pour autant, les autorités publiques sont confrontées à une délicate équation : comment permettre l'évolution, le développement, c'est-à-dire permettre aux nouvelles générations de se maintenir sur place, voire d'accueillir de nouveaux habitants et de pouvoir subvenir à leurs besoins (équipements collectifs, commerces,...) sans porter atteinte aux qualités du site et en limitant les emprises sur les terres agricoles ou autres espaces sensibles ?

Ce levier d'action est essentiel pour engager les démarches vers une meilleure qualité et une meilleure compréhension des enjeux du Projet d'agglomération. Ainsi, la mise en œuvre du Schéma d'agglomération suppose une démarche spécifique de sensibilisation, d'information, d'échanges de pratiques et d'expériences auprès des différentes autorités publiques compétentes. Celle-ci doit être relayée au niveau local avec des compétences de terrain proches des élus et des habitants. Il s'agit ainsi de construire progressivement un langage commun, de partager la vision d'avenir du Projet d'agglomération et de permettre l'adhésion à ses principes. Dans ce cadre, plusieurs supports spécifiques pourront être élaborés en complément de la réalisation d'ateliers de travail et de réunions d'information.





Cette démarche de sensibilisation et d'adhésion aux concepts est essentielle pour la traduction du Schéma d'agglomération dans les outils réglementaires français et suisses. A court terme, la démarche de communication vise à faire connaître le Projet d'agglomération et à présenter les travaux futurs. Les actions qui en découlent, tels les séminaires, les présentations du Projet, le kit de communication, le site internet, etc., sont détaillées par objectifs et par publics cibles, dans le point 4.2.3. du présent Cahier annexe.

## 4. Programme de travail

Le programme de travail décrit ci-dessous concerne le Projet d'agglomération et son équipe dédiée (équipe existante localisée à Ambilly + fonctionnaires genevois et vaudois mis à disposition, abrégée EPA). Il décrit les travaux à conduire pour l'approche spatiale et pour les politiques de services pour lesquelles l'équipe de Projet d'agglomération est co-responsable de la production. Les différentes fiches actions, en dernier chapitre, décrivent l'ensemble des travaux à conduire, par thématique. Les actions décrites dans les fiches sont produites et conduites par les commissions et groupes de travail du CRFG. La poursuite du Schéma d'agglomération et les études urbaines font, quant à elles, l'objet du chapitre 2. Elle croise en un seul concept les aspects urbanisation (les espaces pour l'économie, le logement, les équipements) mobilité et environnement.

### 4.1. Une visibilité triennale et un suivi annuel

L'entité responsable du Projet d'agglomération (on entend par ces termes : le Comité de pilotage, le Comité de Projet et l'équipe de Projet d'agglomération) propose de mettre en perspective son programme de travail à trois ans, afin de donner de la lisibilité à son action. C'est durant cette période que devrait être étudiée et conclue la mise en place d'une entité responsable transfrontalière chargée de la mise en œuvre, à statut juridique propre.

Nous proposons de définir deux niveaux d'affichage pour ce programme de travail :

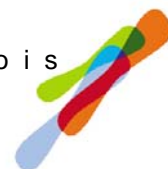
- Le programme à 3 ans ;
- Le programme annuel.

La première esquisse de ce programme de travail reste sommaire. La priorité 2007 est donnée à la rédaction de la Charte et au rendu du Projet d'agglomération aux instances fédérales, pour l'accès au fonds d'infrastructure. Des précisions et compléments pourront lui être apportés en 2008.

Les missions : l'entité responsable élabore le Projet d'agglomération, en associant étroitement tous les acteurs concernés. Elle délègue, au canton de Genève, la conclusion de la convention de prestation avec la Confédération. Elle contrôle et garantit la réalisation du Projet d'agglomération et assure son adaptation à toute modification des conditions-cadres. Elle rend compte à la Confédération de la mise en œuvre du Projet d'agglomération.

L'équipe de Projet d'agglomération, avec l'appui du Comité de Projet décline et traduit de manière opérationnelle les missions de l'entité responsable au travers de trois missions principales et une gestion administrative induite :

1. La planification spatiale,
2. La coordination pour la mise en œuvre des politiques de services à la population,
3. La conduite du processus participatif, de la communication.



## 4.2. Programme selon les missions

Le programme ci-dessous est décliné selon les missions, puis selon les pôles métiers dans les deux échéances temporelles proposées : à 3 ans et pour l'année à venir.

### 4.2.1. Mission de planification spatiale

Comme décrit au chapitre 2, le volet spatial recouvre cinq types de tâches et d'études intrinsèquement liés :\*

- L'approfondissement du Schéma d'agglomération,
- Les zooms,
- Les instruments d'aménagement,
- Les données de bases et le monitoring (suivi),
- Les matériaux métiers (urbanisme, paysage, mobilité, environnement) pour les actions de sensibilisation.

Nous suggérons pour le programme de travail de regrouper les études à conduire selon **trois pôles métiers** qui nécessitent des savoir-faire spécifiques :

**Pôle 1 : Planification stratégique, accompagnement et coordination des études de mise en œuvre**, qui regroupera

- la conduite de l'approfondissement du Schéma d'agglomération,

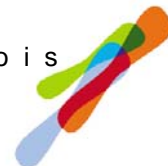
l'accompagnement ou selon les cas, la seule coordination :

- des études de projets urbains sur des Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) par couloirs/axes, comprenant
- des précisions sur les Projets stratégiques de développement (PSD),
- des études mixtes espaces publics - infrastructures de transports (requalification de l'espace rue et construction du tram, mise en réseau des espaces publics (ESPU),
- des études d'aménagements urbains ponctuels, (passerelles,...) (AUPON), des études sur la mobilité douce (réseaux cyclables,...) (MD),
- des études purement "transport" (électrification ligne train, signalisation,...) (TRANS),
- des prestations d'analyse et des propositions visant la facilitation, voir la simplification des outils réglementaires d'aménagement de chaque institution.

Les études d'échelle locales seront conduites **par les acteurs locaux**, ou les acteurs compétents (cf. notamment infrastructures de transport) en partenariat avec le Projet d'agglomération dans un degré d'implication du PA variant selon la nature du projet et le besoin local.

**Pôle 2 : Observation du territoire et monitoring** qui regroupera les prestations liées à la constitution des données de bases géographiques et statistiques ainsi qu'à l'évaluation et le monitoring du Projet.

Ces deux pôles **(1 & 2)** seront également chargés du suivi des mesures avec la Confédération et les autres financeurs : échanges et compléments à fournir pour communiquer au mieux notre Projet et lui assurer le meilleur financement possible.



**Pôle 3 : Sensibilisation** qui fournira les éléments métiers, les matériaux nécessaires en matière d'urbanisme, de paysage, de mobilité, d'environnement, au pôle communication - participation (voir ci-dessous).

#### 4.2.1.1. Pôle 1 : Planification stratégique et projets urbains

Les missions de ce pôle porteront sur les échelles décrites précédemment : ensemble de l'agglomération, et accompagnement, voir simple coordination, pour les échelles locales. Elles nécessitent des savoirs faire d'urbanistes, de paysagistes et d'ingénieurs.

Le degré d'implication de l'entité responsable et de son Équipe dédiée Projet d'agglomération, varie selon la nature des projets liés aux mesures du programme d'agglomération (liste A et B pour le fonds d'infrastructure et projets urbains s'y rapportant). Le tableau de la page suivante formule une première hypothèse de ces degrés d'implication. Il est fonction des enjeux et des projets qui nécessitent le plus une action commune.

A ce stade nous envisageons 4 degrés d'implication et de financement possible dans les études envisagées:

1. **Remontée d'information.** Aucun financement; le PA formule des rappels (1 à 2x/an) du programme de mise en œuvre. L'objectif est de s'assurer du lancement des études et de capitaliser une remontée d'information vers le PA.
2. **Déclencheur.** 10% de financement PA; le PA formule un avis sur les cahiers des charges rédigés par les maîtres d'ouvrage/pilotes responsables. Il formule des orientations et observations pour aller dans le sens du PA. Il est chargé de créer une base de données permettant le monitoring d'ensemble du projet.
3. **Coproducteur.** 50% de financement PA; le PA copilote l'étude, élabore le cahier des charges conjointement avec les acteurs concernés. Il est co-responsable du résultat de la production.
4. **Producteur.** 100% de financement PA; le PA pilote l'étude qui est également ouvert à la participation des partenaires notamment au travers des chefs de projet et du comité de projet.

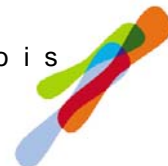
Ces planifications spatiales constituent ou serviront de référence aux différentes traductions réglementaires de chaque institution.

Outre les études urbaines et de planification ce pôle sera également en charge de conduire des investigations et des propositions sur la simplification des procédures en capitalisant le travail de type contractuel produit ensemble dans le franco-valdo-genevois.

#### Pour 3 ans : 2008, 2009, 2010 :

A l'échelle de l'ensemble de l'agglomération : poursuivre les études d'organisation spatiale sur les domaines qui nécessitent le plus une action commune.

- Approfondir la vision d'ensemble de l'organisation spatiale de l'agglomération sur les 3 strates urbanisation, mobilité et environnement en y intégrant les objectifs formulés pour la PPDE, la nouvelle répartition du logement, la définition d'espaces agricoles, naturels et paysagés, l'intégration des questions environnementales et de santé ; (voir contenu précisé au chapitre 3), dont :
  - Produire une représentation spatialisée des potentiels de développement et des projets urbains attachés à toutes les mesures décrites dans les listes A et B du fonds



d'infrastructure et permettant la vérification d'objectifs quantitatifs formulés : 50% de logements sur Genève, 30% à minima des futurs emplois sur France,

- Consolider un périmètre compact de l'agglomération et des centres régionaux et locaux, y définir des principes et règles relatives à la densité, la mixité,
- En regard, formuler les règles à la maîtrise de l'étalement dans les villages.
- Développer une réflexion sur les transports de marchandises,
- Formuler des propositions pour les implantations de grands équipements, affiner les principes des IFF,
- Analyser précisément les concordances et les différences entre le Schéma d'agglomération affiné et les documents réglementaires de planification : plans directeurs cantonaux, SCOT, plan directeur régional ; en déduire une représentation spatiale des secteurs potentiellement urbanisables en contradiction avec le Schéma d'agglomération,
- Compléter le dossier en cours d'analyse par la Confédération. Contacts et échanges avec les services qui analysent la demande (également sous pôle 3 évaluation, monitoring),
- Aboutir à une réflexion et à des recommandations en matière de simplifications réglementaires issues de l'enrichissement réciproque (voir également sous sensibilisation : connaître et décrire les bonnes pratiques de chaque partenaire en matière de réglementation d'urbanisme).

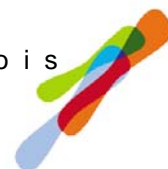
Aux échelles locales :

Selon les listes A et B des mesures pour lesquelles le fonds d'infrastructure est sollicité: remonter les informations, déclencher les études, coproduire les études, produire les études. Les tableaux ci-après formulent une hypothèse sur les types d'études, le degré d'implication nécessaire du PA. Ces tableaux sont indicatifs et devront être débattus dès la première réunion du Comité de Projet.



LISTE 4: PA Producteur. 100% de financement PA

AG	MESURES	MCHF	ETUDES	PILOTE	PA %
90	Approfondir la vision d'ensemble de l'organisation spatiale sur 3 strates: urbanisation, mobilité et environnement avec PPDE, logement, espaces agricoles, naturels et paysagés. Représentation spatialisée des potentiels de développement Consolider un périmètre compact de l'agglomération et des centres régionaux Formuler les règles à la maîtrise de l'étalement		S..AGGLO	PA	4
90	Réflexions sur les transports de marchandises		S..AGGLO	PA	4
90	Propositions pour les implantations de grands équipements Affiner les principes des IFF		S..AGGLO	PA	4
90	Concordances et différences entre le Schéma d'agglomération affiné et les documents réglementaires		S..AGGLO	PA	4
90	Compléter le dossier en cours d'analyse par la Confédération		S..AGGLO	PA	4
90	Recommandations simplifications réglementaires		S..AGGLO	PA	4
	TOTAL yc AMO 2008, 2009, 2010	2.1			



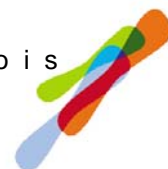
## LISTE 3 : PA Coproducteur. 50% de financement PA;

AXE	Lien avec	MESURES		liste	MCHF	ETUDES	PILOTE	PA %
16	PSD CHABLAIS	16-6 [TC1] Création de tronçons de double-voie sur la branche Annemasse-Thonon et sur la branche Annemasse St-Gervais, nécessaires pour assurer la fréquence au quart d'heure (Le montant indiqué comprend également des réalisations de la fiche 15)	Infra	B	179	PSD	F	3
30	PAV	30-6 [MD+MAP] requalification espaces publics Praille-Acacias-Vernets	Infra	A	3.2	ESPU	GE	3
32	PACA FERNEY	32-1-7 [TC2] Extension du tramway : tronçon Grand-Saconnex - Ferney-Voltaire et réaménagements de voiries au centre de Ferney-Voltaire	Infra	B	96	PACA	GE-F	3
32	PSD AEROPORT	32-2-3 [TC2+MD] Création d'un TCSP entre Ferney-Voltaire et Meyrin et d'une nouvelle liaison MD	Infra	B	0	PACA	F-GE	3
32	PACA FERNEY	32-2-2 [TC2] Extension du tramway : tronçon Grand-Saconnex - aéroport	Infra	B	48.4	ESPU	GE	3
33	PACA STGENIS	33-6 [MD+MAP] Requalification de l'espace rue sur l'axe route de Meyrin	Infra	A	6	ESPU	GE-F	3
33	PACA STGENIS	33-7 [TC2] Extension du tramway : prolongement entre CERN (CH) et Saint-Genis-Pouilly centre : - tronçon CERN (CH) - giratoire Porte de France (CERN - F) - tronçon giratoire de la Porte de France (CERN - F) - Saint-Genis-Pouilly	Infra	A	126	PACA	F-GE	3
34	PACA BERNEX	34-4 [MD+MAP] Requalification de l'espace rue sur l'axe route de Chancy	Infra	A	6	ESPU	GE	3
34	PACA BERNEX	34-5 [TC2+MAP] Extension du tramway : tronçon Cornavin-Onex-Bernex, jusqu'en amont du village de Bernex	Infra	A	70	PACA	GE	3
35	PACA ST.JULIEN	35-14 [TC2+MAP] Création d'un 2ème axe TCSP (ligne structurante sur la route de base) entre Saint-Julien et Genève	Infra	B	0	PACA	GE-F	3
35	PACA ST.JULIEN	35-15 [TC2+MD+MAP] Requalification de l'Espace-rue sur la route de St-Julien (y.c aménagements pour bus)	Infra	B	25	ESPU	GE-F	3
36	ESPU ANNEMAS	36-1-6 [TC2+MAP] Extension du tram entre Annemasse (centre) et Moëlllesulaz (tracé par route de Genève)	Infra	A	67.9	TRANS	F-GE	3
36	ESPU ANNEMAS	36-1-5 [MD+MAP] Requalification de l'espace rue Annemasse - route de Genève	Infra	A	6.6	ESPU	F-GE	3
36	PACA VEYRIER	36-1-7 [IM] P+R / B+R Pas de l'Echelle : desserte bus avec Genève (évolution ultérieure avec desserte ferroviaire possible).	Infra	B	0.8	PACA	GE-F	3


**LISTE 2 : PA Déclencheur. 10% de financement PA**

AXE	Lien avec	MESURES		liste	MCHF	ETUDES	PILOTE	PA %
10		10-3 [TC1+IM] Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA (gares/haltes de Pont-Rouge, Bachet, Champel, Eaux-Vives, Chêne-Bourg et Annemasse), amélioration de l'intermodalité (dont construction d'infrastructures pour modes doux et stationnement vélos)	Infra	A	90	ESPU	GE-F	2
10		10-6 [MD+MAP] Voie verte modes doux sur la tranchée couverte (tronçon français) de la ligne ferroviaire CEVA avec franchissement du Foron (rivière) et des voies ferrées.	Infra	A	0.6	ESPU	F	2
12	PACA NYON	12-3 [TC1] Amélioration de capacité de la ligne ferroviaire Nyon - St-Cergue - Morez : création et transformation de haltes, nouveau tronçon de doubles voies	Infra	A	13	PACA	VD	2
13		13-7 [TC1] Nouvelle halte à Châtelaine	Infra	B	5	PSD	GE	2
14		14-0 [MAP] pont biologique sur l'autoroute A40, la ligne SNCF et la route départementale au pied du Salève	Infra	A	12	TRANS	F-GE	2
14	PACA ST.JULIEN	14-2 [TC1] Réactivation de la fonction voyageurs de la gare d'Archamps/Collonges	Infra	B	4.8	PSD	F	2
30		30-4 [MD] Prolongement de la voie verte (tronçon de la ceinture verte/douce ville de GE, prolongement projet CEVA)	Infra	A	1	ESPU	GE	2
30		30-5 [MD+MAP] Créer sur la base des 3 parcours cycle-évasion existants des parcours quotidiens vélos à l'échelle de l'agglomération (construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants)	Infra	A	3	MD	GE	2
32	PACA FERNEY	32-1-3 [MAP] Requalification de l'espace-rue en lien avec le tram Nations - Grand-Saconnex	Infra	A	7.2	ESPU	GE	2
32	PACA FERNEY	32-1-2 [TC2] Extension du tramway : tronçon Nations - Grand-Saconnex	Infra	A	56	TRANS	GE	2
33	PACA STGENIS	33-4 [MD] Nouvelle liaison directe MD entre St-Genis et la zone d'activités de la ZIMEYSA	Infra	A	1.8	MD	F-GE	2
35	PACA ST.JULIEN	Julien (sous-préfecture) et Saint-Julien (gare) - Aménagement du TCSP et réalisation de la tranchée routière couverte (TRC)	Infra	A	10	ESPU	F	2
35	PACA ST.JULIEN	35-4 [IM] Organisation du pôle multimodal de la gare de Saint-Julien	Infra	A	4	PSD	F	2
35	PACA ST.JULIEN	35-12 [TC3] Priorisation des TC en entrée Sud de Saint-Julien et accessibilité à la gare - requalification de l'ex route nationale	Infra	B	0	ESPU	F	2
36	ESPU ANNEMAS	36-2-3 [IM+MD] : aménagement du pôle multimodal Etoile Annemasse y compris réseaux d'accès modes doux et stationnement vélos	Infra	A	26.9	ESPU	F	2
36	PSD MICA-PUPL	36-3-5 [MD] Chemin MD étoile Annemasse - MICA	Infra	B	0	MD	F-GE	2
36	PSD MICA-PUPL	36-3-4 [TC2] Prolongement de l'axe TC MICA - Gare d'Annemasse	Infra	B	7.9	PSD	F-GE	2

La LISTE 1 contient toutes les autres mesures des tranches A et B, 0% financement PA. Seule coordination.



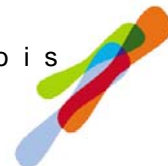
Pour 2008 :

- Approfondir le Schéma d'agglomération, environ 60 % de :
  - Lancement de l'étude par le biais d'une première investigation, type *lignes directrices* sur les PACA/PSD qui doivent nourrir le schéma d'ensemble,
  - Lancement de l'étude sur les inventaires des PPDE potentiels,
  - Lancement de l'étude sur le schéma illustratif d'agglomération mis à jour selon des données mises en commun au travers des études a) et b) ci-dessus,
  - Consolider un périmètre compact de l'agglomération et des centres régionaux et locaux, y définir des principes et règles relatives à la densité, la mixité,
- Affiner les principes des IFF.
- En regard, formuler les règles à la maîtrise de l'étalement dans les villages,
- Développer une réflexion sur les transports de marchandises,
- Compléter le dossier en cours d'analyse par la Confédération. Contacts et échanges avec les services qui analysent la demande (également sous pôle 3 évaluation, monitoring).

Les zooms

- Calage d'un calendrier précis. Adaptation de priorités. Affectation de ressources humaines (collaborateurs, quelle forme de recrutement, par qui, etc.). Précisions des budgets nécessaires pour les études,
- Zoom, déclenchement des études pour le degré d'implication 3, 50% financement PA :
  - PACA BERNEX
  - PACA PLAINE DE L'AIRE - ST-JULIEN
  - ESPU ANNEMASSE - GENEVE
  - PACA ST GENIS - MEYRIN
  - PACA VEYRIER, VESSY, LES ILES
- Viennent ensuite en 2009 :
  - PACA FERNEY, GENEVE
  - PSD AEROPORT
- Pour le degré d'implication 2, 10% financements PA :
  - Lancer une note d'information sur la disponibilité du PA pour la participation à la rédaction des cahiers des charges,
  - Établir un planning des engagements,
  - Envisager une relance des partenaires tous les trimestres pour les projets de la tranche A du fonds d'infrastructure (les chantiers doivent commencer avant 2014),





- Pour le degré d'implication 1, seule coordination du PA :
  - Lancer une demande d'information 2 fois /an sur les projets de la tranche A du fonds d'infrastructure (les chantiers doivent commencer avant 2014)
  - Dresser un tableau de bord à la fin de chaque année

#### 4.2.1.2. Pôle 2 : Observation du territoire et monitoring

Les missions de ce pôle porteront sur les quatre aspects suivants :

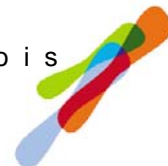
- Produits d'information géographique et statistique,
- Modèle des transports,
- Évaluation générale et quadriennale du Projet selon les tranches d'investissement de la Confédération,
- Contacts, échanges et suivi avec la Confédération et les financeurs des projets d'infrastructure. Ce dernier point est également conduit par le pôle 1 planification stratégique.

Ces missions nécessitent des savoirs faire de géographes, de géomaticiens et de responsables SIG.

Les produits (modèles des transports, informations géographiques et statistiques) sont initiés par des services ou institutions externes au Projet d'agglomération. Ils seront progressivement intégrés au Projet d'agglomération.

##### Pour 3 ans: 2008, 2009, 2010 :

- Améliorer les outils et les méthodes d'observation : structurer, harmoniser et compléter les bases de données,
- Élaboration du modèle multimodal des déplacements à l'échelle de l'agglomération. Ce modèle permet de tester les scénarios d'urbanisation, l'efficacité des infrastructures de transports envisagés et leurs incidences environnementales (le modèle sera complètement opérationnel à la fin 2008),
- Produits d'information géographique et statistique à l'échelle de l'agglomération (voir fiches actions « Données géographiques et statistiques »). Il s'agit notamment de réaliser une orthophotographie aérienne commune, un plan d'affectation simplifié pour l'agglomération (carte d'assemblage et de correspondance des documents réglementaires d'affectation des sols pour les territoires français, genevois et vaudois de l'agglomération : Plans locaux d'urbanisme, Plans localisés de quartiers, etc.) ; un plan de couverture du sol (carte numérique permettant de suivre l'évolution de l'utilisation du sol, notamment dans les domaines de l'urbanisation, du paysage, des milieux non bâtis et des infrastructures de transports, par exemple : suivi de l'imperméabilisation des sols, etc), un graphe régional de la mobilité, permettant le fonctionnement du modèle multimodal (réalisation de produits d'information géographique à partir des informations fournies par le modèle multimodal). Ces produits pourront être développés à partir des conventions cadre conclues entre les institutions responsables en matière d'informations géographiques. Ils seront complétés de produits directement développés par elles (plan de ville transfrontalier, etc.) ou établis pour les services de l'Etat (carte des risques industriels et technologiques, qualité de l'Air, etc.) essentiels également pour le suivi du Projet d'agglomération. De même, l'Observatoire statistique transfrontalier permet d'harmoniser et de consolider une base commune de grands indicateurs socio-économiques de l'agglomération



(population, marché du travail, développement économique, équilibres sociaux, santé, formation, transactions immobilières, prix du foncier),

- Ouverture des bases de données aux partenaires ; établir le lien avec le volet communication,
- Analyse des données. Monitoring, contrôle de la mise en œuvre : mettre en place un tableau de bord développement durable,
- Caler le périmètre géographique et statistique du Projet d'agglomération selon des critères de services à la population, de mouvements pendulaires ; Déboucher sur un bassin d'analyse obligatoire
- Compléter le dossier en cours d'analyse par la Confédération. Contacts et échanges avec les services qui analysent la demande (également sous pôle 1 planification stratégique),
- Conduire une réflexion sur l'application de méthodes multicritères pour les évaluations des scénarios,
- Gestion documentaire.

#### Pour 2008 :

- Produits d'information géographique et statistique : rédaction du cahier des charges et élaboration du plan de financement de l'ortho photographie aérienne commune (pour réalisation en 2009), élaboration et réalisation du plan d'affectation simplifié, élaboration et réalisation du plan de couverture du sol, réalisation du graphe régional de la mobilité (fin 2008), production de données statistiques, réalisation de la synthèse 2008 de l'Observatoire statistique transfrontalier,
- Mettre en place un système d'indicateurs et une méthodologie d'évaluation : tableau de bord développement durable,
- Mettre en place un système de gestion documentaire partagée entre les partenaires,
- Définir les critères et le calage d'un nouveau périmètre géographique pour le Projet d'agglomération.

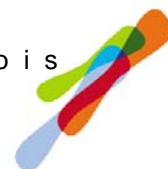
### 4.2.1.3. Pôle 3 : Matériaux métiers pour la sensibilisation

Le pôle planification spatiale alimentera le "kit communication" et la démarche de sensibilisation décrit au prochain chapitre par des contributions dites métier permettant de faire comprendre, partager et appuyer les collectivités locales sur les enjeux du Projet d'agglomération notamment sur la maîtrise de l'étalement urbain : pourquoi, comment, sur la répartition habitat et emplois : pourquoi, comment ?

Elles nécessitent des savoirs faire d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et de l'appui du pôle communication.

#### Pour 3 ans: 2008, 2009, 2010 :

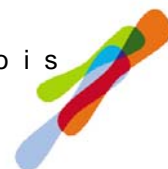
- Développer et favoriser les contacts et synergies avec les CAUE 74 et 01,
- Lancer une réflexion sur les échanges de bonnes pratiques et formation réciproque avec l'appui du service cantonal du développement durable de Genève ; Fournir les thèmes en lien avec la *ville durable* pour initier des voyages d'études permettant de vivre et appréhender in situ les bons exemples,



- Fournir les matériaux, le contenu métier (cahier des charges, conduite des mandats,) pour les actions de communication envisagées (voir ci-après concept communication) : une plaquette de « vulgarisation » du Projet, une présentation power-point type avec différentes versions (détails et complexité) en fonction du public, un petit film (visuel en 3 D), une maquette en trois dimensions (à l'exemple de celle réalisée pour le CEVA) transportable et faisant figurer les principales options de l'organisation spatiale, deux à trois panneaux de présentation , etc.
- Lancer une étude sur « la bonne densité » autour des gares, comparaison et valorisation de bons exemples ; en créer une base documentaire, notamment photographique.

**Pour 2008 :**

- Contacter les CAUE 01 et 74, examiner les possibilités de synergie et d'extension à l'agglomération,
- Établir un programme de formation commune, d'échanges réguliers avec les techniciens du Projet d'agglomération (conduit par le service cantonal du développement durable - GE),
- Lancer une étude sur la bonne densité autour des gares (sur le modèle de Morges) et prolonger l'étude CERTU/DDE 74 sur « la densité des formes du développement résidentiel » en cours de réactualisation,
- Consolider, présenter dans un guide et/ou un séminaire franco-valdo-genevois les différentes procédures légales réglementaires en matière d'urbanisme.



## 4.2.2. Mission de coordination - politiques de services

La mise en œuvre des objectifs et actions définies pour les politiques de services suppose une organisation spécifique selon les thématiques abordées. En effet, certaines seront directement coproduites par l'équipe du Projet d'agglomération (sous la responsabilité directe du Comité de Pilotage) et par les Commissions et groupes de travail du CRFG. Pour d'autres thématiques comme la formation, la culture ou la santé, l'engagement des actions retenues repose davantage sur la mise en place d'un système régulier de coordination avec les différentes commissions du CRFG.

Dans tous les cas, le Comité de Pilotage du Projet d'agglomération sera tenu informé de l'avancée de l'ensemble des thématiques. Il pourra ainsi proposer des orientations, des demandes de précisions, d'approfondissement ou de complément. Il pourra formuler ses observations auprès du Bureau du CRFG qui, pour les thématiques dont il a la responsabilité de la mise en œuvre, pourra décider des impulsions nécessaires.

### 4.2.2.1. Coproduction Equipe Projet d'agglomération (EPA) et CRFG

Les actions coproduites par l'équipe du Projet d'agglomération et les commissions du CRFG portent sur des domaines de compétences pour lesquels les leviers d'actions peuvent être mobilisés localement. Ils supposent de structurer un processus de coproduction avec les partenaires réunis au sein des Commissions du CRFG pour obtenir une définition commune des modalités et des déclinaisons opérationnelles de réalisation. Les démarches ainsi engagées par le réseau de partenaires des Commissions du CRFG permettent de compléter, de faciliter et d'accélérer la mise en œuvre des mesures proposées dans la Charte.

Dans ce cadre, deux actions sont particulièrement concernées. Il s'agit de l'élaboration d'une Politique intégrée des pôles de développement économique (PPDE) et de la politique du logement.

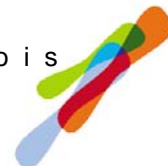
**Économie 2008-2009-2010** : PPDE: prospective économie, positionnement

La Politique des pôles de développement économique (PPDE) vise à permettre un développement économique plus équitable au sein de l'agglomération. Elle combine planification stratégique de long terme et dispositifs opérationnels d'accompagnement (voir 2.2). Elle s'appuie, de manière simultanée, sur une approche spatiale (voir 3.3.1) et sur une politique de service destinée à garantir les conditions cadre du développement économique de l'agglomération.

La politique des pôles de développement économique à l'échelle de l'agglomération franco-valdo genevoise vise à doter l'agglomération d'un instrument complet favorisant l'accueil et le développement des activités économiques.

Elle est établie selon une approche intégrée combinant stratégies économiques, planifications spatiales (espaces pour le logement, les activités – tertiaires, industries technologiques, industries de moyenne technologie et artisanat, commerce, BTP, logistique –, les équipements, les espaces publics), valorisation de l'environnement et du cadre de vie (utilisation rationnelle des ressources, qualité des aménagements et des immeubles, etc).

Elle a pour objectif d'assurer un développement économique plus équitable entre les partenaires franco-valdo-genevois, en favorisant l'implantation d'entreprises et la création d'emplois, notamment qualifiés et de haute



valeur ajoutée, par une offre d'accueil complémentaire et différenciée selon les spécificités des territoires et des activités.

Elle vise à combiner planification stratégique à long terme et dispositifs opérationnels de mise en oeuvre et d'accompagnement à l'implantation d'entreprises.

La PPDE repose sur une analyse transversale des enjeux du développement économique. Elle vise ainsi à combiner les approches, notamment en matière de besoins en logement, de mobilité et de préservation de l'environnement. Les caractéristiques du développement économique transfrontalier constituent aussi des éléments d'analyse essentiels : marché unique européen et accords bilatéraux ; évolution du taux de change ; différentiel de pouvoir d'achat ; différences du système fiscal, du système de protection sociale ; avantages concurrentiels de la bilocalisation ; caractéristiques du marché de l'emploi et secteurs en tension (difficulté de fidélisation du personnel pour secteurs économiques en France, etc.).

La coproduction de la PPDE avec la Commission Economie du CRFG et particulièrement avec les agences de développement économique et les offices de promotion économique des territoires de l'agglomération, permettra d'appréhender ces problématiques et d'intégrer les avancées obtenues par les différents groupes de travail du CRFG agissant sur les conditions cadre du développement économique transfrontalier (ex : Accords Préalables sur les Prix de Transfert, promotion de la bilocalisation, etc.). Le travail engagé avec les acteurs du développement économique permettra ainsi d'acquérir progressivement une vision partagée des perspectives de développement de l'agglomération et de renforcer, autour d'opérations ciblées, les habitudes de travail dans le domaine économique, à l'échelle franco-valdo-genevoise.

Les échanges d'expériences (stratégie économique, modalités de mise œuvre, qualification des sites, etc.) et de bonnes pratiques seront par ailleurs encouragés. Ils permettront une meilleure connaissance mutuelle et la définition de référence commune.

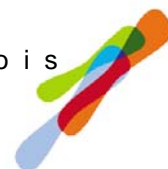
Enfin, la PPDE vise également à agir comme incitation financière auprès des collectivités locales et des acteurs concernés. Elle permet, en effet, de mobiliser un budget dédié à la conception et à l'accompagnement de projet afin de concentrer à terme les investissements publics nécessaires sur les sites à fort effet d'entraînement pour l'agglomération.

**Pour 2008** : En complément de l'approche spatiale, il s'agira d'initier l'analyse prospective de la PPDE et de formaliser les modalités de travail avec les différents acteurs économiques concernés. Une « Charte » (ou « document-cadre ») de coopération entre les différents acteurs économiques de l'agglomération sera proposée. Elle permettra de définir les objectifs partagés, les modalités de processus de décision politique, les règles de fonctionnement. Plusieurs séances pour des échanges d'expérience, élaboration et suivi de la PPDE seront programmées.

**Logement 2008-2009-2010** : Aspiration résidentielle des ménages (besoins logement), leviers facilitant la production de logements

Le Projet d'agglomération et plus particulièrement le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT) marquent la volonté d'engager une politique concertée de l'habitat à l'échelle de l'agglomération. Ils fixent des objectifs quantitatifs de production, notamment de logements locatifs aidés, afin de permettre une répartition plus équilibrée au sein de l'agglomération et mieux répondre aux besoins.

Pour être mis en œuvre, plusieurs axes de travail doivent être engagés en complément de l'approche spatiale (voir 2.2 et 3.3.1). Il s'agit notamment de :



- Réaliser une enquête sur les aspirations résidentielles des ménages. Elle permet d'analyser les besoins en logements de la population et permet d'orienter la production, en mobilisant les différents opérateurs, pour obtenir une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de logements. La réalisation régulière d'enquête sur les aspirations résidentielles des ménages permet de structurer un observatoire de l'habitat à l'échelle de l'agglomération, complétant ainsi les outils d'informations géographiques et statistiques (voir 3.3.1.2). Les analyses quantitative et qualitative sont ainsi étroitement combinées. L'actualisation régulière est nécessaire pour une meilleure analyse des évolutions en cours et constitue un instrument de mesure des politiques initiées.
- Agir sur les différents leviers facilitant la production de logements.

Pour ce dernier point, plusieurs axes de travail sont proposés :

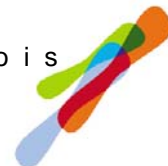
- Comparer, évaluer et proposer des techniques de management de projet urbain adaptées selon les territoires et projets concernés. Il s'agit de décliner la planification stratégique dans la programmation et la composition urbaine. Il s'appuie sur de nombreux outils opérationnels (programmation, projets, concours, marchés de définition simultanés, etc.) et sur le partenariat, ainsi que l'implication des opérateurs privés,
- Etudier les possibilités d'adaptation et de simplification des réglementations et outils d'aménagement (dans le Canton de Genève, Vaud ou en France),
- Etudier la création ou la meilleure utilisation d'outils adaptés pour la mobilisation du foncier, particulièrement pour la réalisation de logements à loyers modérés.

**Pour 2008** : Il s'agit de lancer l'étude sur les aspirations résidentielles de ménages. Une étude de comparaisons des modes de management de projets urbains et des réglementations sera également initiée à l'échelle de l'agglomération. Elle établira aussi différentes propositions d'amélioration ou de création de dispositifs et de méthodologie adaptée. Le travail de coproduction avec le CRFG (groupe de travail sur le Logement) permettra le suivi de ces études et contribuera à préciser la méthodologie de mise en œuvre et de traduction opérationnelle du PDHT et du Schéma d'agglomération.

**Autres thèmes** : Au-delà de l'économie et du logement, certaines actions sont coproduites par l'équipe du Projet d'agglomération et les commissions du CRFG. Elle renvoie notamment à la démarche spécifique de concertation établie pour l'approfondissement du Schéma d'agglomération et la conduite d'études de planification stratégique (voir 3.3.1). Certains thèmes particuliers seront traités dans ce cadre :

- réflexion sur la localisation des équipements culturels structurants,
- réflexion sur les besoins en logements étudiants et principes de localisation,
- préservation et mise en valeur des espaces agricoles,
- etc.

Ces missions de coproduction avec le CRFG nécessitent des compétences dans le domaine du développement économique, du développement territorial (développement économique local, aménagement du territoire, mobilisation d'acteurs) et de l'urbanisme.



#### 4.2.2.2. Coordination avec le CRFG

Pour les thèmes Formation, Culture, Santé, Social, la mise en œuvre du Projet d'agglomération repose essentiellement sur une bonne coordination entre l'équipe du Projet d'agglomération, les commissions du CRFG et les autorités compétentes. Plusieurs actions dans le domaine de l'environnement (plans sectoriels pour l'eau, l'énergie, l'air, les matériaux et déchets), de l'agriculture (valorisation locale de la production) ou même de la mobilité (actions du comité stratégique du DTPR et de la Commission Déplacement et Sécurité du CRFG) sont également concernées.

En effet, il s'agit d'actions qui ne relèvent pas de compétences directes d'autorités locales. Il s'agit de compétences d'Etat ou de compétences spécifiques. Ainsi l'avancée des travaux suppose une importante fonction d'animation et de mobilisation des partenaires.

Pour chacune de ces actions, il s'agit, à partir des besoins recensés et du cadre de travail fixé dans le Projet d'agglomération, de préciser le programme opérationnel de réalisation : autorités chef de file, maîtres d'ouvrage, calendrier, moyens mobilisés, etc. Dans cette perspective, le renforcement des mécanismes contractuels entre les différentes autorités compétentes constituera une condition de mise en œuvre importante.

La coordination établie entre l'équipe du Projet d'agglomération et le secrétariat général du CRFG est donc primordiale pour l'avancée du Projet. Elle permettra de faire état auprès du Comité de Pilotage du Projet d'agglomération et du Bureau Exécutif du CRFG de l'avancement des différentes thématiques, de dresser les éventuels points de blocage et de proposer les pistes d'évolution souhaitables.

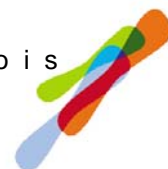
##### Pour 3 ans: 2008-2009-2010 :

Pour le suivi de chacune des thématiques, une réunion de coordination générale doit se tenir, à minima deux fois par an, entre le secrétariat général du CRFG, les secrétaires de l'ensemble des commissions concernées et l'équipe du Projet d'agglomération. Ces réunions couvrant l'ensemble des thèmes abordés devront présenter :

- l'avancée des différentes actions du Projet d'agglomération (état de réalisation),
- la méthodologie (organisation, animateurs, calendrier de travail) retenue par les différents groupes de travail,
- les propositions d'ajustement, les difficultés rencontrées, les points de blocage à soumettre aux élus des Commissions du CRFG et du Comité de Pilotage du Projet d'agglomération,
- les demandes de compléments, les besoins exprimés, les propositions de nouveaux thèmes à traiter formulés par le Comité de Pilotage du Projet d'agglomération et/ou le Bureau du CRFG et/ou des différents partenaires associés dans le cadre de la démarche participative,
- les possibilités de réponse, les modalités de prise en compte de ces demandes.

##### Pour 2008 :

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 doit être consacré à préciser le contenu opérationnel des différentes actions du Projet d'agglomération.



Ainsi et suivant l'impulsion donnée par le Bureau du CRFG, les secrétaires de commissions et animateurs de groupes de travail sont amenés, pour la 1<sup>ère</sup> réunion de coordination EPA - secrétariat élargi du CRFG de l'année 2008 (1<sup>er</sup> trimestre 2008) à :

- détailler pour chaque action (sur la base des fiches-actions) le programme et le calendrier de travail 2008 ainsi que les modalités d'animation retenues,
- préciser les ressources nécessaires (humaines, financières, etc.) et, le cas échéant, le cadre contractuel proposé (convention d'objectifs et de moyens, etc.).

L'année 2008 doit permettre de préciser et d'engager rapidement les actions du Projet d'agglomération. Les réunions de coordination entre l'EPA et le secrétariat du CRFG pourront être ainsi plus régulières (toutes les 6 semaines par exemple).

Pour l'EPA, les fonctions de coordination avec le CRFG portent sur l'ensemble des thématiques abordées dans le Projet d'agglomération. Elles nécessitent ainsi des compétences en matière de développement territorial (approche transversale des problématiques de développement et d'aménagement du territoire).

### 4.2.3. Mission participation, communication et marketing

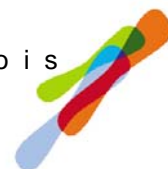
La stratégie de communication pour les 3 ans à venir est présentée ci-dessous. Le concept en matière de participation est décrit dans le Cahier annexe n°2, les prestations qui en découlent sont détaillées ci-après. Les missions sont organisées autour de **2 pôles**: celui de la **communication** (pilote par l'équipe Projet d'agglomération en coordination avec le service information et communication du département du territoire du canton de Genève) et celui de la **participation** (conduit par l'équipe Projet d'agglomération).

#### 4.2.3.1. Communication

En terme de communication, l'objectif principal est de faire connaître et partager le Projet d'agglomération. Pour cela, il convient de distinguer la **communication interne**, dédiée aux intervenants directs et porteurs du Projet, de la **communication externe** qui s'adresse à différents publics identifiés selon les besoins et les priorités du Projet.

Objectifs	Publics concernés
<b>Communication interne</b>	
<u>Objectif 1</u> : Échanger l'information produite de manière fiable, complète et fluide	Membres du COFIL, équipe de projet, équipe administrative, comité de projet
<b>Communication externe</b>	
<u>Objectif 2</u> : Faire connaître le Projet d'agglomération (état décembre 2007) et présenter les travaux futurs	Elus législatifs et délibératifs du périmètre du projet  Société civile





<u>Objectif 3:</u> Traduire et présenter sous forme d'actes concrets du quotidien, les stratégies publiques du projet	Habitants du périmètre
<u>Objectif 4:</u> Faire reconnaître la qualité du projet en vue d'orienter favorablement les décisions de mise en œuvre du projet (notamment financières)	Influenceurs et décideurs institutionnels et privés (Suisse et France)
<u>Objectif 5:</u> Susciter l'intérêt des investisseurs dans le périmètre du projet	Investisseurs (MIPIM, ...)
<u>Objectif 6:</u> Faire connaître le projet et initier des pistes créatives pour la suite des travaux du projet	Milieus académiques

Les savoirs faire métier sont assurés par un(e) responsable de communication junior attaché(e) à l'équipe Projet avec l'appui du SIC (Service d'information et de communication du département du territoire du canton de Genève). Des échanges et collaborations seront à développer avec les services de la Région de Nyon.

Selon les objectifs décrits ci-dessus les actions envisagées pourraient être les suivantes :

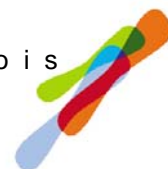
**Pour 3 ans: 2008, 2009, 2010 :**

Objectif 1 *Echanger l'information produite de manière fiable, complète et fluide*

- Elaborer un concept de communication interne et mettre en œuvre les outils et procédures retenus ;
- Créer et développer une plate-forme Intranet ;
- Adapter la charte graphique et développer une ligne compatible franco-valdo-genevois (police, usage facilité, etc.).

Objectif 2 *Faire connaître le Projet d'agglomération (état décembre 2007) et présenter les travaux futurs*

- Planifier et organiser des séminaires périodiques (deux fois par an) pour l'ensemble des élus,
- Développer le site Internet, notamment par la mise en place d'un système cartographique géo référencé et s'assurer de sa mise à jour mensuelle,
- Mettre en place et animer un forum de discussion sur le site Internet en fonction des actualités,
- Planifier des présentations du Projet auprès des élus et des membres de la société civile du périmètre et désigner les intervenants,
- Produire un "kit" de présentation du projet pour les séances ou manifestations publiques. Ce kit devrait notamment contenir :
  - une plaquette de « vulgarisation » du Projet à distribuer aux participants,
  - une présentation power-point type avec différentes versions (détails et complexité) en fonction du public,
  - un petit film (visuel en 3 D) sur le modèle de celui réalisé pour Etoile Gare d'Annemasse permettant la compréhension facilitée du Projet,



- une maquette en trois dimensions (à l'exemple de celle réalisée pour le CEVA) transportable et faisant figurer les principales options de l'organisation spatiales,
  - Deux à trois panneaux de présentation (modules déroulants à l'exemple de l'exposition Praille Acacias Vernets) illustrant la démarche, également utilisables pour des manifestations et expositions.
- Rédiger et diffuser une lettre d'information semestrielle,
  - Rédiger et diffuser des communiqués de presse ponctuels,

Objectif 3 *Traduire et présenter sous forme d'actes concrets du quotidien, les stratégies publiques du projet*

- Réaliser des articles rédactionnels (textes et illustrations) présentant le projet à publier dans les journaux communaux,
- Promouvoir le site Internet du projet par le biais des sites des collectivités publiques (liens, actualités).

Objectif 4 *Faire reconnaître la qualité du projet en vue d'orienter favorablement les décisions de mise en œuvre du projet (notamment financières)*

- Élaborer un support promotionnel sur les "10 bonnes raisons de soutenir le Projet d'agglomération" en français et en allemand et en assurer la diffusion dans les milieux directement concernés,
- Ouvrir une version en allemand du site Internet, avec abstract en allemand de la charte, et des Cahiers annexes,
- Constituer et animer un réseau de personnalités dans les secteurs public et privé et les tenir informées des avancées et orientations du Projet,
- Organiser une séance de présentation du projet auprès des nouveaux élus genevois et vaudois aux chambres fédérales,
- Organiser des séances de travail ponctuelles avec les techniciens chargés de l'examen du Projet d'agglomération à Berne pour en faciliter sa compréhension.

Objectif 5 *Susciter l'intérêt des investisseurs dans le périmètre du projet*

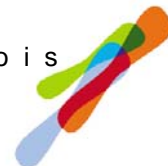
- Élaborer un support de présentation du Projet d'agglomération (plaquette + panneaux en français et en anglais) pour le MIPIM 2008.

Objectif 6 *Faire connaître le projet et initier des pistes créatives pour la suite des travaux*

- Développer des contacts et des collaborations avec les milieux académiques (Uni, HES, Cnam, etc.) pour faire connaître le Projet, suggérer le Projet comme sujet d'étude académique,
- Mettre en place avec les fondations, associations, organismes concernés un cycle de conférence pour faire connaître le Projet.

**Pour 2008 :**

- Faire valider le concept communication (éventuellement le plan communication 2008) par le Comité de pilotage du 5 décembre 2007,
- Préciser le budget en fonction de l'échelonnement prévu sur 2008, 2009, 2010,



- Mettre en place les outils et procédures de la communication interne,
- Devis + construction du "kit" de présentation,
- Développer le site Internet et mettre en place le forum,
- Organiser la présentation au MIPIM,
- Organiser des échanges et rencontres avec les services fédéraux et autres organismes chargés du financement,
- Contacter les organismes compétents pour élaborer un cycle de conférence.

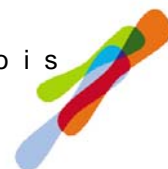
#### 4.2.3.2. Participation

Les prestations à fournir dans le domaine de la participation sont précisées dans le Cahier annexe n°2. Le présent programme de travail met l'accent sur l'échelle d'ensemble d'agglomération. Les actions à l'échelle locale seront précisées lors de la définition des cahiers des charges et de l'organisation de chaque projet (PACA/PSD/ESPU, etc.).

Les travaux sont conduits par un(e) responsable de la démarche participative intégré à l'équipe Projet. Un appui de personnes ressources, tel que pratiqué pour la rédaction de le Cahier annexe n°2 est à envisager. Des contacts, échanges et collaboration seront développés avec le service du développement durable du canton de Genève et la cellule développement durable du canton de Vaud (DINF), ainsi que l'équivalent français.

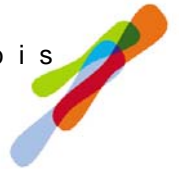
#### Pour 3 ans: 2008, 2009, 2010 :

- En lien avec le pôle communication (cf. ci-dessus) faire connaître, faire partager et faire adhérer le Projet d'agglomération état décembre 2007 et annoncer les travaux futurs (voir actions ci-dessus pour les différents publics cibles: élus, société civile élargie, population, technicien cercle élargi). Organiser à minima les rencontres et les séminaires des élus et de la société civile avec guide du participant et actes des séminaires,
- Établir le cahier des charges, le rôle, la composition, le fonctionnement du forum d'agglomération. Le faire nommer et fonctionner. Réunir le forum d'agglomération 3 à 4 fois /an ; Produire au travers des comptes rendu de ces travaux les cahiers de la concertation du Projet d'agglomération,
- Développer des échanges et contacts avec la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme), et tout autre organisme compétent en la matière pour élaborer et faire évoluer une méthodologie innovante sur la participation,
- Initier des démarches de prospectives territoriales pour les projets à l'échelle locale (cf. par exemple méthode ProGective, ou Thierry Gaudin Paris) ou dans le domaine des Pôles de développement économique,
- Dans le cadre des zooms à l'échelle locale, pour faciliter l'approche par Marchés de définition simultanés ou mandat d'études parallèles : impulser et participer avec les associations professionnelles (FSU, ordres urbanistes, etc.) à l'élaboration d'un guide franco suisse sur la marche à suivre MEP, MDS (partir de la brochure française éditée par le Ministère et des expériences vaudoises : cf. séminaire d'Évian de l'association urbanistes des Territoires).



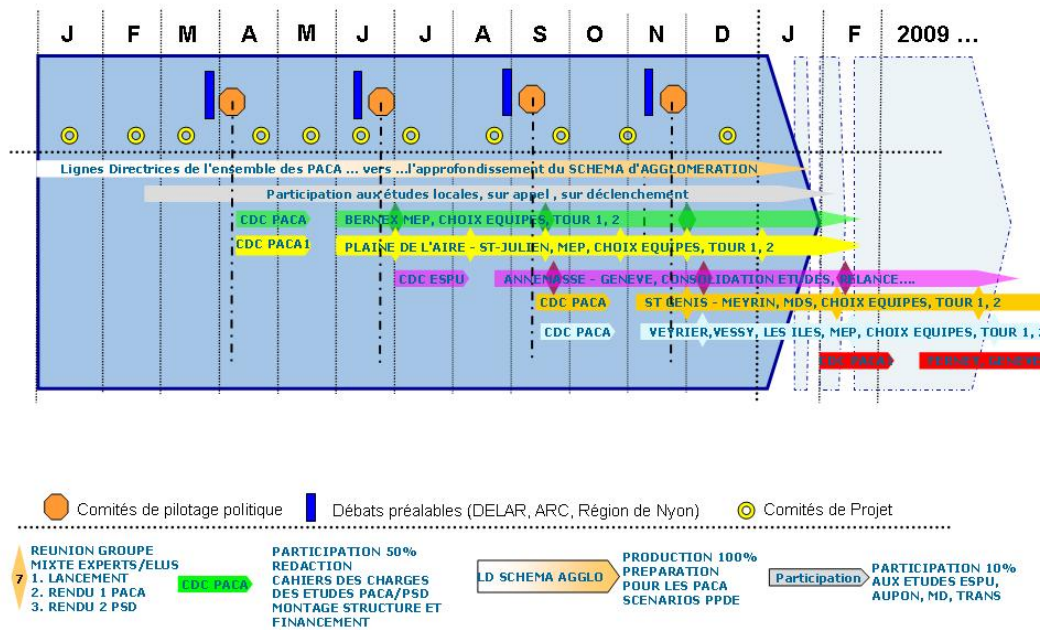
**Pour 2008 : voir planning chapitre suivant**

- Dresser le plan de participation/communication 2008 sur le modèle de celui 2007 ;
- Organiser les 1ères rencontres/séminaires 2008 pour présenter le projet 2007 et la suite des travaux ;
- Établir les premiers éléments pour le cahier des charges du forum d'agglomération. Viser sa mise en fonction pour octobre 2008;
- Formuler à l'intention des Maîtres d'ouvrage locaux responsables des PACA/PSD/ESPU, etc. des recommandations en matière de participation ;
- Définir les besoins, établir un cahier des charges sur ce que pourrait être une démarche de prospective territoriale (apport, avantage, etc.) ;
- Créer, avec le pôle communication, les attendus et premières esquisses de ce que pourrait être « les cahiers de la participation franco-valdo-genevoise » ;
- Organiser les rencontres avec les milieux associatifs professionnels (FSU, SIA etc...) pour leur présenter l'idée d'un guide des MEP, MDS ;
- Valoriser les contributions de la participation 2007 (livre vert, les 300 propositions, etc.) en développant un module du site Internet ad hoc (lien avec forum).

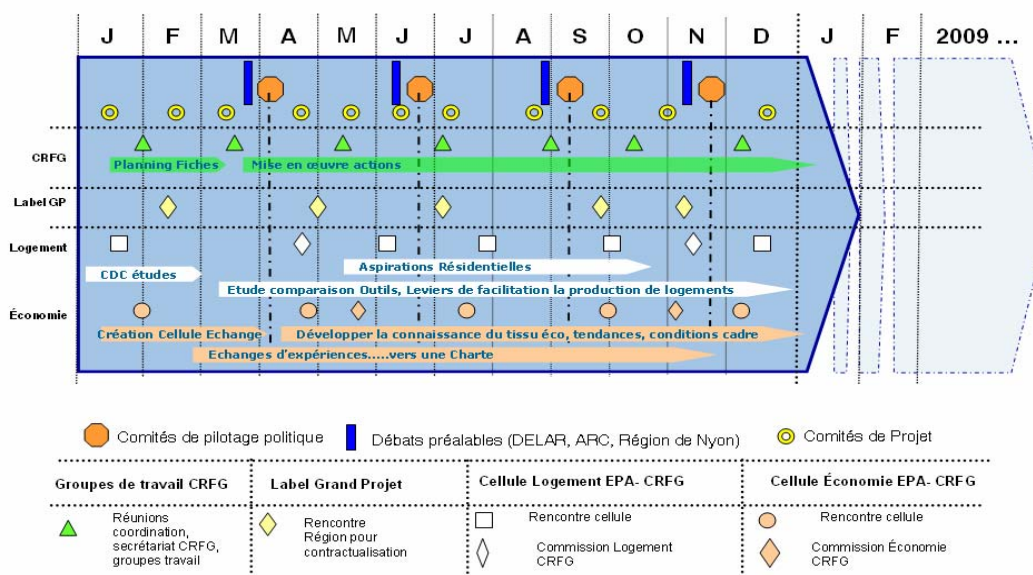


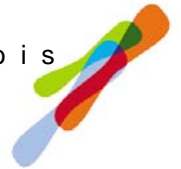
### 4.2.4. Premiers éléments de planning

## Etudes urbaines 2008

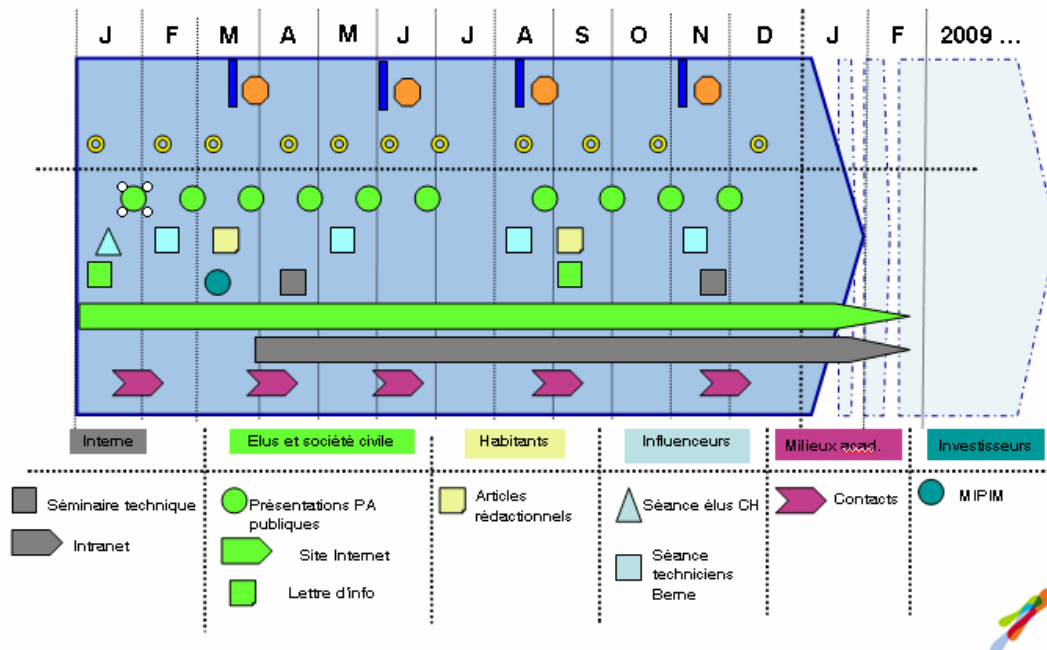


## Politiques de services 2008

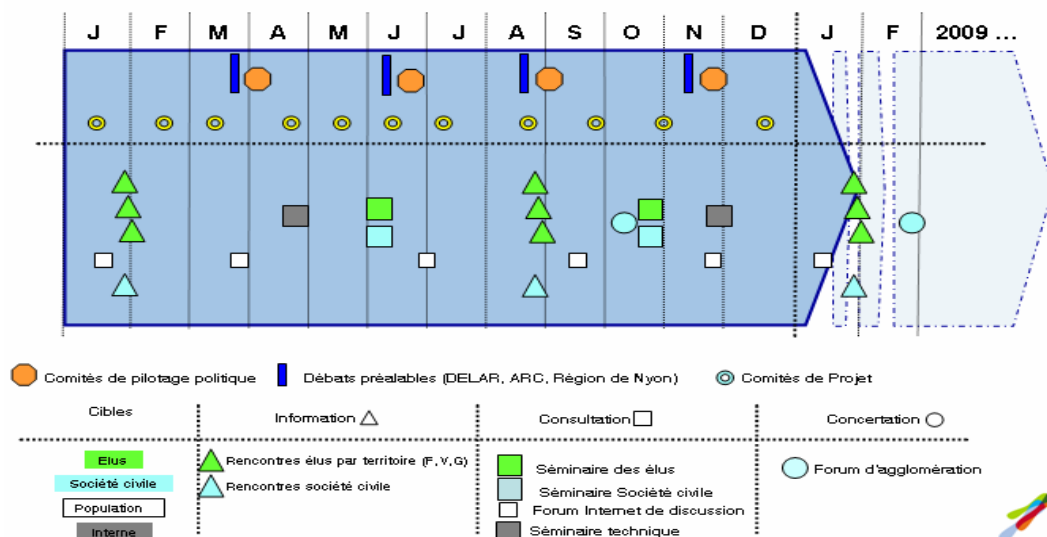




## Communication 2008



## Participation AGGLO 2008



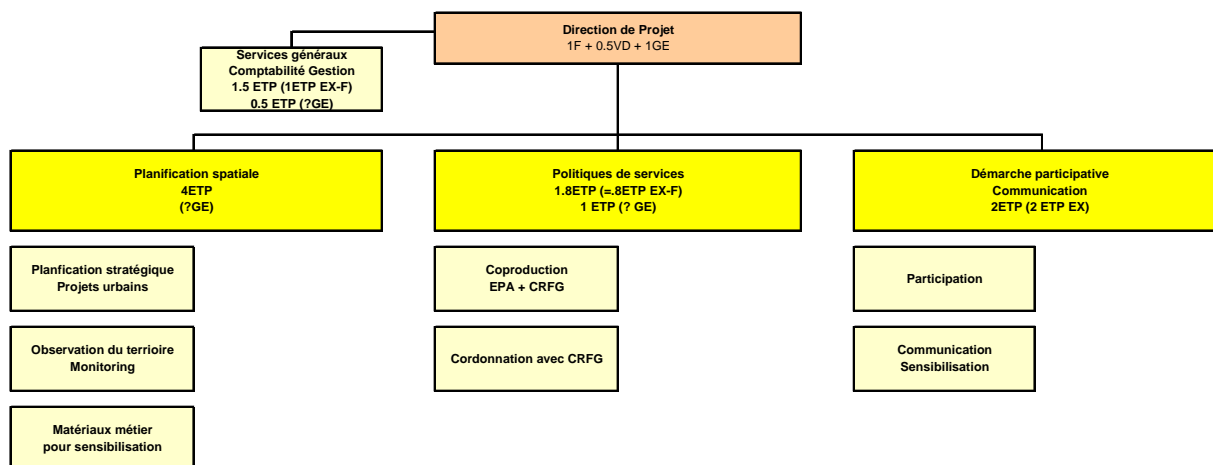


## 5. Budget, organisation

### 5.1. Organigramme

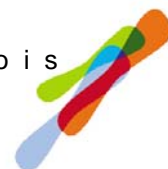
V\_071019

Organigramme de l'équipe Projet Agglo( fonctionnaires mis à disposition et existante)



ETP: équivalent temps plein  
 EX: poste existant à Ambilly, financé par les partenaires français  
 ?: Poste à créer (forme inconnue, CDD, mise à disposition, etc)

Durant la période intermédiaire, en attendant la création d'un outil de mise en œuvre transfrontalier opérationnel (de 2008 à 2011), les personnes affectées à la conduite du Projet sont mises à disposition par les différentes administrations. Il a été convenu que les contrats des personnes d'ores et déjà engagées par les partenaires français (équipe Projet d'Ambilly) sont reconduits et poursuivent leurs tâches actuelles (coordination: 0.8 ETP, communication 1.0 ETP, Participation: 1.0 ETP, secrétariat 1.0 ETP). Cette équipe coordination/communication est complétée par un appui de 1 ETP par les partenaires genevois. Les savoirs faire métier relatifs à la planification spatiale seront mobilisés par les partenaires genevois et vaudois, étant entendu que ces forces de travail sont mises au service du projet d'ensemble, ce à hauteur de 4 ETP (dont des postes de junior). Chaque partenaire (F+VD+GE) met à disposition un ou une cheffe de Projet.



## 5.2. Budget prévisionnel 2008, 2009, 2010

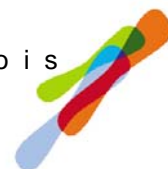
### BUDGET PREVISIONNEL 2008 ETUDES

Montants généraux, 2008, 2009 validés par le COPIL 4.10.07

Projections 2010 non validées, montants identiques à 2009

		2008		2009		2010		TOTAL 08-09-10	
		CHF	€	CHF	€	CHF	€	CHF	€
<b>PLANIFICATION SPATIALE</b>									
<b>Pôle 1 PLANIFICATION STRATEGIQUE ET ACCOMPAGNEMENT ETUDES URBAINES</b>									
<b>Schéma d'agglomération</b> Urbanisation, Paysage, mobilité, Environnement, Santé									
<b>Incluant Politiques à incidence spatiale</b>									
Agriculture									
Diagnostic+projet espaces agricoles, part PA									
Economie et PPDE									
secteurs stratégiques, inventaire, priorité									
Stratégie d'implantation ONG									
Valorisation autour des gares									
Logement et PDHT									
Foncier: inventaire du foncier mobilisable									
Grands Equipements (Théâtre, IFF...)									
Analyse Installations à Forte Fréquentation									
Stratégie d'implantation									
<b>Valorisation autour des Gares</b>									
TOTAL ETUDES	640 000	376 471	720 000	423 529	400 000	235 294			
Assistance à maîtrise d'ouvrage	170 000	100 000	170 000	100 000	70 000	41 176			
<b>TOTAL 1</b>	<b>810 000</b>	<b>476 471</b>	<b>890 000</b>	<b>523 529</b>	<b>470 000</b>	<b>276 471</b>	<b>2 170 000</b>	<b>1 276 471</b>	
<b>ETUDES URBAINES PAR PACA, PSD, ESPU, MD, LISTE A, B, Fonds Infrastructure Confédération, PA 50%</b> Projet urbanisation(éco+logements)+mobilité+environnement									
1 PACA Bernex									
2 PACA St. Julien-Genève. Plaine de l'Aire									
3 ESPU Genève - Moëlllesulaz - Annemasse									
4 PACA St. Genis - Meyrin									
5 PACA Veyrier- Vessy - Les Iles									
6 PACA Ferney - Genève									
7 PSD CHABLAIS									
TOTAL ETUDES	670 000	394 118	880 000	517 647	1 300 000	764 706			
Assistance à maîtrise d'ouvrage	180 000	105 882	180 000	105 882	180 000	105 882			
<b>TOTAL 2</b>	<b>850 000</b>	<b>500 000</b>	<b>1 060 000</b>	<b>623 529</b>	<b>1 480 000</b>	<b>870 588</b>	<b>3 390 000</b>	<b>1 994 118</b>	
<b>ETUDES MOBILITE DOUCE, ESPACES PUBLICS, PSD PA 10%</b> Participation aux études locales sur appel des autorités 18 études identifiées:20'000.--à 30'000.--CHF sur 2 ans PACA Nyon St. Cergue PSD MICA PSD AEROPORT SUD PSD AEROPORT NORD ...selon liste basée sur Fonds Infra et Annexe 7									
TOTAL 3	240 000	141 176	240 000	141 176	240 000	141 176	720 000	423 529	
<b>Pôle 1 TOTAL PLANIFICATION</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 117 647</b>	<b>2 190 000</b>	<b>1 288 235</b>	<b>2 190 000</b>	<b>1 288 235</b>			
<b>Pôle 2 Observation du territoire et monitoring</b>									
<b>Données de Base (outils d'observation) , part PA</b>									
Données géographiques (dont partenariat SITG-SITL)									
100 000	58 824	100 000	58 824	100 000	58 824				
Données statistiques	10 000	5 882	10 000	5 882	10 000	5 882			
<b>TOTAL 4</b>	<b>110 000</b>	<b>64 706</b>	<b>110 000</b>	<b>64 706</b>	<b>110 000</b>	<b>64 706</b>	<b>330 000</b>	<b>194 118</b>	
<b>Pôle 3 Matériaux Sensibilisation</b> qualité urbaine, maîtrise étalement, densité									
130 000	76 471	130 000	76 471	130 000	76 471				
<b>TOTAL 5</b>	<b>130 000</b>	<b>76 471</b>	<b>130 000</b>	<b>76 471</b>	<b>130 000</b>	<b>76 471</b>	<b>390 000</b>	<b>229 412</b>	
<b>POLITIQUES DE SERVICES</b>									
Economie et PPDE prospectivité économie, positionnement									
20 000	11 765	20 000	11 765	20 000	11 765				
Logement et PDHT Aspiration résidentielle des ménages (besoins logement) Management projet urbain (pour faciliter la production) Outils réglementaires et opérationnels (faciliter la production)									
120 000	70 588	60 000	35 294	60 000	35 294				
Autres actions de politiques de services									
40 000	23 529	10 000	5 882	10 000	5 882				
<b>TOTAL 6</b>	<b>180 000</b>	<b>105 882</b>	<b>90 000</b>	<b>52 941</b>	<b>90 000</b>	<b>52 941</b>	<b>360 000</b>	<b>211 765</b>	
<b>PARTICIPATION COMMUNICATION</b>									
forums, conférence d'agglomération									
60 000	35 294	60 000	35 294	60 000	35 294				
site internet									
40 000	23 529	40 000	23 529	40 000	23 529				
publications, communication									
80 000	47 059	80 000	47 059	80 000	47 059				
prospectivité et participation									
50 000	29 412	50 000	29 412	50 000	29 412				
<b>TOTAL 7</b>	<b>230 000</b>	<b>135 294</b>	<b>230 000</b>	<b>135 294</b>	<b>230 000</b>	<b>135 294</b>	<b>690 000</b>	<b>405 882</b>	
<b>TOTAL ETUDES</b>	<b>2 550 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 750 000</b>	<b>1 617 647</b>	<b>2 750 000</b>	<b>1 617 647</b>	<b>8 050 000</b>	<b>4 735 294</b>	





## 6. Tableau de synthèse par thématiques

**NB** : Le Projet d'agglomération se décline par une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement: le Schéma d'agglomération et les politiques de services. Le programme de travail 2008, 2009, 2010 pour le Schéma d'agglomération et les politiques à incidence spatiale (urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie) est décrit dans la première partie du Cahier annexe n°7. Le Schéma d'agglomération et les mesures qui en découlent (infrastructures transports, urbanisation, paysage, agriculture, nature, environnement) sont l'objet du Cahier annexe n°3 « Le Schéma d'agglomération et ses mesures ».

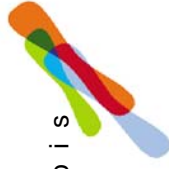
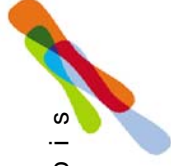


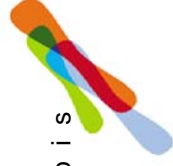
Tableau récapitulatif pour les 10 thématiques du Projet d'agglomération, sous l'égide du CRFG

			Formation	
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordonner l'offre de formation tout au long de la vie, pour répondre aux besoins des habitants et de l'économie de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière.</li> <li>▪ Proposer un environnement favorable à l'accueil d'étudiants.</li> <li>▪ Conforter la capacité de recherche et d'innovation de l'agglomération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mutualiser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération.</li> </ul>	<p>Favoriser des actions coordonnées entre structures de part et d'autre de la frontière, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de Recherche et de Formation mené dans le domaine du Développement durable ;</li> <li>- Mise en place de programmes doctoraux transfrontaliers ;</li> <li>- Projet de convention entre les écoles et autorités de tutelle respectives de la Haute école d'art et de design (HEAD) et la HES-SO et l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) ;</li> <li>- Partenariat CNAM- Léman – Hautes écoles spécialisées (HES), Université de Genève ;</li> <li>- Examiner les pistes de réflexions qui pourraient favoriser la mobilité des candidats résidant dans la région quant à leur inscription dans un cursus de formation tertiaire au-delà de la frontière ;</li> <li>- Etablir les correspondances entre les conditions cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire, la recherche et l'innovation.</li> <li>- Etc.</li> </ul>	<p>Commission Culture, Education et Sport du CRFG (groupe Enseignement Supérieur)</p>	

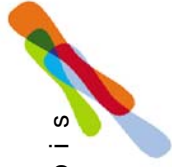


# Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

		Formation	
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer un développement de l'accès à la formation tout au long de la vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier la mise en oeuvre d'un outil Internet permettant aux individus en recherche de formations continues d'être orientés sur un choix de formation adaptées à leurs besoins, à la situation de l'emploi dans l'agglomération et proposées par les structures de formation de l'agglomération.</li> <li>Mettre en place, à l'issue des processus de validation, des collaborations entre les Cités des Métiers et des Formations qui seront actives dans l'agglomération</li> </ul>	Commission Culture, Education et Sport du CRFG (groupe Enseignement Supérieur) en concertation avec la Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle du CRFG (groupe Echanges transfrontaliers de formation professionnelle)



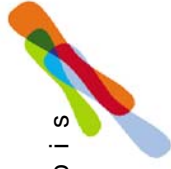
		Formation	
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès transfrontalier à la formation professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les stages et l'apprentissage : échanges d'apprentis, bourses recensant offre et demande de stages notamment dans les secteurs en tension (secteur sanitaire et social, etc.).</li> </ul>	Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle du CRFG (groupe Echanges transfrontaliers de formation professionnelle)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la mobilité des jeunes scolarisés dans la région et la perception qu'ils peuvent avoir du territoire franco-valdo-genevois</li> <li>Susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant des échanges entre établissements scolaires et l'organisation conjointe de visites et de manifestations de type conférence-débat</li> </ul>	Commission Culture, Education et Sport du CRFG (groupe Enseignement primaire et secondaire)



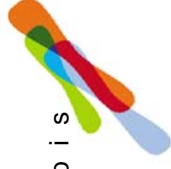
# Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

## Social

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Encourager la coordination de services à la population sur l'ensemble de l'agglomération.</li> <li>▪ Assurer une prise en compte des problématiques sociales au sein des différentes actions conduites.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'une étude d'impact dans le domaine social</li> </ul>	Commission Santé, Droit et Cohésion Sociale du CRFG (groupe à créer)

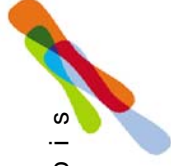


			Santé
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens.</li> <li>▪ Appliquer une gestion coordonnée des crises sanitaires.</li> <li>▪ Anticiper l'évolution de la population et des personnels soignants.</li> <li>▪ Améliorer l'information et la communication sur l'offre de soins.</li> <li>▪ Promouvoir la santé de la population en agissant sur les déterminants de la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre l'offre de partenariat des HUG et des possibilités offertes par le Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS III): étude des modalités pratiques et tarifaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les HUG peuvent offrir leurs prestations de niveau universitaire aux patients concernés de l'agglomération,</li> <li>- Les hôpitaux français peuvent offrir leurs prestations de niveau de proximité aux patients de l'agglomération.</li> </ul> </li> <li>▪ Stimuler et suivre un accord cadre transfrontalier entre la France et la Confédération Helvétique pour améliorer l'offre de soins, sécuriser les conventions locales existantes.</li> <li>▪ Mettre en réseau des centrales d'urgence médicale ; expérimentation pour la prise en charge de proximité des secours d'urgence.</li> <li>▪ Mettre en œuvre le projet pilote du réseau inter-hospitalier d'information médicale : constitution d'un réseau visant le partage de l'information médicale du patient afin d'améliorer son suivi.</li> <li>▪ Informer la population sur les avancées obtenues par les divers accords transfrontaliers, sur les modalités d'accès aux soins.</li> </ul>	Commission Santé, Droit et Cohésion Sociale du CRFG  (groupe planification sanitaire et accès aux soins ; groupe secours d'urgence transfrontaliers ; groupe Crise sanitaire, épidémiologie et santé environnementale ; groupe formation des aidés-soignant(e)s et des assistant(e)s de soin et de santé communautaire)



Santé			
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promotion des enjeux de santé publique au travers de politiques d'aménagement, de développement de la mobilité douce et de lutte contre les pollutions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre l'évaluation des impacts sur la santé (EIS) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre et suivi des objectifs santé du Projet d'agglomération à partir des indicateurs retenus.</li> <li>- Intégration de la démarche EIS dans les études de planification nécessaires à la mise en œuvre du Projet d'agglomération.</li> <li>- Sensibilisation des acteurs publics dans leur rôle en matière de santé publique.</li> </ul> </li> </ul>	Comité de Pilotage du Projet d'agglomération

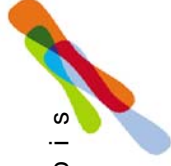
Culture			
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construire une stratégie commune de développement culturel pour :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la culture comme vecteur d'identité partagée et de rayonnement.</li> <li>- Promouvoir l'offre et l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en réseau l'offre culturelle, promouvoir sa richesse et sa diversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un Atlas Culturel Transfrontalier :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement de l'ensemble des infrastructures, des institutions, des pratiques culturelles et leurs publics, les projets amateurs et des principaux acteurs culturels.</li> <li>- Création d'un Site internet permettant une recherche par position géographique, par thème et par types d'utilisateurs.</li> </ul> </li> </ul>	Commission Culture, Education et Sport du CRFG (groupe sur les Pratiques Culturelles)



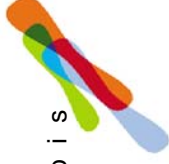
# Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Culture				
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aboutir à une politique culturelle coordonnée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dresser un état des lieux, une analyse des besoins et des propositions de lieux d'implantation et d'accompagnement des projets .</li> </ul>	Commission Culture, Education et Sport du CRFG (groupe sur les Pratiques Culturelles) + Comité de Pilotage du Projet d'agglomération	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Initier un événement fédérateur d'agglomération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>« 2012 Rousseau pour tous » : donner une dimension et un intérêt d'agglomération au projet d'envergure internationale, initié par la Ville de Genève.</li> </ul>	Commission Culture, Education et Sport du CRFG (groupe sur les Pratiques Culturelles)	



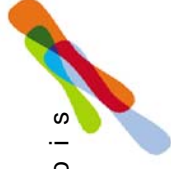


Economie			
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la mise en place d'un développement économique plus équitable entre les partenaires franco-valdo-genevois et créer les conditions cadre pour accueillir environ 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030.</li> <li>▪ Promouvoir un développement économique multipolaire, concerté et solidaire, en favorisant les conditions d'implantation des activités économiques génératrices d'emplois par une offre d'accueil différenciée et complémentaire et selon les spécificités des territoires.</li> <li>▪ Promouvoir un développement économique et social durable.</li> <li>▪ Contribuer à renforcer l'offre et les retombées économiques du secteur international, dans l'agglomération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer l'information multilatérale pour les entreprises, favoriser les coopérations entre entreprises.</li> <li>▪ Améliorer les conditions – cadres de la multi localisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer des points relais d'information et de conseil dans les agences de développement et offices de promotion économique du territoire,</li> <li>▪ Créer une base documentaire et de « personnes ressources » commune et partagée,</li> <li>▪ Organiser des rencontres inter-entreprises régulières ; voire appuyer le développement d'un club inter-entreprises et d'une plate-forme Internet, dans le cadre de l'OPI par exemple,</li> <li>▪ Mettre en place une charte de priorité régionale afin d'affirmer les exigences de qualité et de loyauté dans les relations inter-entreprises,</li> <li>▪ Encourager les entreprises à participer ensemble à des salons professionnels régionaux ou internationaux,</li> <li>▪ Simplifier et décentraliser les procédures au niveau local adapté pour le traitement des accords préétablis sur les prix de transfert pour les PME/PMI transfrontalières, a minima par un premier avis technique des services concernés,</li> <li>▪ Elaborer et diffuser un <i>vade mecum</i> de la bilocalisation : brochure sur les accords préétablis sur les prix de transfert, sur les types de détachement de travailleurs, et les régimes sociaux et fiscaux correspondants,</li> <li>▪ Engager une politique de promotion de la bi-localisation par et auprès des organisations professionnelles en Suisse et en France : CCIG, FER, UAPG, UIG, chambres de commerce françaises, Chambres des Métiers, CGPME, etc.,</li> <li>▪ Elaborer un « Passeport d'entreprise frontalière » afin de faciliter les échanges quotidiens entre PME frontalières (Douanes françaises et suisses) dans le pays voisin.</li> </ul>	<p>Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle du CRFG  (groupes Economie)</p>

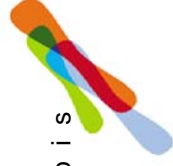


Economie (suite)

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer une Politique intégrée de pôles de développement économique à l'échelle de l'agglomération.</li> </ul>	<p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparer les conditions cadres d'un développement intégré (économie, environnement, social) au travers du lien entre stratégie spatiale et services à la population (logement, mobilité, etc.), en veillant à la participation, outre du monde politique, des milieux économiques et de la société civile, à l'élaboration du processus.</li> <li>▪ Synthétiser la connaissance du tissu économique transfrontalier en s'appuyant sur les sources existantes, mettre en évidence ses tendances lourdes à l'échéance 2030, et développer la communication de ces données à l'intention des acteurs concertés dans le cadre de la PPDE.</li> <li>▪ Mettre en place, à l'échelle globale (d'agglomération) une cellule d'échange intégrant les collectivités parties prenantes et les structures de développement économique, ainsi que, en tant que de besoin, les acteurs économiques privés. Cette cellule d'échange aura pour vocation de coordonner les travaux relatifs à la PPDE et s'attachera notamment à inventorier les expériences et les pratiques mises en œuvre sur d'autres territoires.</li> </ul>	

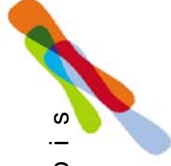


Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Economie (suite) Responsable de la mise en œuvre
		<p><b>Spatial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préciser les pôles de développement économique de l'agglomération (en veillant à ce que les aires retenues pour les activités industrielles et technologiques soient de taille suffisante et suffisamment représentative) au travers de l'approfondissement du Schéma d'agglomération, des zooms par PACA et PSD, de l'étude des centralités régionales et des sites potentiels autour des gares.</li> <li>▪ Profiler les pôles selon la vocation et les profils des territoires et des entreprises (tertiaire, industries technologiques, industries de moyenne technologie et artisanat, commerce, BTP, logistique). Une attention particulière sera portée :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à la mixité fonctionnelle,</li> <li>▪ au profil de mobilité des entreprises (en fonction de la nature de leurs activités) et des territoires,</li> <li>▪ aux complémentarités à établir entre pôles français et suisses,</li> <li>▪ aux besoins des entreprises nouvelles ou en expansion, et aux besoins liés à la relocalisation des entreprises existantes.</li> </ul> </li> <li>▪ Les PSD et les centres régionaux constituent les pôles potentiels qui nécessitent le plus une action commune. La démarche pourrait débiter par une expérimentation parmi ceux-ci.</li> <li>▪ Développer des solutions financières et réglementaires qui permettent la maîtrise foncière, la réalisation des études, l'aménagement et la gestion des pôles de développement économique concernés.</li> <li>▪ Appliquer aux études spatiales une démarche participative impliquant outre le monde politique, les milieux économiques et professionnels et la société civile.</li> </ul>	<p>Comité de Pilotage du Projet d'agglomération + Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle du CRFG (groupes Economie)</p>



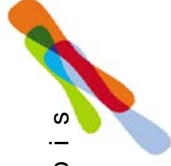
Economie (suite)

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir ensemble le territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer des outils de promotion partagés (supports papiers, Internet,...) prenant en compte les entreprises françaises et suisses de l'agglomération, en mettant en place des messages thématiques forts en fonction des spécificités des territoires,</li> <li>▪ Participer ensemble à des salons professionnels (pour MIPIM voir « Coopération métropolitaine ») de prospection et de promotion,</li> <li>▪ Accueillir en commun de manière professionnelle des investisseurs et leur proposer en fonction de leurs besoins des formules combinées Suisse/France pour une implantation initiale ou un développement ultérieur,</li> <li>▪ Elaborer une charte de bonnes pratiques : information mutuelle sur les implantations en cours et respect d'un code de bonne conduite afin de garantir que tout investisseur qui aurait ciblé un territoire de l'agglomération ne s'en détourne pas sans que toutes les offres correspondant à sa demande ne lui aient été proposées.</li> </ul>	<p>Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle du CRFG  (groupes Economie)</p>

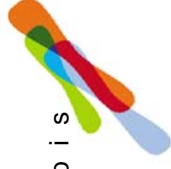


# Projet d'agglomération franco-genevois

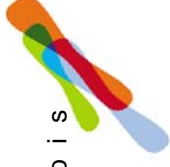
Economie (suite)			
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des offres de congrès par Genève-Tourisme aux organisations touristiques françaises (2008-2012) et des appels d'offres aux hôteliers français afin de renforcer l'offre de l'agglomération ;</li> <li>Proposer des offres complètes journée et demi-journée, été et hiver, pour les accompagnants et leurs familles, intégrer ces offres dans la documentation promotionnelle de Genève-Tourisme et les promouvoir auprès des «Professional Congress Organizers» présents à Genève ;</li> <li>Etablir un fichier des lieux et offres de séminaires et manifestations de l'agglomération, en faire la promotion à travers les organisations touristiques et économiques de l'agglomération (Genève, France) ;</li> <li>Promouvoir des produits «excursions transfrontalières» pour les groupes et les familles auprès des caristes et organisateurs d'excursions.</li> </ul>	<p>Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle du CRFG (groupes Economie)</p>



Agriculture		Responsable de la mise en œuvre
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers : une production de proximité ;</li> <li>▪ Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage ;</li> <li>▪ Orienter les espaces périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités autour d'un concept d'aménagement ;</li> <li>▪ Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles : des exploitations fonctionnelles et pérennes ;</li> <li>▪ Assurer une zone agricole préservée des constructions non agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale ; mettre en place des plateformes transfrontalières d'exportation des produits régionaux</li> <li>▪ Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commission Sécurité et réglementation générale du CRFG (groupe agriculture) + intervenants agricoles et économiques de l'agglomération</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comité de Pilotage du Projet d'agglomération + Commission Logement et Environnement du CRFG (groupe Espaces Naturels et Agricoles) + intervenants agricoles et économiques de l'agglomération</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Poursuivre et approfondir le volet Environnement, nature, agriculture et paysage du Schéma d'agglomération :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire et définition des grandes entités agricoles,</li> <li>- mesures de protection et de mise en valeur,</li> <li>- action spécifique pour la proposition de pesées d'intérêt entre préservation, urbanisation et conditions d'exploitation pour les lieux de «frottement» identifiés.</li> </ul> </li> </ul>

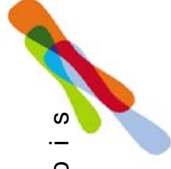


Logement		
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer et mettre en œuvre un outil de planification de l'habitat transfrontalier (PDHT et Schéma d'agglomération).</li> <li>▪ Construire des logements équitabement répartis au sein de l'agglomération, accessibles à tous.</li> <li>▪ Accueillir 200'000 habitants à l'horizon 2030, dont 50% dans le canton de Genève et 50% dans les couronnes françaises et suisse.</li> <li>▪ Promouvoir la qualité dans le logement (qualité urbaine, architecturale, énergétique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire émerger, avec les élus, l'administration, la société civile et les acteurs de l'économie, les attentes, besoins, lacunes, obstacles, en matière d'habitat et de logement à l'échelle locale, régionale et transfrontalière.</li> <li>▪ Réaliser l'agrégation des grands objectifs quantitatifs de production de logement fixés dans les SCOT, PLH, Plan directeur, à l'échelle de l'agglomération et qualitatifs du Schéma d'agglomération.</li> <li>▪ Actualiser les besoins en logement en relation avec les perspectives de développement démographique, économique, social et urbain de l'agglomération.</li> <li>▪ Donner une image globale, à l'échelle de l'agglomération, résultant de la consolidation des objectifs de chaque partenaire institutionnel en matière de politique de l'habitat, objectifs adaptés et confrontés au Schéma</li> </ul>	<p><b>Coordination</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coordonner et mettre cohérence le Schéma d'agglomération et le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT).</li> </ul> <p><b>Prospective du logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse de l'offre, des besoins et des aspirations résidentielles ;</li> <li>▪ Analyser les besoins, les possibilités de localisation et les conditions de production des logements étudiants de part et d'autre de la frontière.</li> </ul> <p><b>Mesures spatiales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approfondir l'étude des Projets stratégiques de développement (PSD) offrant d'importants potentiels de construction de logements (cf proposition 1 du PDHT) ;</li> <li>▪ Favoriser la création de nouveaux quartiers d'intérêt d'agglomération (cf proposition 5 du PDHT) ;</li> <li>▪ Politique foncière : réalisation d'un inventaire du foncier.</li> </ul>
		<p>Responsable de la mise en œuvre</p> <p>Comité de Pilotage du Projet d'agglomération + Commission Logement et Environnement du CRFG (Groupe Logement)</p>

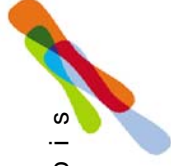


		Logement	
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<p>d'agglomération.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une offre de logements répondant aux besoins des habitants et notamment des populations à faibles revenus; proposer une offre suffisante, en Suisse et en France, de logements accessibles (ou à loyers modérés); encourager la qualité (notamment énergétique) des bâtiments.</li> </ul>	<p><b>Outils d'agglomération</b></p> <p>Poursuivre les études nécessaires pour une politique concertée de l'habitat:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude de faisabilité pour la création d'un outil de portage foncier (cf proposition 2 du PDHT), etc.</li> <li>▪ Management de projet urbain : comparaison et évaluation de techniques de management de projets facilitant la construction de logements ;</li> <li>▪ Etudier l'adaptation et la simplification des réglementations et des outils d'aménagement afin de faciliter la production de logement ;</li> <li>▪ Charte de qualité (urbaine, énergétique, etc) pour les politiques de soutien à la production de logements locatifs aidés (cf proposition 4 du PDHT) ;</li> <li>▪ Etudier la mise en place d'une cellule professionnelle interdisciplinaire d'appui aux projets, coordonnées avec la Politique des pôles de développement économique ;</li> <li>▪ Etude de l'éventuelle création d'une fondation à l'échelle du territoire visant à aider la prise en charge des déficits d'opérations de logements à loyer modéré (proposition 3 du PDHT).</li> </ul>	

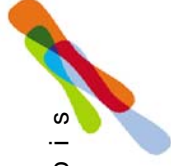




Environnement			
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gérer les ressources naturelles locales et régionales (sol, eau ; énergie ; forêt-bois, matériaux minéraux ; valorisation des déchets) dans une logique de durabilité régionale et transfrontalière.</li> <li>▪ Préserver et valoriser les espaces naturels et paysagers, ainsi que leurs interconnexions.</li> <li>▪ Maîtriser les émissions de polluants (NOx, PM10, Ozone) et de gaz à effets de serre, ainsi que les nuisances sonores.</li> <li>▪ Maîtriser les risques naturels et technologiques, notamment les risques liés aux crues des cours d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer une prise en compte systématique des exigences et objectifs environnementaux tout au long du processus de mise en œuvre du Schéma d'agglomération (démarche d'Evaluation environnementale stratégique).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir rigoureusement la trame naturelle et paysagère qui accueillera le développement socio-économique de l'agglomération (schéma nature et paysage) ;</li> <li>▪ Localiser judicieusement (en fonction principalement des infrastructures de transports publics existantes et projetées) les secteurs propices au développement de logements, d'activités, de grands équipements publics, de centres commerciaux d'importance régionale ;</li> <li>▪ S'engager formellement sur des règles précises en matière de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- densité urbaine,</li> <li>- desserte TP minimale,</li> <li>- qualité urbaine (exemple: urbanisation de type HQE),</li> <li>- réseau de mobilité douce,</li> <li>- d'exigences environnementales (maintien du fonctionnement des zones d'expansion des crues, intégration des contraintes sonores à l'échelle du quartier, plan d'assainissement de la qualité de l'air),</li> <li>- etc.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Comité de Pilotage du Projet d'agglomération</p>

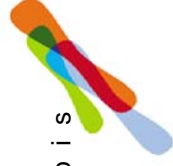


Environnement			
Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensifier la collaboration transfrontalière dans chaque domaine de l'environnement (eau, nature et paysage, air et climat, ressources en matériaux et déchets, risques industriels, etc.) par le biais d'actions sectorielles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des plans sectoriels transfrontaliers (exemples: Plan énergie, Plan ressources en matériaux et déchets, "atmosphère" (air et climat), Plan nature et paysage, etc.).</li> <li>Créer, après étude d'opportunité et de faisabilité, des entités responsables transfrontalières (exemple: agence de gestion transfrontalière de l'eau, des déchets, de l'énergie, etc.).</li> <li>Élaborer des cadastres transfrontaliers (exemples: qualité de l'air, zones d'expansion des crues, risques industriels, etc.).</li> </ul>	Commission Logement et Environnement du CRFG + entités administratives responsables (groupes en cours de définition)



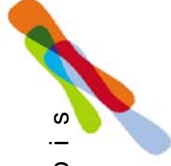
Urbanisation – Mobilité

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer un développement équilibré de la région urbaine selon les projections estimées pour 2030 : +200'000 habitants et env. +100'000 emplois.</li> <li>▪ Maîtriser l'étalement urbain, lutter contre la dispersion des constructions (= refus d'un développement « tendanciel », laisser – faire).</li> <li>▪ Coordonner la localisation des grands équipements (culturels, sportifs, santé, de formation, commerciaux, etc.).</li> <li>▪ Développer un transfert modal en faveur des transports publics et des mobilités douces.</li> <li>▪ Valoriser et préserver les paysages, notamment urbains, et le patrimoine.</li> <li>▪ Maintenir et favoriser la qualité des espaces publics urbains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre le Schéma d'agglomération et ses mesures de mobilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approfondir le Schéma d'agglomération à l'échelle de toute l'agglomération ;</li> <li>▪ Etablir des zooms (par couloirs ou par axes ; études ponctuelles nécessaires à la réalisation des infrastructures de transports liées au fonds d'infrastructures) ;</li> <li>▪ Développer une approche sur les instruments d'aménagement.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elaborer un référentiel commun (données de base statistiques et géographiques) et assurer un suivi du Projet d'agglomération et des mesures engagées</li> </ul>	<p>Comité de Pilotage du Projet d'agglomération</p> <p>Comité de Pilotage du Projet d'agglomération + autorités et instances compétentes</p> <p>Comité de Pilotage du Projet d'agglomération + autorités et instances compétentes</p>



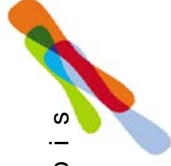
Urbanisation – Mobilité

Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer des stratégies de gestion pour les réseaux routiers transfrontaliers ou d'importance d'agglomération ;</li> <li>▪ Suivre le développement et la gestion du modèle multimodal de déplacements de l'agglomération.</li> </ul>	Commission Déplacements et Sécurité du CRFG



Coopération métropolitaine

Thématiques	Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'innovation technologique sur le territoire franco-valdo-genevois.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en valeur la position stratégique du territoire franco-valdo-genevois dans le cadre de la mise en réseau des pôles de compétitivité français et des clusters suisses concernés hors et à l'intérieur du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir pour que des organisations ou projets de recherche / développement résultant de la mise en réseau des pôles de compétitivité français et des clusters suisses se localisent dans le territoire de l'agglomération, et notamment dans sa partie française.</li> </ul>	Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle du CRFG (groupe Innovation))
ONG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la fonction internationale de l'agglomération en matière d'ONG et de manifestations internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la spécialisation du territoire en matière d'ONG et de manifestations internationales (salon de l'auto, télécoms, etc...).</li> <li>Consolider au niveau qualitatif et élargir au niveau quantitatif l'offre d'accueil des ONG et de manifestations internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaborer des modes de concertation et coordination entre les institutions suisses et françaises chargées de l'accueil des ONG ;</li> <li>Elaborer une stratégie conjointe à l'échelle de l'agglomération pour l'accueil d'ONG et de manifestations internationales (salon de l'auto, télécoms, etc)</li> </ul>	Commission Sécurité et Réglementation Générale du CRFG (groupe ONG et Manifestations Internationales)



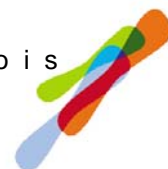
Coopération métropolitaine

Thématiques	Objectifs d'agglomération	Stratégies	Actions	Responsable de la mise en œuvre
Promotion économique à l'international (MIPIM)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir à l'internationale, de façon conjointe, le territoire de l'agglomération notamment en mettant en avant les atouts économiques de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</li> <li>▪ Renforcer à terme les opérations coordonnées de promotion exogène du territoire transfrontalier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présenter de façon coordonnée aux investisseurs les projets de territoire et les atouts de l'offre transfrontalière.</li> <li>▪ Promouvoir la bi localisation (Europe – Suisse) des entreprises au sein de l'agglomération.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pérenniser la promotion à l'internationale du territoire à travers les prochaines éditions du MIPIM.</li> <li>▪ Réfléchir sur une participation à d'autres manifestations internationales dans le cadre de la Lake Geneva Region.</li> <li>▪ Renforcer la collaboration entre les promotions économiques de l'ensemble de l'agglomération.</li> </ul>	<p>Lake Geneva Region+ Comité de Pilotage du Projet d'agglomération + Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle du CRFG (groupes Economie)</p>



## 7. Les fiches actions par thématiques

**NB** : Le Projet d'agglomération se décline par une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement : le Schéma d'agglomération et les politiques de services. Le programme de travail 2008, 2009, 2010 pour le Schéma d'agglomération et les politiques à incidence spatiale (urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie) est décrit dans la première partie du Cahier annexe n°7. Le Schéma d'agglomération et les mesures qui en découlent (infrastructures transports, urbanisation, paysage, agriculture, nature, environnement) sont l'objet du Cahier annexe n°3 « Le Schéma d'agglomération et ses mesures ».



## Formation

### Objectifs

- Coordonner l'offre de formation tout au long de la vie, pour répondre aux besoins des habitants et de l'économie de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière.
- Proposer un environnement favorable à l'accueil d'étudiants.
- Conforter la capacité de recherche et d'innovation de l'agglomération.

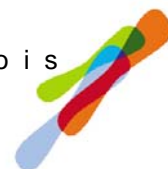
### Stratégies

- Mutualiser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération.
- Assurer un développement de l'accès à la formation tout au long de la vie.
- Faciliter l'accès transfrontalier à la formation professionnelle.
- Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région.

### Actions

- Mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération (n°60).
- Etablir les correspondances entre les conditions cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire, la recherche et l'innovation (n°61)
- Etudier la mise en oeuvre d'un outil Internet permettant aux individus en recherche de formations continues d'être orientés sur un choix de formations adaptées à leurs besoins, à la situation de l'emploi dans l'agglomération et proposées par les structures de formation de l'agglomération (n°62).
- Mettre en place, à l'issue des processus de validation, des collaborations entre les Cités des Métiers et des Formations qui seront actives dans l'agglomération (n°63).
- Développer les stages et l'apprentissage : échanges d'apprentis, bourses recensant offre et demande de stages notamment dans les secteurs en tension (n°64).
- Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région permettant de renforcer leur mobilité et la perception qu'ils peuvent avoir du territoire franco-valdo-genevois (n°65).
- Susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant des échanges entre établissements scolaires et l'organisation conjointe de visites et de manifestations de type conférence-débat (n°66).

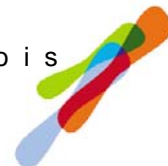




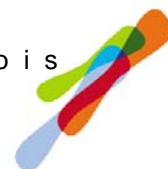
<b>Mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération</b>		<b>60</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	<b>Actions opérationnelles de coopération développées par les différents établissements et structures de formation</b>	
<b>Coûts</b>	<b>Compte tenu des différents maîtres d'ouvrage et d'œuvre des actions, les besoins en financement seront formalisés en fonction des demandes des projets en cours et à venir.</b>	

<b>Description</b>  <b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambitions de l'action</b></li> </ul> <p>Dans une économie de la connaissance, la formation et la recherche se révèlent aujourd'hui comme des outils fondamentaux du développement territorial transfrontalier, à la condition qu'une offre adaptée aux besoins du territoire existe et qu'elle soit connue de tous. En outre, au regard des évolutions économiques internationales, l'agglomération franco-valdo-genevoise désire conforter sa position de leader au niveau européen en matière de recherche et d'innovation, dans les domaines des technologies de pointe (sciences de la vie, environnement, mécatronique) et des sciences sociales. L'enjeu est donc bien de contribuer activement à l'accroissement de la compétitivité du territoire et de ses entreprises.</p> <p>Aussi, l'agglomération franco-valdo-genevoise bénéficie de pôles de formation internationalement reconnus - comme l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) ou encore les Universités de Genève et Lausanne côté Suisse, de Savoie, Grenoble et Lyon côté France – et qui constituent un potentiel à exploiter. Le bassin de formation franco-valdo-genevois concentre à ce jour un nombre important d'étudiants. En 2005, le canton de Genève compte près de 20 000 étudiants dans l'enseignement supérieur et la recherche<sup>1</sup>, et coté français, près de 1000 étudiants en post bac.</p> <p>Parallèlement, alors qu'il existe un bassin d'emploi reconnu, le bassin de formation reste</p>
--	--

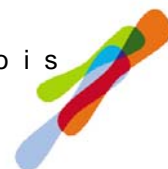
<sup>1</sup> Qui se déclinent de la manière suivante : **4878 en formation tertiaire HES et non HES** (dont 2849 suisses, 933 français et 1096 autres nationalités) Chiffre HES du canton de Vaud à rajouter et **31 601 en formation à l'Université de Genève et Lausanne et EPFL** (dont 9126 suisses, 1065 français et 1770 autres nationalités). Canton de Vaud : Unil : 10 467 et EPFL 6449. Sources OCSTAT + SCRIS, En France, 230 auditeurs étaient inscrits au CNAM-Léman pour l'année universitaire 2006-2007.



	<p>encore coupé par la frontière franco-suisse. C'est pourquoi, les mutualisations de moyens entre structures de formation supérieure et de recherche restent encore limitées de chaque côté de la frontière et les offres de formations peu connues, ce qui peut constituer un frein au développement de l'économie locale dans le recrutement d'une main d'œuvre qualifiée.</p> <p>Pour autant, de nombreuses avancées ont déjà eu cours en matière de formation initiale et continue. En effet, les accords bilatéraux ont permis de renforcer la coopération scientifique et technologique ainsi que la mobilité des étudiants et des personnes en formation. Plusieurs programmes européens (SOCRATES, LEONARDO, JEUNESSE, ERASMUS, INTERREG) y ont également contribué. Les échanges sont ainsi plus fréquents de part et d'autre de la frontière (en formation initiale et continue, générale et professionnelle).</p> <p>De leur côté, les instances du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG) et du Conseil du Léman travaillent à faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accès des étudiants aux structures d'enseignement de l'agglomération (les conditions d'accès, la validation des acquis de l'expérience (VAE) voire, ultérieurement, la politique sociale des étudiants) ;</li> <li>- la reconnaissance réciproque des diplômes, notamment professionnels (CAP-BEP et CFC) et la validation transfrontalière des acquis de l'expérience professionnelle. En complément, les Unions Lémaniques et les Chambres Consulaires œuvrent à faciliter les échanges d'apprentis de part et d'autre de la frontière ;</li> <li>- la connaissance de l'offre de formation transfrontalière (Mémento pratique sur l'enseignement supérieur dans la région lémanique et sa déclinaison Internet) ;</li> <li>- les échanges entre les jeunes de la région tout au long de leur scolarité.</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'Université de Savoie et les structures d'enseignement supérieur de Suisse occidentale renforcent leur collaboration pour le développement de la formation et de la recherche franco-suisse. Dans cet objectif, l'Université de Savoie a souhaité créer un Euro-Institut visant à accompagner les projets transfrontaliers.</p> <p>Dans le Pays de Gex et à Annemasse où il dispose d'une antenne, le CNAM-Léman a d'ores et déjà entamé un certain nombre de collaborations avec le canton de Genève (HEG, Université de Genève, IFAGE, etc.).</p> <p>Dans le même temps, les espaces de formation, de coordination d'actions et de partage d'informations se structurent : le Centre Universitaire et de Recherche d'Archamps avec son offre de formation dans les domaines du management, des sciences sociales et humaines, de la physique biomédicale et des sciences du vivant ; le Technoparc du Pays de Gex, le projet Etoile Annemasse-Genève ; le Pôle-Genève Pays de Gex. Des projets sont également portés par des lycées, notamment pour la création de formations de techniciens supérieurs (Licences Professionnelles, etc.), et des Greta.</p> <p>Comme nous venons de le rappeler, des pratiques transfrontalières en matière d'enseignement supérieur et de recherche se développent. Elles devraient être encore intensifiées et mieux adaptées aux besoins des entreprises innovantes du territoire, ceci afin de répondre au bassin d'emploi et de vie qui, aujourd'hui, désire se structurer. Les efforts sont maintenant à concentrer sur le rapprochement de structures (autant entre structures de</p>
--	--



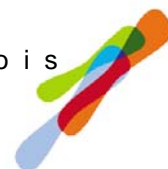
	<p>formation et de recherche qu'entre ces structures et les entreprises) et plus largement sur la mutualisation des moyens en terme de développement de l'offre de formation.</p> <p>Enfin, la question de la formation initiale n'est pourtant pas le seul point sur lequel les efforts doivent se concentrer. La formation tout au long de la vie est également un concept aujourd'hui largement partagé. Les carrières professionnelles évoluent rapidement et demandent des mises à jour continues des compétences. Des périodes de chômage, des projets de création d'entreprise, des désirs de réorientation, sont autant de facteurs qui poussent les individus à bien se former dès la formation initiale, et à poursuivre cet effort tout au long de leur vie. Ces évolutions trouvent un écho particulier dans l'agglomération franco-valdo-genevoise qui souhaite également développer la formation continue tant supérieure que professionnelle.</p> <p>▪ <b>Objectifs</b></p> <p>Pour atteindre ces objectifs opérationnels, il conviendrait d'orienter les actions vers l'accès, la continuité et la mutualisation de la formation / recherche dans l'agglomération et dans l'ensemble de la région franco-valdo-genevoise. En outre, il s'agit dans un premier temps de renforcer le rapprochement entre les structures de part et d'autre de la frontière afin de créer un véritable réseau en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il pourrait se traduire par le développement d'accords entre des établissements, la mise en place de passerelles entre des formations afin de créer une continuité dans les formations existantes de part et d'autre de la frontière, de créer une offre de formation mutualisée et bénéficiant d'une reconnaissance mutuelle des diplômes et de l'expérience professionnelle.</p> <p>Le développement de ces formations mutualisées entre institutions françaises et suisses devra prendre en compte au mieux les besoins du tissu économique de l'agglomération afin de faciliter les rapprochements entre enseignement supérieur / recherche et entreprise. Il s'agira également de travailler à rendre l'offre de formation plus lisible auprès du public mais également des entreprises. Ainsi, il sera envisageable de déployer sur le territoire une communication en réseau afin d'offrir un réel service opérationnel le plus en adéquation possible avec les besoins du tissu économique permettant de contribuer activement à l'accroissement de la compétitivité du territoire.</p> <p>A titre d'exemple (mais liste non exhaustive), voici quelques actions opérationnelles de coopérations identifiées et en cours de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une école doctorale transfrontalière regroupant plusieurs universités françaises, suisses romandes et italiennes (piémontaises) dans les domaines des lettres et langues (perspectives de constituer un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES)).</li> <li>- Mise en place et développement de formations mutualisées de type Licence et Master entre les HES SO, les Universités de Savoie, Lausanne et Genève.</li> <li>- Projet de convention entre les écoles et les autorités de tutelle respectives de la Haute Ecole d'Arts et de Design (HEAD) de la HES-SO et l'Ecole des Beaux-arts du Genevois (EBAG).</li> </ul>
--	---



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat entre l'IREIS d'Annecy et l'HETS sur les échanges d'étudiants et d'enseignants dans les métiers du travail social.</li> <li>- Partenariat entre le CNAM et l'IFAGE, l'Université de Genève, les HES....</li> <li>- Développement de coopérations en matière de recherche et de formations dans le domaine du développement durable.</li> </ul> <p>En outre, le groupe de travail « Enseignement supérieur » rappelle l'intérêt d'appréhender les thématiques des besoins en logement étudiant et des modalités d'accès à la culture au sein de l'agglomération. Elles seront traitées par le CRFG / Conseil du Léman via les groupes logement et culture.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b></li> </ul> <p>Le groupe « Enseignement supérieur » du CRFG / Conseil du Léman, via ses sous-groupes de travail, assurera un rôle de rapporteur, de suivi et d'impulsion des actions en cours et à venir.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <p>La mise en œuvre des actions se fera en fonction des porteurs de projets : les Universités de Genève, Lausanne, Savoie, Lyon, Grenoble, l'EPFL, l'Euro-Institut, le CNAM, les HES-SO (HEG, HEAD, HETS,...) l'IREIS, l'EBAG, l'IFAGE, le Greta,.....</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b></li> </ul> <p>L'Etat avec les Rectorats de Grenoble et Lyon et leurs Inspections d'Académie de l'Ain et de la Haute-Savoie, les cantons de Vaud et de Genève, les Rectorats de Genève et Lausanne, la Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie (plus l'Assemblée des Pays de Savoie), les branches et syndicats professionnels français et suisses, Thésame, etc.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modalités définies pour chaque action de coopération</li> <li>▪ Calendrier : 2008-2009</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Economie, emploi, formation professionnelle, logement, culture, mobilité et environnement</p>



Mieux valoriser les ressources dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour soutenir le développement de l'agglomération					N°60	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Actions opérationnelles de coopération développées par les différents établissements et structures de formation.	nd		1	2007-2009	Nd (établi au cas par cas par les différents partenaires)	CRFG, partenaires associés

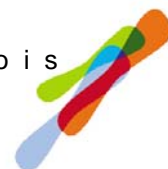


<b>Etablir les correspondances entre les conditions cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire, la recherche et l'innovation</b>		<h1>61</h1> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>		

<b>Description</b>	A définir
<b>Objectifs</b>	Les pistes de réflexion et les futures actions qui pourront être proposées dans ce cadre ne porteront pas sur la question de la dispense de l'obtention de la moyenne qualifiée au baccalauréat français pour l'accès aux universités suisses, et ce afin de respecter les termes de la convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (Convention de Lisbonne) qui n'autorise pas un traitement différencié, par les Hautes écoles suisses, du baccalauréat français en fonction de son lieu d'obtention.
<b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b>	CRFG, Commission Culture, Education et Sport, groupe de travail « Enseignement Supérieur ».
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b>	2008
<b>Modalités d'évaluation</b>	A définir.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Fiche action n°60.



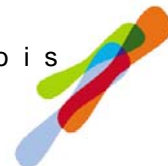
Etablir les correspondances entre les conditions cadres de l'enseignement supérieur en France et en Suisse en vue de renforcer l'accès à l'enseignement supérieur, la coopération interuniversitaire, la recherche et l'innovation					N°61	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
A définir	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, groupe de travail « Enseignement Supérieur »



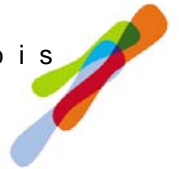
<p><b>Etudier la mise en oeuvre d'un outil Internet permettant aux individus en recherche de formations continues d'être orientés sur un choix de formations adaptées à leurs besoins, à la situation du marché de l'emploi dans l'agglomération et proposées par les structures de formation de l'agglomération</b></p>		<p><b>62</b></p> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	Rédaction et validation de cahier des charges.	
<b>Coûts</b>	A déterminer. Etudier la possibilité d'un financement au titre du programme européen OBJECTIF 3 2007-2013.	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<p>▪ <b>Nature et description de l'action</b></p> <p>La formation tout au long de la vie est un concept aujourd'hui largement partagé. Les carrières professionnelles évoluent rapidement et demandent des remises à jour continues des compétences. Des périodes de chômage, des projets de création d'entreprise, des désirs de réorientation, sont autant de facteurs qui poussent les individus à bien se former dès la formation initiale, et à poursuivre cet effort tout au long de leur vie.</p> <p>En matière d'offre de formation continue, la multiplicité des acteurs et la dispersion des compétences qui en résultent rendent difficilement lisible le « marché » de l'information et de la formation continue et professionnelle. Près de 2'000 formations (courtes et longues) sont aujourd'hui proposées sur l'ensemble du bassin lémanique.</p> <p>Bien que des pratiques transfrontalières en matière de formation initiale ou continue se développent, celles-ci devraient être encore intensifiées et mieux adaptées afin de répondre à un bassin d'emploi et de vie qui, aujourd'hui, désire se structurer.</p> <p>L'objectif est de coordonner l'offre de formation tout au long de la vie pour répondre aux besoins des habitants de l'agglomération et développer l'emploi des deux côtés de la frontière.</p> <p>Cette fiche action constitue la première phase d'un projet plus global qui s'inscrit dans le cadre de la commission « Economie, emploi et formation professionnelle » du CRFG, à travers la fiche action n°63 dont le projet clé est la mise en place d'un dispositif transfrontalier d'information et de veille sur l'information scolaire et professionnelle, l'orientation, la formation, la formation tout au long de la vie.</p>
---	--

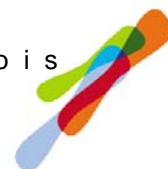




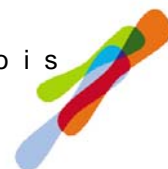
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels</b></li> </ul> <p>Il s'agit de réaliser un cahier des charges pour la mise en place d'un outil permettant aux personnes en recherche de formations continues d'être orientées sur un choix de formations adaptées à leurs besoins. L'étude prendra également en compte la situation de l'emploi dans l'agglomération.</p> <p>Cette étude devrait mener à la réalisation d'un site/outil Internet sur la formation continue dans le bassin lémanique, permettant au public de tout âge, de tout niveau de qualification et de toute l'agglomération transfrontalière d'être orienté et de choisir la formation continue la plus adaptée à ses besoins.</p> <p>Le groupe de travail « Enseignement supérieur » commun au CRFG et au Conseil du Léman ainsi que les commissions plénières, lors de leurs séances respectives du 15 mai et 7 juin 2007, ont validé la mise en place du comité de pilotage chargé de porter cette action.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b></li> </ul> <p>CFRG - Commission « Culture, éducation, sport » et Conseil du Léman - Commission « Education, culture » - Groupe de travail « Enseignement supérieur » en concertation avec la Commission « Economie, emploi et formation professionnelle » - Groupe de travail « Echanges transfrontaliers de formation professionnelle ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>Comité de pilotage « Etude de mise en œuvre d'un outil Internet permettant aux individus en recherche de formations continues d'être orientés sur un choix de formations adaptées à leurs besoins, à la situation du marché de l'emploi dans l'agglomération et proposées par les structures de formation de l'agglomération ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Prestataire</b> : recruté sur appel d'offre.</li> <li>▪ <b>Partenaires</b> : structures de formation et d'orientation du bassin lémanique.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modalités de mise en œuvre et méthodologie</b></li> </ul> <p>Rédaction du cahier des charges.</p> <p>Recherche de financements.</p> <p>Réalisation d'un appel d'offre pour le recrutement du prestataire.</p> <p>Suivi de la réalisation du mandat.</p> <p>Rapport final de l'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Calendrier</b></li> </ul> <p>Années 2007-2008 : rédaction et présentation du cahier des charges.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A déterminer.</li> </ul>
<p><b>Liens avec les</b></p>	<p>L'action sera étroitement coordonnée aux fiches actions proposées par la commission</p>



<b>autres thématiques du Projet</b>	« Economie, emploi et formation professionnelle » du CRFG, et particulièrement la fiche n° 123 consacrée à la « Mise en place d'un dispositif transfrontalier d'information et de veille sur l'information scolaire et professionnelle, l'orientation, la formation, la formation tout au long de la vie ».
-------------------------------------	---



<b>Etudier la faisabilité d'un outil internet permettant aux individus en recherche de formations continues d'être orientés sur un choix de formations adaptées à leurs besoins, à la situation de l'emploi dans l'agglomération et proposées par les structures de formation de l'agglomération</b>					<b>N°62</b>	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Rédaction et présentation du Cahier des charges	nd		1	2007-2008	nd	CRFG
Recherche de financements	nd		1	2008	nd	CRFG

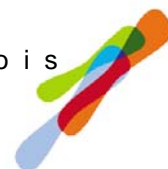


<p><b>Mettre en place, à l'issue des processus de validation, des collaborations entre les Cités des métiers et des formations qui seront actives dans l'agglomération</b></p>		<p><b>63</b></p> <p>toute l'agglomération</p>
<p><b>Projets clés</b></p>	<p>Dispositif transfrontalier d'information et de veille sur l'information scolaire et professionnelle, l'orientation, la formation, la formation tout au long de la vie</p>	
<p><b>Coûts</b></p>	<p>En cours de définition et de négociation ; possibilité de financements via Interreg 2007-2013</p>	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition</b></li> </ul> <p>Les différentes institutions franco-suisse intervenant dans les domaines de l'information et de l'orientation scolaires et professionnelles, de la formation, de la formation tout au long de la vie et de la recherche d'emploi opèrent plusieurs constats.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Ces domaines sont en pleine évolution auprès des différentes institutions concernées de la région franco-valdo-genevoise. Leur développement suit de près, notamment, l'évolution du marché du travail.</li> <li>2. Un accès efficace du public aux prestations recouvrant ces domaines constitue un élément important des stratégies développées par les autorités.</li> <li>3. La formation et le développement d'un marché de l'emploi transfrontalier dynamique et équilibré figurent parmi les thèmes prioritaires du programme de coopération transfrontalière CRFG.</li> <li>4. La richesse et la diversité de l'offre actuelle rendent très problématique et difficile une vision d'ensemble permettant un choix efficace aux personnes intéressées, en particulier lorsqu'il s'agit d'un choix <i>transfrontalier</i>.</li> </ol> <p>Dès lors, il apparaît utile, en faveur du public concerné, d'examiner la possibilité d'améliorer la pertinence et la visibilité de l'offre globale liée à ces différents univers, cela dans une perspective de complémentarité et d'enrichissement réciproque des actions et des prestations mises en œuvre de part et d'autre de la frontière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> </ul> <p>Permettre au public de l'agglomération franco-valdo-genevoise, quel que soit son âge ou son niveau de qualification, de s'informer sur les métiers et les formations, de choisir son</p>
---	--



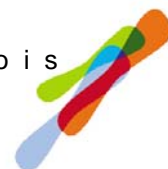
	<p>orientation, de se former tout au long de la vie, de trouver un emploi, d'accéder aux prestations liées directement ou indirectement à ces domaines.</p> <p>Pour cela, il s'agit d'organiser un réseau transfrontalier d'information et de conseil qui développera cinq thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'informer sur les métiers et les formations.</li> <li>- Choisir son orientation et construire un projet.</li> <li>- Se former tout au long de la vie : Validation des acquis de l'expérience ; Evoluer dans sa profession (<i>formation continue</i>) ; Préformation (<i>appui aux personnes non francophones et/ou peu scolarisées</i>).</li> <li>- Financer sa formation.</li> <li>- Trouver un emploi.</li> </ul> <p>Ce réseau regroupera les différents acteurs institutionnels français et suisses intervenant sur ces thématiques. Une des premières missions de ce réseau sera la création et le développement d'un espace informatique aisément accessible qui informera quant à ces thématiques et quant aux opportunités offertes au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</p> <p>▪ <b>Actions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une dynamique transfrontalière en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles, de formation, de formation tout au long de la vie, de recherche d'emploi.</li> <li>- Développer une plateforme électronique transfrontalière d'information et de ressources au service de tous les publics à la recherche d'informations et d'opportunités liées à ces thématiques. Cet outil sera le résultat d'une mutualisation des compétences, des connaissances et des ressources des partenaires franco-valdo-genevois spécialistes de ces domaines.</li> </ul> <p>Cette plateforme électronique pourra ensuite se décliner en un réseau d'accueil physique mettant à disposition des publics les ressources d'information liées à ces problématiques.</p> <p>De plus, des événements pourront être régulièrement mis sur pied autour de ces thématiques: expositions temporaires sur des sujets spécifiques, actions d'information, remises de prix, présentation de métiers, rencontres, débats, exposés, journées de recrutement, clubs, etc., l'idée étant d'améliorer l'accès à l'information liée aux cinq thématiques ci-dessus, cela via une meilleure lisibilité, une meilleure visibilité et une meilleure mise en scène de cette offre et de ses possibilités d'accès.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, on pourra s'appuyer sur la démarche impulsée par l'OFPC Genève. Une <i>Cité des métiers et de la formation</i> [CdMFG] est aujourd'hui en cours de déploiement par cet Office et devrait être ouverte au public en 2008. La CdMFG pourrait constituer un des Centres opérationnels du réseau franco-valdo-genevois en matière d'information et de conseil sur ces cinq thématiques.</p>
--	---



<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b></li> </ul> <p>CRFG, Commission « Economie, Emploi et Formation Professionnelle ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>Un groupe de travail <i>ad hoc</i> sera constitué. Il sera en charge d'initier, puis d'assurer le suivi des actions proposées.</p> <p>Les porteurs des actions pourraient être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC Genève),</li> <li>- Cité des métiers et de la formation, Genève,</li> <li>- Office Cantonal de l'Emploi (OCE Genève),</li> <li>- Acteurs du Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF),</li> <li>- Service Public de l'Emploi (SPE),</li> <li>- Campus des Métiers,</li> <li>- Centre d'Information et d'Orientation (CIO),</li> <li>- Acteurs de la création / reprise d'entreprise,</li> <li>- Collectivités régionales et locales.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>En cours d'élaboration</p> <p><b>Calendrier</b> : 2008-2009</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>En cours d'élaboration.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Les actions du réseau seront étroitement coordonnées aux fiches actions projetées dans le volet Economie du Projet d'agglomération.</p> <p>Le portail qui sera développé sera lié à l'action 100 du volet Economie relatif à l'amélioration de l'information multilatérale et de sa lisibilité pour les entreprises.</p>



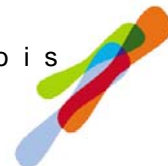
Mettre en place, à l'issue des processus de validation, des collaborations entre les Cités des métiers et des formations qui seront actives dans l'agglomération					N°63	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Créer une dynamique transfrontalière en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles, de formation, de formation tout au long de la vie, de recherche d'emploi.	nd		1	2008-2009	nd	CRFG Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle
Développer une plateforme électronique transfrontalière d'information et de ressources au service de tous les publics à la recherche d'informations et d'opportunités liées à ces thématiques.	nd		1	2008-2009	nd	CRFG Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle



<b>Développer les stages et l'apprentissage : échanges d'apprentis, bourses recensant offre et demandes de stages notamment dans les secteurs en tension</b>		<h1 style="font-size: 48px; margin: 0;">64</h1> <p style="margin: 0;">toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	Développer les coopérations en matière de formation professionnelle : échanges d'apprentis et de stagiaires	
<b>Coûts</b>	Financeurs potentiels : Région, Etat, canton de Genève, Interreg	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>La formation professionnelle, notamment par apprentissage, appelée formation duale en Suisse, constitue pour les deux pays un enjeu de premier ordre en matière de développement socio-économique. En effet, ces deux pays investissent largement dans ce mode de formation, qui met les entreprises et leurs organisations professionnelles au centre du dispositif (définition des besoins en recrutement, nombre de places d'apprentis, de stages, participation au financement de la formation,...).</p> <p>Bien que les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces deux systèmes de formation diffèrent, il n'en reste pas moins que les enjeux du développement socio-économique de l'agglomération franco-valdo-genevoise amènent les autorités publiques compétentes en la matière à aborder de près les questions d'accès et de développement de la formation professionnelle notamment au travers des problématiques transfrontalières de stage et d'apprentissage transfrontalier.</p> <p>Autrement dit, comment répondre aux attentes des entreprises et des publics en matière d'accès aux métiers pourvoyeurs d'emploi dans notre bassin de vie ? Comment maintenir et renforcer les centres de formation professionnelle à petits effectifs ?</p> <p>Pour répondre à ces questions, il convient dans un premier temps de partager les pratiques des deux pays en la matière, de repérer les freins juridico-administratifs, et ainsi déterminer dans quelle mesure la frontière constitue un frein en matière de développement de la formation transfrontalière ? A partir de là, pourront-être évoquées les perspectives de partenariats et les leviers de renforcement d'une coopération transfrontalière impulsée par la réalité socio-économique de notre territoire.</p> <p>Cette problématique de la formation professionnelle et de l'apprentissage a été clairement abordée par le groupe de travail « Echanges transfrontaliers de formation professionnelle » de la Commission « Economie, Emploi, Formation Professionnelle » du CRFG. Il s'agit de :</p>
---	--





- 1) Partager les pratiques et les besoins respectifs des deux systèmes de formation professionnelle :
  - Description des filières de formation professionnelle initiale en France et en Suisse, zoom sur l'apprentissage et ses modalités d'organisation, rythme de l'alternance, organisation des enseignements théoriques et pratiques,...
  - Examen des possibilités de mise en œuvre de complémentarités dans l'offre de formation avec l'accès ou la reconnaissance de diplômes ? Comment maintenir les formations / métiers à petits effectifs ? Comment créer davantage de liens avec les entreprises et les sensibiliser à la mobilité transfrontalière des jeunes ?
  
- 2) Repérer les freins juridico-administratifs en terme de mobilité transfrontalière des apprentis et stagiaires :
  - Questionnements en terme de conditions d'accès au marché du travail des deux pays et droit du travail applicable, convention de stage, contrat de travail, statut du stagiaire et de l'apprenti, conditions de rémunération, de financement de l'organisme de formation,...
  
- 3) Evoquer les pistes de travail à explorer.
  - Quelles perspectives de conventionnement entre organismes de formation français et suisse ? (CFA et autres institutions de l'Education Nationale),
  - Quelles perspectives de conventionnements en matière d'échanges de stagiaires et d'apprentis dans une entreprise d'un pays ou de l'autre ? DIP / EN et DIP / Région Rhône-Alpes.

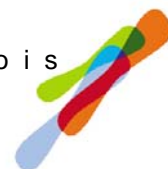
De plus, l'Union Lémanique de l'Artisanat et des Métiers (ULAM) aborde également la problématique transfrontalière de la mobilité des apprenti(e)s. Quatre grands cas de figure se posent :

- Un apprenti français qui voudrait suivre une formation en Suisse et faire son apprentissage dans une entreprise française,
- Un apprenti français qui voudrait suivre une formation en France et faire son apprentissage dans une entreprise Suisse,
- Un apprenti suisse qui voudrait suivre une formation en Suisse et faire son apprentissage en France,
- Un apprenti suisse qui voudrait suivre une formation en France et faire son apprentissage dans une entreprise suisse.

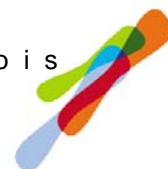
▪ **Objectifs**

Pour mettre en œuvre cette volonté, deux niveaux d'intervention doivent s'envisager. Il convient d'intervenir d'une part sur les questions juridico-administratives et d'autre part sur les questions opérationnelles auprès des entreprises et des jeunes potentiels.

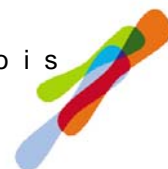
Sur l'aspect juridico-administratif, le groupe « Echanges transfrontaliers de formation professionnelle » du CRFG constitue le lieu où les questions de convention de stage, de contrat de travail des apprentis, de conventionnement entre le DIP, la Région et l'Education nationale pourront trouver des réponses.



	<p>Sur l'aspect opérationnel en direction des entreprises, branches professionnelles, chambres consulaires, et des publics potentiels, il paraît nécessaire de disposer de ressources capables d'analyser les pratiques et les besoins auprès des acteurs socio-économiques, de sensibiliser les publics sur les débouchés offerts par la formation professionnelle. L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) et la Région Rhône-Alpes sont les organes de référence.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Le pilotage sera assuré par le CRFG - Commission « Economie, emploi et formation professionnelle » via le groupe « Echanges transfrontaliers de formation professionnelle ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>La mise en œuvre se fera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ULAM,</li> <li>- Interface Entreprises et le CRTH,</li> <li>- Les centres de formation professionnelle,</li> <li>- Les entreprises intéressées.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés</b></li> </ul> <p>Etat, Conseil Régional, Conseil Général 01 et 74, Communauté de communes, partenaires sociaux patronaux et syndicaux, centres de formation professionnelle (CFAI, CEPTA,...)</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expérimentations.</li> <li>▪ 2007-2009.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>CRFG en fonction des résultats concrets obtenus.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Des articulations devront être opérées avec les groupes « Economie et emploi » de la commission « Economie emploi et formation professionnelle », avec les CTEF du Genevois Haut-Savoyard, du Chablais et du Pays de Gex / Bassin Bellegardien (territoire qui met en œuvre une action de développement de l'apprentissage), avec la fiche « Mise en place d'un dispositif d'information et de veille sur les métiers et la formation tout au long de la vie » du Projet d'agglomération.</p>



Développer les stages et l'apprentissage : échanges d'apprentis, bourses recensant offre et demande de stages notamment dans les secteurs en tension					N°64	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Echanges d'apprentis et de stagiaires	nd		5	2007-2009	nd	CRFG, Commission Economie, Emploi et Formation Professionnelle

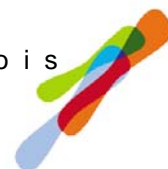


<p><b>Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région permettant de renforcer leur mobilité et la perception qu'ils peuvent avoir du territoire franco-valdo-genevois</b></p>		<p><b>65</b></p> <p>toute l'agglomération</p>
<p><b>Coûts</b></p>	<p>A déterminer</p>	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<p>▪ <b>Contexte</b></p> <p>Les réflexions menées dans le cadre du groupe de travail « Enseignement primaire et secondaire » ont permis de mettre en exergue le déficit de données statistiques fiables et reconnues concernant la scolarisation des enfants de part et d'autre de la frontière, y compris le secteur de l'enseignement spécialisé (enfants handicapés), sur le territoire franco-valdo-genevois.</p> <p>L'étude menée en décembre 2006 par le Consulat de France à Genève, portant sur « l'enseignement menant au baccalauréat français à Genève », a confirmé le déficit de données s'agissant de l'importance du phénomène des déplacements quotidiens inter frontaliers pour les scolaires, et préconisé qu'elles soient affinées. L'étude fait en outre état de recommandations portant sur l'homologation des établissements privés genevois existants, auprès du Ministère de l'Education Nationale, et sur l'assouplissement de la carte scolaire. Ceci pourrait permettre de contribuer à faciliter la scolarisation des enfants. S'agissant de la création d'un lycée français à Genève, le projet s'avérant difficile (coûts et durée), l'étude préconise, en l'état actuel des choses, de poursuivre le soutien des filières existantes et de travailler à faciliter la mobilité des élèves de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Compte tenu de ces éléments, il apparaît primordial de réaliser préalablement un état des lieux de la scolarisation des enfants de part et d'autre de la frontière, dont l'analyse favorisera la mise en place d'actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région en vue de renforcer leur mobilité et la perception qu'ils peuvent avoir du territoire franco-valdo-genevois.</p> <p>▪ <b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>Il s'agit de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un état des lieux sur la scolarisation des enfants (y compris handicapés) de part et d'autre de la frontière ;</li> <li>- D'en faire l'analyse ;</li> </ul>
---	---



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De définir des préconisations permettant la mise en place d'actions en faveur des jeunes scolarisés.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b> CFRG.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> Groupe de travail « Enseignement primaire et secondaire » commun au CRFG et au Conseil du Léman.</li> <li>▪ <b>Maître d'ouvrage</b> : Observatoire statistique transfrontalier.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>Rédaction d'un cahier des charges.</p> <p>L'état des lieux sera réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tant au niveau du primaire que du secondaire ;</li> <li>- sur un plan statistique. Il visera également à recenser les cas possibles de scolarisation des enfants de la Suisse vers la France et de la France vers la Suisse selon, notamment, que les parents sont frontaliers, binationaux, résidents de Suisse ou de France, par département et canton ;</li> </ul> <p>L'état des lieux fera l'objet d'une analyse, visant notamment à dégager des types d'actions à mettre en œuvre en faveur des scolarisés dans la région lémanique.</p> <p>Un rapport final sera rédigé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Calendrier</b></li> </ul> <p>Années 2007-2008 : rassemblement des statistiques, analyse, préconisations.</p> <p>Rendu du rapport final : automne 2008.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à déterminer</li> </ul>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Données statistiques</p>

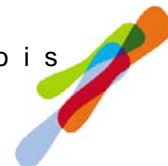


Conduire des actions en faveur des jeunes scolarisés dans la région permettant de renforcer leur mobilité et la perception qu'ils peuvent avoir du territoire franco-valdo-genevois						N°65
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Etat des lieux, rédaction du rapport final	nd		3	2007-2008	nd	CRFG



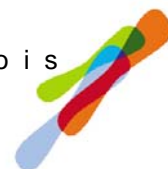
<b>Susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant des échanges entre établissements scolaires et l'organisation conjointe de visites et de manifestations de type conférence-débat</b>		<b>66</b> toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Echanges linguistiques, scientifiques, patrimoine régional	
<b>Coûts</b>	A déterminer	

<p><b>Description Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Contexte</b></li> </ul> <p>La mobilité transfrontalière des jeunes scolaires du territoire n'est pas un comportement naturel. En effet, force est de constater que les perceptions de la frontière entraînent une méconnaissance des possibilités offertes en terme d'accès à la formation de part et d'autre et des métiers « porteurs » de l'agglomération franco-suisse.</p> <p>Il apparaît de plus en plus pertinent de renforcer la mobilité transfrontalière des jeunes afin de les sensibiliser à leur région, de leur permettre d'acquérir des enseignements et des diplômes qui leur permettront de trouver un emploi, notamment dans les métiers « porteurs » de ce bassin de vie.</p> <p>La région est le fruit d'une histoire commune particulièrement riche et dont témoigne un patrimoine exceptionnel. Elle permet également de véritables échanges de part son bilinguisme. Enfin, il existe un réel potentiel en termes de structures, d'entreprises ou de personnalités scientifiques reconnues dans la région lémanique où l'on constate, par ailleurs, un déficit de vocations scientifiques dans les établissements scolaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels</b></li> </ul> <p>Il s'agit de susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant des échanges entre établissements scolaires et l'organisation conjointe de visites et de manifestations de type conférence-débat.</p> <p>L'idée est de reconduire des échanges scolaires franco-suisse dans la région en les plaçant dans les domaines linguistique, scientifique (physique, biologie, etc.) et du patrimoine régional.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b></li> </ul> <p>CRFG.</p>

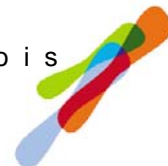


	<p>▪ <b>Porteurs de l'action</b></p> <p>La mise en œuvre de cette action sera faite dans le cadre du groupe de travail « Enseignement primaire et secondaire » commun au CRFG et au Conseil du Léman.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>1) Dans un premier temps, il s'agirait de retenir un thème pertinent et de travailler durant une année scolaire avec des partenaires (scientifiques et éducatifs) pour déterminer une série d'actions dirigées vers l'enseignement primaire et secondaire et respectant les programmes scolaires.</p> <p>Ces actions s'intégreraient dans le projet d'école mis en place par chaque établissement dans le courant de l'année scolaire.</p> <p>Ces actions pourraient prendre la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites de sites (laboratoires, lieux historiques, etc.) dans la région,</li> <li>- Mise en place d'expositions,</li> <li>- Organisation de conférences pour les enseignants et/ou les étudiants,</li> <li>- Utilisation de matériels pédagogiques.</li> </ul> <p>2) Dans un second temps, les actions seraient concrétisées sur le terrain dans le cadre de « jumelages » transfrontaliers entre deux écoles situées de part et d'autre de la frontière.</p> <p>Il est alors possible que l'on s'éloigne du cahier des charges traditionnel des échanges scolaires (avec le séjour dans les familles, etc...) puisqu'il s'agit ici d'impliquer des écoles en elles-mêmes, et non plus seulement une ou plusieurs classes d'un même établissement, pour s'orienter vers des échanges plus variés et dont la durée pourrait dépasser l'année scolaire.</p> <p>▪ <b>Calendrier</b></p> <p>Année scolaire 2007-2008 : prospection et choix des établissements suisses et français intéressés, détermination d'un thème pertinent, mise en contacts.</p> <p>Année scolaire 2008-2009 : « jumelages » scolaires sur les thèmes définis.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A déterminer</p>





Susciter auprès des jeunes des vocations en faveur de certains métiers « porteurs » en favorisant des échanges entre établissements scolaires et l'organisation conjointe de visites et de manifestations de type conférence-débat						N°66
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Prospection et choix des établissements suisses et français intéressés ; détermination d'un thème pertinent, mise en contacts	nd		2	2007-2008	nd	CRFG
« jumelages » scolaires sur les thèmes définis	nd		2	2008-2009	nd	CRFG



## Social

### Objectifs

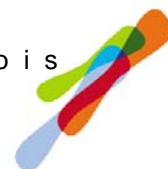
- Encourager la coordination de services à la population sur l'ensemble de l'agglomération.
- Assurer une prise en compte des problématiques sociales au sein des différentes actions conduites.

### Stratégie

- Evaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social.

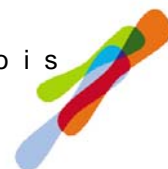
### Action

- Evaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social (mettre en place une étude d'impacts dans le domaine social, etc.) (n°70).



<b>Evaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social</b>		<b>70</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Intégration des enjeux, définition d'objectifs, identification de besoins, etc.	
<b>Coûts</b>	A déterminer.	

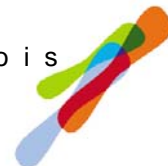
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul> <p>Dans une perspective de développement durable, le Projet d'agglomération veut, au travers de la mise en place d'une démarche d'évaluation d'impact social, s'assurer de la prise en compte en amont des objectifs et enjeux sociaux en relation avec le développement de l'agglomération transfrontalière.</p> <p>Cette démarche d'évaluation d'impact social constituera également un dispositif de veille. Cette veille active permettra d'identifier, lors de la mise en œuvre du Projet d'agglomération, des pistes de coopération dans le domaine social (exemple : petite enfance) et de les proposer aux autorités compétentes pour qu'elles apportent des réponses adaptées (étude de besoins, analyse des possibilités effectives de coopération transfrontalière, mise en réseau des professionnels concernés, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs et résultats attendus</b></li> </ul> <p>Disposer, avec l'évaluation d'impact social, d'une démarche permettant d'assurer, de manière proactive, une prise en compte des différents objectifs et enjeux sociaux liés à la mise en œuvre du Projet d'agglomération et de faciliter l'émergence, par un dispositif de veille active, de réponses concrètes aux enjeux sociaux à l'échelle de l'agglomération.</p> <p>La démarche d'évaluation d'impact social sert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De dispositif d'aide à la décision,</li> <li>- A une meilleure information des décideurs et planificateurs.</li> </ul> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte précoce des préoccupations sociales au niveau du Projet d'agglomération,</li> <li>- Améliorer le Projet d'agglomération dans la prise en compte des impacts sociaux dans une perspective de développement durable,</li> </ul>
--	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des objectifs et enjeux sociaux dans l'aménagement du territoire et la mise en œuvre du Projet d'agglomération,</li> <li>- Disposer d'un système de veille active pour identifier des pistes de coopération dans le domaine social et proposer aux autorités compétentes qu'elles apportent des réponses adaptées.</li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG, Commission « Santé et cohésion sociale » - Projet d'agglomération</li> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b> CRFG, Commission « Santé et cohésion sociale » - Projet d'agglomération</li> </ul>
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<p>Décliner, préciser les objectifs « sociaux » pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération et élaborer des indicateurs en relation avec les objectifs définis.</p> <p>Engager la démarche d'évaluation d'impact social par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de l'état de situation « social » de l'agglomération, en partenariat notamment avec l'Observatoire statistique transfrontalier,</li> <li>- Analyse des effets sociaux du Projet d'agglomération (cf. en lien avec l'Evaluation d'impacts sur la Santé),</li> <li>- Intégration, en lien avec l'Evaluation environnementale stratégique et l'évaluation d'impacts sur la santé, de proposition d'orientations stratégiques « social » dans les différentes études d'aménagement du territoire,</li> <li>- Identification de pistes de coopération dans le domaine social (notamment à l'occasion de la démarche participative du Projet d'agglomération) pour proposer aux autorités compétentes d'apporter des réponses adaptées.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>2008-2009.</p>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p>A définir.</p>
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	<p>Evaluation d'impacts sur la santé, Evaluation environnementale stratégique, urbanisation, mobilité, économie, environnement, santé, observation (données de Base).</p>



Evaluer l'impact social du Projet et proposer aux autorités compétentes des pistes de coopération dans le domaine social					N°70	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Décliner, préciser des objectifs complémentaires « sociaux » pour la mise en œuvre du Projet d'agglomération	nd		1	2008-2009	ND	CRFG-PA
Analyse de l'état de situation, des effets	nd		1	2008-2009	ND	CRFG- PA
Identification de pistes de coopération pour proposer aux autorités compétentes qu'elles apportent des réponses adaptées	nd		1	2008-2009	ND	CRFG-PA



## Santé

### Objectifs

- Favoriser un accès égal et rapide aux soins, en optimisant les moyens.
- Appliquer une gestion coordonnée des crises sanitaires.
- Anticiper l'évolution de la population et des personnels soignants.
- Améliorer l'information et la communication sur l'offre de soins.
- Promouvoir la santé de la population en agissant sur les déterminants de la santé.

### Stratégies

- Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé.
- Promotion des enjeux de santé publique au travers de politiques d'aménagement, de développement de la mobilité douce et de lutte contre les pollutions.

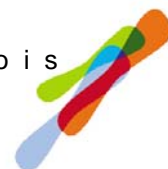
### Actions

- Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé (n°80).
- Evaluation d'impacts sur la santé (n°81).



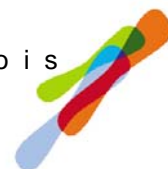
<b>Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé</b>		<b>80</b>  <b>toute</b> <b>l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Offre de partenariats HUG et des hôpitaux français ; <b>Projet Pilote de réseau Inter-hospitalier</b> ; <b>Accord-cadre transfrontalier</b> ; <b>Information.</b>	
<b>Coûts</b>		

<p><b>Diagnostic</b></p> <p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs et résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Diagnostic</b></li> </ul> <p>La santé est au cœur de la problématique du développement durable, devant concilier les impératifs sociaux, économiques et environnementaux. L'accès au système de soins est un enjeu essentiel pour l'agglomération. Ce service doit être accessible à tous, de façon équitable quelque soit le statut des habitants (frontaliers ou non), ou leur lieu de domicile. La mise en place d'actions de coopérations dans le domaine de la santé est complexe et suppose d'associer un nombre important d'acteurs divers, aux compétences spécifiques.</p> <p>Des avancées ont été effectuées ces dernières années. En France notamment, le document d'organisation et de planification sanitaire, le Schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) prend en compte, depuis le printemps 2006, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Le rôle de recours des HUG y est à définir (activités qui pourraient être prises en charge) en tenant compte des règles de prises en charge différentes des deux côtés de la frontière.</p> <p>Dans cette perspective, des complémentarités peuvent ainsi être trouvées entre les HUG et les hôpitaux français. Les HUG peuvent offrir certaines prestations de niveau universitaire aux patients concernés de la région transfrontalière (bassin de vie franco-valdo-genevois). Les hôpitaux français peuvent offrir leurs prestations de niveau de proximité, de niveau de proximité renforcé, de niveau de référence, aux patients assurés LAMal et résidant en France.</p> <p>Par conséquent, les actions développées au sein des groupes de travail de la commission « Santé » du CRFG sont indispensables. Les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois y sont ainsi représentés en tant que force de proposition et d'impulsion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Le déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé vise donc à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Coordonner et à structurer l'offre de soins.</li> <li>2) Appliquer une gestion coordonnée des crises sanitaires, des épidémies et des pics de pollution s'avère essentiel.</li> </ol> <p>A l'exemple de problématiques récentes comme le SRAS, la canicule et les pics d'ozone, et de problématiques actuelles telles la grippe aviaire ou la pollution aux micro-particules, on voit à quel point il est important d'adresser des messages cohérents et univoques à la population.</p>
---	---

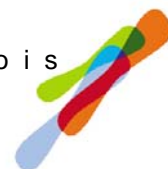


	<p>3) Accompagner l'évolution démographique de notre bassin de vie en proposant des formations de personnels adaptées.</p> <p>Le vieillissement de la population posera des exigences nouvelles au personnel soignant. Au-delà des formations nécessaires aux soins aigus, il s'agira de mettre en place les compétences requises pour pouvoir répondre à de nouveaux profils de dépendance. La définition de titres et diplômes transfrontaliers facilitera d'autant la mobilité du personnel qui devra accompagner le partage de moyens au sein de l'agglomération.</p> <p>▪ <b>Objectifs de l'action</b></p> <p>Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois souhaite contribuer à la mise en œuvre des actions aujourd'hui identifiées par les groupes de travail du CRFG, particulièrement, en matière de planification hospitalière et à l'accès aux soins.</p> <p>L'objectif ici clairement affiché est de permettre au Projet d'agglomération de suivre l'aboutissement des réflexions des groupes de travail concernant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en œuvre de l'offre de partenariat des HUG et des hôpitaux français sur le bassin franco-valdo-genevois et l'étude des modalités pratiques et tarifaires.</li> <li>- La mise en œuvre du projet pilote de réseau inter-hospitalier d'informatique médicale transfrontalière. Il s'agit d'améliorer le suivi du parcours médical des patients et d'éviter la perte d'informations.</li> <li>- La mise en réseau des centrales d'urgence médicale : expérimentation pour la prise en charge de proximité des secours d'urgence.</li> <li>- La préparation et le suivi d'un accord cadre transfrontalier.</li> <li>- L'information et la communication sur les avancées de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé (communication sur la mise en réseau des centrales d'urgence, sur les avancées de l'accord cadre transfrontalier, information sur l'offre de soins et les conditions d'accès, etc.).</li> </ul> <p>Ce suivi se fera au travers de la participation des représentants du Projet d'agglomération aux groupes de travail réunis sur le thème de la santé en tant qu'observateur et initiateur.</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p>	<p>▪ <b>Pilotage de l'action</b></p> <p>Commission « Santé et Cohésion Sociale » du CRFG.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>▪ <b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p>Conduite des opérations au travers de groupes de travail spécifiques.</p> <p>▪ <b>Calendrier</b> : 2007-2008-2009</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>Suivi régulier des avancées des projets. Compte-rendu et bilans d'étape fournis aux membres de la Commission et des élus en charge de la mise en œuvre du Projet d'agglomération.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Globalement, la thématique de la santé occupe une place prépondérante dans le socle des services à la personne qui compose le Projet d'agglomération. Son impact est évident en matière de spatialisation des grands équipements hospitaliers, mais aussi en matière d'accès aux services d'agglomération.</p>



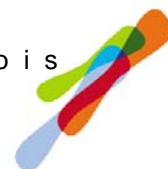


Déploiement des actions transfrontalières dans le domaine de la santé					N°80	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Mise en œuvre de l'offre de partenariat des HUG et des hôpitaux français			4	2007-2009		CRFG
Mise en œuvre du projet pilote de réseau inter-hospitalier d'informatique médicale transfrontalière			7	2007-2009		CRFG
Préparation et suivi d'un accord cadre transfrontalier			5	2007-2009		CRFG
Information et communication sur les avancées de la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé	nd		2	2007-2009	nd	CRFG

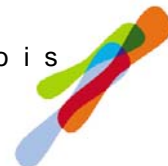


Evaluation d'impacts sur la santé		81 toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	<p>En coordination avec l'Evaluation environnementale stratégique</p> <p>Intégration dans les études de planification du Projet d'agglomération (approfondissement du Schéma d'agglomération)</p>	
<b>Coûts</b>	Voir budget global 2008-2009 pour l'approfondissement du Schéma d'agglomération (1'140 KCHF, soit 670,6 K€)	

<b>Nature et ambition de l'action</b>	<p>▪ <b>Nature et description de l'action</b></p> <p>L'évaluation d'impact sur la santé (EIS) est une combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être évalué selon ses effets potentiels sur la santé de la population (positifs ou négatifs, directs ou indirects) et la distribution de ces effets au sein de la population. L'EIS a comme cadre de référence, la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé selon laquelle « la santé n'est pas seulement une absence de maladie ou d'infirmité mais un état de complet bien-être physique, mental et social » (OMS, 1948). Cette définition tend à montrer que l'état de santé des individus est déterminé par des interactions complexes entre les facteurs sociaux, économiques et environnementaux, appelés les déterminants de la santé. Elle souligne aussi le caractère non strictement médical de l'approche EIS et précise qu'elle se base sur les déterminants socio-économiques et environnementaux. Toutefois, les aspects liés au système de soins font aussi partie de l'EIS.</p> <p>Dans le canton de Genève, l'EIS est inscrite à l'article 4, alinéa 2 de la nouvelle loi sanitaire. Dans cet article, il est dit : « si un projet législatif est susceptible d'engendrer des conséquences négatives sur la santé, le Conseil d'Etat peut décider de l'accompagner d'une évaluation de son impact sur la santé ».</p>
<b>Objectifs</b>	
<b>Résultats attendus</b>	
	<p>▪ <b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Minimiser les impacts négatifs et renforcer les effets positifs sur la santé avant que le processus décisionnel ne soit terminé,</li> <li>- Lutter contre les maladies liées au bruit, la pollution, la sédentarisation au travers des politiques d'aménagement et de mobilité douce,</li> <li>- Sensibiliser les acteurs publics dans leur rôle en matière de santé public.</li> </ul> <p>▪ <b>Démarche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les objectifs et enjeux de « santé » dans le cadre du Projet d'agglomération,</li> </ul>



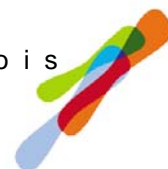
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer le processus EIS pour l'approfondissement et la mise en œuvre du Projet d'agglomération,</li> <li>- Faire le bilan du processus EIS engagé,</li> <li>- Effectuer un suivi de la mise en œuvre du PA sur la base d'indicateurs pertinents.</li> </ul> <p>L'EIS est un processus qui est méthodologiquement semblable à celui de l'Evaluation environnementale stratégique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte précoce des préoccupations de promotion de la santé au niveau du PA,</li> <li>- Amélioration du PA en matière de promotion de la santé dans une perspective de développement durable,</li> <li>- Prendre en compte de manière optimale et précoce au niveau du processus décisionnel du PA des préoccupations de promotion de la santé de la population en analysant le projet par rapport aux déterminants de la santé,</li> <li>- Prendre en considération les besoins spécifiques des groupes de la population les plus vulnérables du point de vue sanitaire (p. ex. enfants en bas âge, femmes, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, etc.). Selon le principe de minorité, ce qui est favorable à ces groupes vulnérables en termes d'aménagement l'est aussi, dans la plupart des cas, pour le reste de la population,</li> <li>- Vérifier l'impact de la mise à disposition d'espaces verts et publics de qualité sur la santé.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteurs de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage de l'action</b> Projet d'agglomération.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'agglomération,</li> <li>- Assistance à maîtrise d'ouvrage : la Direction générale de la santé (DGS) du Département de l'économie et de la santé (DES) à travers l'Unité évaluation d'impact sur la santé (UEIS) détachée à l'Université de Genève,</li> <li>- Partenaires : le Service d'étude de l'impact sur l'environnement (SEIE), le mandataire environnement, les mandataires architectes-urbanistes, etc.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> A définir en fonction des options envisagées pour la suite du PA (2008 – 2010). Il s'agirait entre autres d'assurer un suivi de la phase de mise en œuvre du PA en poursuivant la démarche EIS engagée, en collaboration avec l'EES et en tenant compte des ressources financières disponibles, dans le cadre de la réalisation des schémas directeurs de secteur.</li> <li>▪ <b>Calendrier</b> 2008-2009</li> </ul>



<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>L'EIS permet d'assurer un suivi qui garantit l'efficacité et la cohérence entre les options retenues dans l'approche stratégique et la mise en œuvre du PA. Ceci dans le but de prévenir les maladies liées au bruit, la pollution, la sédentarité au travers de politiques d'aménagement et de mobilité douce.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Il est important de préciser que l'EIS est menée dans une perspective de développement durable et qu'à ce titre elle a des liens avec toutes les autres thématiques. Le lien est particulièrement fort avec la thématique environnementale notamment pour le traitement des problématiques liées aux nuisances sonores, à la qualité de l'air et de l'eau, aux dangers naturels, etc. En effet, des atteintes à l'environnement peuvent avoir des répercussions sur la santé. Dans cette perspective, la démarche préconisée dans le cadre du PA est celle d'une coordination EES – EIS.</p> <p>Concernant l'approche « durabilité », les cadres de référence utilisés sont : les postulats MONET, les éléments de développement territorial durable contenus dans le Rapport sur le développement territorial 2005 de l'ARE et ceux compris actuellement dans la nouvelle Stratégie de développement durable du Conseil fédéral.</p>



Evaluation d'impacts sur la santé					N°81	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Intégration du processus d'Évaluation d'impact sur la santé dans l'approfondissement du Schéma d'agglomération				2008-2009	PA	PA
Pour référence budget global Approfondissement Schéma d'agglomération (urbanisation, paysage, mobilité, environnement, Santé, etc.)	1'140	670,6	4	2008-2009	PA	PA
<b>Total 2008-2009</b>	<b>1'140</b>	<b>670,6</b>				



## Culture

Fortement marquée par le rayonnement international de Genève, l'évolution particulière de ce bassin de vie a fait de l'agglomération un véritable « carrefour humain », lieu de croisement d'une population cosmopolite, rassemblant, au sein d'un même espace francophone, près de 120 nationalités différentes. Ces éléments spécifiques se retrouvent dans la vitalité du tissu associatif, des acteurs culturels et sociaux- culturels, dans la diversité et la richesse des échanges et pratiques culturelles. Ils contribuent ainsi à la construction quotidienne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, dépassant les frontières et les limites administratives.

A l'échelle de l'agglomération, la politique de coopération culturelle établit donc plusieurs objectifs, eux-mêmes déclinés en stratégies de mise en œuvre et en actions.

### Objectifs

Construire une stratégie commune de développement culturel pour :

- Promouvoir la culture comme vecteur d'identité partagée et de rayonnement.
- Promouvoir l'offre et l'accès à la culture pour l'ensemble des habitants.
- Aboutir à une politique culturelle coordonnée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

### Stratégies

- Mettre en réseau l'offre culturelle, promouvoir sa richesse et sa diversité.
- Engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise.
- Initier un événement fédérateur d'agglomération.

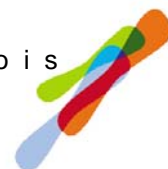
### Actions

- Créer un Atlas culturel transfrontalier (n°90).
- Engager une réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise (n°91).
- Événement fédérateur d'agglomération : « 2012 Rousseau pour tous » (n°92).



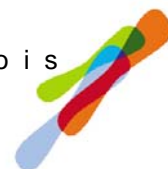
<b>Atlas culturel transfrontalier</b>		<b>90</b>
<b>Projets clés</b>	Site internet, promotion du site	
<b>Coûts</b>	Coût et financement à déterminer	
		<b>toute l'agglomération</b>

<b>Nature de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature de l'action</b></li> </ul> <p>Développer, mettre en place et assurer la pérennité d'un « atlas » recensant l'ensemble des infrastructures, des institutions et des principaux acteurs culturels de l'agglomération.</p> <p>Dans sa version complète, l'atlas aura la forme d'un site internet permettant une recherche (navigation) par position géographique (sur carte), par thème, par types d'utilisateurs.</p> <p>Il répertoriera, les pratiques professionnelles et leurs publics, les projets pour amateurs, les diverses instances de formation, les centres d'information et de billetteries. Il précisera les adresses et les moyens d'accès, les mesures prises en faveur de certaines catégories de la population (jeunes, personnes âgées, handicapés).</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Des informations écrites et iconographiques, ainsi que des liens directs sur les sites internet respectifs et les agendas culturels, compléteront les indications de base.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> <li>- Mettre en évidence la richesse et la diversité d'une offre culturelle de l'agglomération – pour la population résidente, pour les hôtes provisoires (notamment les touristes), pour les artistes et acteurs culturels, pour les décideurs politiques.</li> <li>- En obtenir un vision exhaustive, afin notamment de faciliter les choix d'implantation de nouveaux équipements éventuels, de coordonner les budgets publics de soutien aux institutions et aux indépendants, de limiter les doublons, les cumuls d'événements entrant en concurrence aux mêmes dates, etc.</li> <li>- Faciliter la mise en réseaux des institutions et des projets ponctuels oeuvrant dans des domaines complémentaires.</li> </ul>
<b>Porteurs de l'action</b>	Groupe de travail « Pratiques culturelles », représentants les services culturels des communes, communautés de communes, cantons et départements.
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modalité de mise en oeuvre</b></li> <li>- Création d'un sous-groupe de travail spécifique pour élaboration d'un cahier des charges précisant les critères des informations à rassembler et le plan général du site,</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation par les instances supérieures du Projet d'agglomération,</li> <li>- Collecte des informations par les services culturels des entités concernées,</li> </ul>

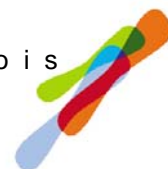


	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du site et mise en ligne restreinte,</li> <li>- Validation.</li> </ul> <p>▪ <b>Calendrier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2007 : validation par les autorités compétentes,</li> <li>- 2007-2008 : Collecte des informations, élaboration de l'architecture du site et de sa charte graphique,</li> <li>- 2008-2009 : Mise en ligne du site ; promotion du site.</li> </ul>
<b>Coût et Financement</b>	Financement intégré aux budgets annuels ordinaires des collectivités publiques concernées. Demeure à déterminer le financement de la construction du site si elle n'est prise en charge par l'un des partenaires, ainsi que celui d'un poste à temps partiel pour assurer la mise à jours de l'Atlas.
<b>Modalités d'évaluation</b>	Le groupe de travail « pratiques culturelles » établira une liste de critères d'évaluation et déterminera une méthode et un calendrier pour évaluer, à périodes à définir, la pertinence de l'Atlas, la validation de sa mise à jour, voire l'introduction de nouveaux critères de navigation.



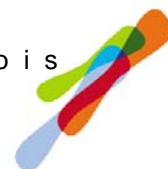


Atlas culturel transfrontalier					N°90	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	k€				
Définition du contenu	nd			2007- 2008	nd	CRFG, Groupe de Travail
Collecte des données, élaboration de l'architecture et de sa charte graphique	17,7	10,4		2007- 2008	nd	CRFG, Groupe de Travail
Mise en ligne du site, promotion du site	11,7	6,9		2008-2009	nd	CRFG, Groupe de Travail
<b>TOTAL</b>	<b>29,4</b>	<b>17,3</b>				

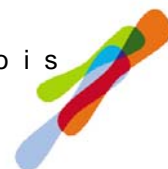


<b>Réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise</b>		<b>91</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	<p>Financement de cette action par les ressources internes à chaque membre (participation du personnel au groupe de travail).</p> <p>Financement de l'étude sur les besoins du territoire en matière d'équipements structurants : à déterminer.</p>	

<p><b>Diagnostic et constat</b></p> <p><b>Nature de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Méthodologie</b></p>	<p>▪ <b>Diagnostic et constat</b></p> <p>Le territoire franco-valdo-genevois constitue un territoire riche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Historiquement (de par son patrimoine, sa multiculturalité) avec une aptitude à se renouveler par le biais d'une création contemporaine foisonnante,</li> <li>- En terme de structures et acteurs culturels avec un souhait de développer le travail partenarial,</li> <li>- D'une volonté politique marquée d'encourager le travail en réseau sur l'ensemble du territoire.</li> </ul> <p>Néanmoins, ce territoire souffre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une insuffisance d'équipements dans certains domaines (danse, locaux de répétition ...),</li> <li>- D'une forte concentration de structures en zone urbaine (Ville et partiellement Canton de Genève), d'un manque dans d'autres territoires (Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, certaines communes genevoises),</li> <li>- De difficultés à trouver des lieux d'implantation pertinents pour des équipements structurants,</li> <li>- D'absence de portage conjoint de projets rayonnants.</li> </ul> <p>▪ <b>Nature de l'action</b></p> <p>Réfléchir à l'avenir des équipements culturels structurants, existants et futurs, de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</p>
---	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les échanges culturels transfrontaliers,</li> <li>- Aboutir à une meilleure adéquation entre les besoins et les projets,</li> <li>- Définir des projets structurants à une échelle pertinente, celle de l'agglomération franco-valdo-genevoise, en synergie transversale avec le groupe urbanisation-mobilité du Projet d'agglomération,</li> <li>- Donner plus de poids à des projets structurants auprès des habitants du territoire, des institutionnels extérieurs (DRAC, Confédération ...) et auprès des partenaires privés (sponsors, mécènes) par un soutien de l'ensemble des membres de l'agglomération,</li> <li>- Mettre en oeuvre un accompagnement performant des porteurs de projets aboutissant à des conventions pluri-partenariales.</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Méthodologie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un état des lieux des équipements structurants existants dans l'agglomération franco-valdo-genevoise est indispensable (atlas transfrontalier – action culture n°1).</li> <li>- Parallèlement, nécessité d'identifier l'ensemble des besoins en équipements structurants (création ou développement de structures existantes). Possibilité de mettre en oeuvre une étude.</li> <li>- A partir de ces éléments, proposition auprès de la Commission « Culture de projets d'équipements structurants » à soutenir, formulation de propositions de lieux d'implantation et accompagnement des projets.</li> <li>- Réflexion transversale avec l'approche spatiale du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.</li> <li>- Collaboration avec le groupe de concertation culturelle (Etat et communes genevoises).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Porteurs de l'action</b></p>	<p>Groupe de travail « Pratiques Culturelles » associant les représentants des cantons, des communes, intercommunalité, et des équipements structurants existants ou en projets du périmètre du Projet d'agglomération.</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage de l'action lié au lancement de l'atlas transfrontalier (participation à la rédaction du cahier des charges) : 2007-2008,</li> <li>- Analyse sur les besoins du territoire en matière d'équipements structurants : 2008-2009,</li> <li>- Formulation de propositions et accompagnement des projets d'équipements structurants : 2009-2011.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un diagnostic précisant les besoins du territoire en matière d'équipements structurants,</li> <li>- Fréquence de réunion du groupe de travail,</li> <li>- Aboutissement des projets soutenus par le groupe de travail.</li> </ul>

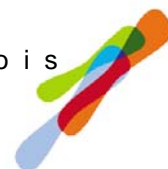


Réflexion sur l'avenir des équipements culturels structurants de l'agglomération franco-valdo-genevoise					N°91	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Analyse des besoins	nd		1	2008-2009	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupes de Travail sur « les Pratiques Culturelles » – Projet d'agglomération
Formulation de propositions	nd		1	2009-2011	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupes de Travail sur « les Pratiques Culturelles » – Projet d'agglomération



<b>Evénement fédérateur d'agglomération : « 2012 Rousseau pour tous »</b>		<b>92</b> toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Evènement, Etude itinéraire Rousseau	
<b>Coûts</b>	76, 4 KCHF 44,9 K€ Financement à déterminer	

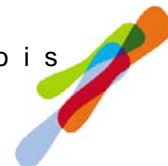
<p><b>Nature de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p>	<p>▪ <b>Nature de l'action</b></p> <p>Donner une dimension et un intérêt d'agglomération à un projet culturel afin de fédérer les acteurs et le public franco-valdo-genevois.</p> <p>Saisir l'opportunité du projet d'envergure internationale, régional et local prévu en 2012 et initié par la Ville de Genève en collaboration avec de nombreux partenaires pour commémorer le tricentenaire de la naissance de Rousseau. Cette commémoration souhaite rassembler la population autour de la personne de Rousseau et des domaines qu'il a traités (musique, arts du spectacle, patrimoine culturel, arts plastiques et visuels, littérature, livre, traduction, philosophie, pédagogie). Les projets appelés à contribuer à cette mise en valeur de Rousseau et des Lumières peuvent prendre la forme d'expositions, de publications, d'opéra, de conférences, d'animations, de banquets républicains, de films, de colloques, de concours, de conférences, de jeux, de lectures, de promenades, de pièces de théâtre, de visites, de cycle de cinéma, de fête populaire.</p> <p>▪ <b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner une véritable dimension culturelle à l'agglomération en mettant en cohérence et en amplifiant des événements déjà existants ou prévus.</li> <li>- Mettre en synergie des acteurs et des moyens (humains et financiers).</li> <li>- Approfondir les coopérations en matière culturelle et artistique.</li> </ul> <p>▪ <b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation d'un certain nombre de communes du Projet d'agglomération en 2012 au projet 2012 Rousseau pour tous en organisant des événements et l'intégration de ces événements au programme des festivités, voire l'édition d'un programme spécifique des événements proposés dans ce territoire par les collectivités publiques pour célébrer Rousseau.</li> <li>- Avant 2012, l'organisation de projets culturels en partenariats par certaines communes, voire la reprise et l'adaptation par les communes intéressées de projets culturels qui se dérouleront à Genève à partir de fin 2007 (exposition, conférences, lectures, etc.).</li> <li>- La réalisation dans le cadre du projet de métropolisation d'un itinéraire Rousseau intégrant les trois ères géographiques (sillon alpin, région urbaine de Lyon et territoire du Projet d'agglomération).</li> </ul>
---	---



<p><b>Porteurs de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>Le CRFG, commission « Culture, éducation et sports », les communes et les structures de l'agglomération organisatrices et porteurs (es) d'événements, en étroite relation avec comité d'organisation et les commissions « Evénements » et « Relations Internationales » de Rousseau 2012.</p> <p>L'instruction des projets transfrontaliers sera effectuée par les groupes de travail thématiques concernés du CRFG, après avis de la commission Evénements Rousseau 2012.</p>
<p><b>Méthodologie et calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel public à projets destinés à se dérouler à Genève lancé début avril 2007.</li> <li>- Projets à remettre d'ici au 31 mars 2008, résultats dès le 15 septembre 2008.</li> <li>- Présentation du projet de la Ville de Genève par les chefs de projet au cours de la séance du 22 novembre 2007 de la commission « Education, culture et sports » du CRFG en lien avec la CES du CRFG/CDL.</li> <li>- 3 séances de présentation du projet de la Ville de Genève par les chefs de projet en octobre 2008 aux communes et structures organisatrices ou porteuses d'événements au sein de l'agglomération et des entités du CRFG afin de les inviter à participer à cette commémoration et à établir des projets en partenariats sur le territoire de l'agglomération.</li> <li>- Possibilité d'établir des partenariats jusqu'à fin 2010.</li> <li>- 2011 finalisation du programme, puis édition.</li> <li>- 2012 événements à l'échelle du territoire de l'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Coûts et Financements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les chefs de projet Rousseau 2012 assurent la communication initiale du projet (appel à projets transfrontaliers, préparation de l'évènement 2007-2008).</li> <li>- <b>Chaque événement devra être financé par son (ses) porteur(s).</b></li> <li>- Une réflexion sera engagée au sein de la commission « Culture, éducation et sport » sur la pertinence que les entités membres du CRFG effectuent sur leurs budgets respectifs une réserve financière destinée au soutien des projets transfrontaliers retenus dans le cadre de Rousseau 2012.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission « Culture, éducation et sports » du CRFG.</li> <li>- Groupe de travail « pratiques culturelles ».</li> <li>- Commissions de la structure du projet</li> </ul>
<p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand nombre de partenaires déjà sollicités à l'échelle internationale, régionale et locale par la Ville de Genève : institutions culturelles du Département des affaires culturelles de la Ville de Genève, Grand Théâtre de Genève, Département de l'instruction publique du canton de Genève, Université de Genève, Genève Tourisme, Drac Rhône-Alpes, Ville d'Annemasse, Organisation internationale de la Francophonie, Unesco, Villes et communes dans lesquelles Rousseau a vécu (Paris, Venise, Montmorency, Neuchâtel, Môtiers-Travers, Lausanne, Chambéry, Annecy, etc.) Société Jean-Jacques Rousseau, Fondation de l'Espace Rousseau, Comité européen Jean-Jacques Rousseau.</li> <li>- Cf. site internet : <a href="http://www.rousseau2012.ch">www.rousseau2012.ch</a>.</li> <li>- Le groupe de travail « Enseignement primaire et secondaire » du CRFG/CdL pourra également être associé dans le but de mobiliser les écoles au travers de cet évènement.</li> </ul>



Evénement fédérateur d'agglomération « 2012 Rousseau pour tous »					N°92	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Fonds spécial	58,8	34,6	3	2008-2012	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupe de Travail sur Pratiques Culturelles
1 <sup>er</sup> projet d'étude pour la réalisation d'un itinéraire Rousseau	17,6	10,3	1	2008-2009	A définir Collectivités partenaires	CRFG- Groupe de Travail sur les Pratiques Culturelles
<b>TOTAL</b>	<b>76,4</b>	<b>44,9</b>				



## Economie

Bénéficiant d'infrastructures majeures (aéroport, autoroutes, TGV, universités), du rayonnement de Genève, d'un environnement et d'un cadre de vie de qualité, le territoire de l'agglomération se caractérise par une frontière qui crée une situation paradoxale.

D'une part, un fort dynamisme économique qui se traduit sur les dix dernières années par une croissance des emplois privés, du nombre d'entreprises, un taux de chômage faible. Ces évolutions, nourries par la diversité des caractéristiques économiques des bassins et des secteurs d'activité, se traduisent par une forte tertiarisation des emplois.

D'autre part, la forte concentration des emplois sur Genève (80%) et la croissance rapide du nombre de frontaliers<sup>2</sup> accentuent les tensions. La frontière alimente toujours un développement commercial, rapide, peu maîtrisé en périphérie, entretient un effet d'aspiration de la main d'œuvre qualifiée vers la Suisse romande et maintient une méconnaissance réciproque des entreprises en France comme en Suisse. Cette situation limite le développement de l'activité industrielle, du BTP et des services et fragilise l'attractivité du territoire.

Ces évolutions sectorielles et spatiales sont de nature à déséquilibrer le tissu économique du territoire, ainsi que la qualité des emplois en terme de compétences, de qualification et de pouvoir d'achat, tout en accentuant les tensions sociales. Aujourd'hui, la frontière agit à la fois comme un catalyseur du développement économique, et comme un facteur d'accroissement des inégalités économiques et sociales.

Les différences de politique et de culture économique de part et d'autre de la frontière, mais également la faiblesse des réflexions communes limitent globalement la compétitivité de l'agglomération. Dès lors, L'enjeu est de tracer une politique coordonnée d'accueil et de déploiement des activités économiques à l'échelle transfrontalière.

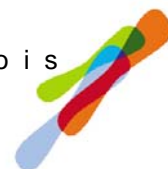
### Objectifs

- Assurer la mise en place d'un développement économique plus équitable entre les partenaires franco-valdo-genevois, et créer les conditions cadre pour accueillir environ 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030.
- Promouvoir un développement économique multipolaire, concerté et solidaire en favorisant les conditions d'implantation des activités économiques génératrices d'emplois par une offre d'accueil différenciée et complémentaire et selon les spécificités des territoires.
- Promouvoir un développement économique et social durable.
- Contribuer à renforcer l'offre et les retombées économiques du secteur international dans l'agglomération

---

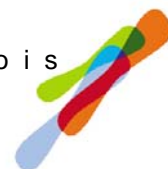
<sup>2</sup> en 2006, on compte 57'000 titulaires d'un permis, dont 46'500 en activité, soit 17,2 % des emplois genevois





### Stratégies et actions

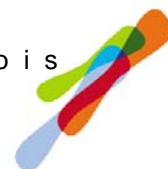
- Améliorer l'information multilatérale pour les entreprises et favoriser les coopérations entre entreprises (n°100).
- Améliorer les conditions-cadre de la multilocalisation (n°101).
- Elaborer une Politique intégrée de pôles de développement économique à l'échelle de l'agglomération (n°102).
- Promouvoir ensemble le territoire (n°103).
- Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique (n°104).



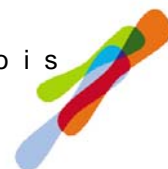
<b>Améliorer l'information multilatérale pour les entreprises et favoriser les coopérations entre entreprises</b>		<b>100</b> <b>toute</b> <b>l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Rencontres transfrontalières d'industriels, charte de priorité régionale, salons professionnels	
<b>Coûts</b>	(Fonctionnement) Budgets global : 50'000 € pour les exercices 2008 et 2009 afin de faciliter l'organisation de certaines manifestations  Financement : partenaires de la commission « Economie » du CRFG	

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de points relais d'information et de conseil dans les agences de développement ou offices de promotion économique du territoire.</li> <li>- Création d'une base documentaire et de « personnes ressources » commune et partagée.</li> <li>- Organisation de rencontres interentreprises régulières, voire la création ou l'appui au développement d'un club interentreprises.</li> <li>- Mise en place d'une charte de priorité régionale afin d'affirmer les exigences de qualité et de loyauté dans les relations interentreprises.</li> <li>- Encourager les entreprises à participer ensemble à des salons professionnels régionaux et internationaux.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer, orienter et conseiller les porteurs de projet sur les conditions et les modalités de création, de développement et d'implantation d'entreprises sur le territoire de l'agglomération afin de favoriser le renouvellement du tissu d'entreprises et le développement économique de l'agglomération.</li> <li>- Développer les coopérations et les partenariats entre les entreprises du territoire et favoriser une promotion commune de leurs produits et activités.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectifs</b>	
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>CRFG</p>
<b>Porteur de l'action</b>	

<sup>3</sup> Les coûts liés à la participation aux salons sont à la charge des entreprises ou de leurs organisations.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>Les offices de promotion économique OPEG, OPI, ADE, MED et les organismes professionnels (CGPME, MEDEF, UAPG, FER), ainsi que l'Union lémanique des arts et métiers (ULAM) et l'Union lémanique des chambres de commerce (ULCC).</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des partenaires, des entreprises et des structures de développement et de promotion économique.</li> <li>- Mise en place d'une collaboration institutionnelle de part et d'autre de la frontière.</li> <li>- Création d'espaces d'information et de consultation.</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Programme complet à établir au 31 décembre 2007 avec ces différents partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des rencontres transfrontalières entre industriels : fin 2008.</li> <li>- Charte de priorité régionale suite des rencontres transfrontalières (fin 2009).</li> <li>- Salons professionnels : Bourse translémanique des affaires – (en cours)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Inforum - octobre 2008 – (à l'étude)</li> <li>Pollutec – (à l'étude)</li> </ul> </li> </ul>

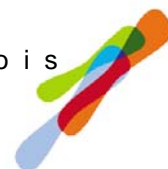


Améliorer l'information multilatérale pour les entreprises et favoriser les coopérations entre entreprises					N°100	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Organisation manifestations	85	50	2	2008-2009	A définir. Partenaires de la Commission « Economie » du CRFG	CRFG
<b>Coûts totaux</b>	<b>85</b>	<b>50</b>				



<b>Améliorer les conditions-cadres de la multi-localisation</b>		<b>101</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Vademecum des APP/APU, information, promotion de la bilocalisation	
<b>Coûts</b>	Budget création graphique et impression du <i>vademecum</i> : 25'000 €, soit 42'160 CHF  Financement : partenaires de la Commission « Economie » du CRFG	

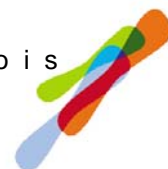
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplifier et décentraliser les procédures au niveau local adapté pour le traitement des accords préalables sur les prix de transfert pour les PME/PMI transfrontalières, a minima par un premier avis technique des services concernés.</li> <li>- Elaborer un <i>vademecum</i> de la bi localisation : brochure sur les accords préalables sur les prix de transfert, sur les détachements, de travailleurs et les régimes sociaux et fiscaux correspondants et engager une politique de promotion de la bi-localisation par et auprès des organismes professionnels en Suisse et en France : CCIG, FER, UAPG, UIG, Chambres de commerce et d'industrie françaises, Chambres des métiers, CGPME ...</li> <li>- Etudier et élaborer un « Passeport d'entreprise frontalière » afin de faciliter les échanges quotidiens entre PME frontalières (Douanes françaises et suisses) dans le pays voisin.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les bi localisations pour rééquilibrer le développement économique et l'emploi de l'agglomération et pour renforcer l'attractivité du territoire, y compris dans le domaine de l'innovation.</li> <li>- Améliorer l'information et les conseils auprès des porteurs de projet, des institutions.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> Actions 1 et 2 : Les offices de promotion économique OPEG, ADE, MED et pour la xdiffusion les organismes professionnels, l'ULAM et l'ULCC. Action 3 : ULAM et ULCC.</li> </ul>



<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Modalités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information et accord des services fiscaux 74 et 01, ainsi que du bureau CF3 du Ministère des finances.</li> <li>- Faire valider par le CRFG et par la Commission mixte franco-suisse, la nécessité d'une décentralisation au niveau départemental des APP aux PME/PMI du territoire pour le développement de l'agglomération et prévoir des ressources financières pour la publication (support papier et en ligne) du <i>vademecum</i> de la bi-localisation et pour sa promotion (actions médiatiques).</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Calendrier</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin octobre 2007 : <i>Vademecum</i> des APP/APU,</li> <li>- Fin février 2008 : Réunions avec les partenaires (Services fiscaux français, AFC, UAPG/FER, Chambres de commerce, CGPME, etc.),</li> <li>- Fin 2008 : Opérations promotionnelles - 1er et 2e semestre 2008 -, pour les fiduciaires / experts comptables et pour les entreprises et diffusion sur les sites Internet et les documentations des partenaires.</li> </ul> </li> </ul>
--	---



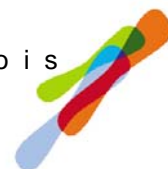
Améliorer les conditions-cadres de la multilocalisation						N°101
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Création, impression, diffusion <i>Vademecum</i> de la Bilocalisation	42,16	25	5	2007-2008	Partenaires de la Commission « Economie » du CRFG	CRFG
Opérations promotionnelles	nd	nd	3	2008	Partenaires de la Commission « Economie » du CRFG	CRFG
<b>Coûts totaux</b>						



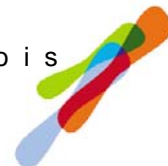
<b>Elaborer une Politique intégrée de pôles de développement économique (PPDE) à l'échelle de l'agglomération</b>		<b>102</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Identification des pôles, profil des pôles, facilitation réglementaire, démarche participative, prospective économique, incitation financière.	
<b>Coûts</b>	Budget spécifique : 20'000 CHF (11'928 €) Budgets globaux liés : 930'000 CHF (547'058 €)	

<p><b>Objectifs</b> <b>Actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la mise en place d'un développement économique plus équitable entre les partenaires franco-valdo-genevois et créer les conditions cadre pour accueillir environ 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030 (dont 30% dans la partie française de l'agglomération).</li> <li>- Promouvoir un développement économique multipolaire, concerté et solidaire en favorisant les conditions d'implantation des activités économiques génératrices d'emplois par une offre d'accueil différenciée et complémentaire et selon les spécificités des territoires.</li> <li>- Promouvoir un développement économique et social durable.</li> <li>- Contribuer à renforcer l'offre et les retombées économiques du secteur international dans l'agglomération.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Actions</b> <p><b>1. Dimension de Politiques de services :</b></p> <p>1.1 Préparer les conditions cadres d'un développement intégré (économie, environnement, social) au travers du lien entre stratégie spatiale et services à la population (logement, mobilité, etc.), en veillant à la participation, outre du monde politique, des milieux économiques et de la société civile, à l'élaboration du processus.</p> <p>1.2 Synthétiser la connaissance du tissu économique transfrontalier en s'appuyant sur les sources existantes, mettre en évidence ses tendances lourdes à l'échéance 2030, et développer la communication de ces données à l'intention des acteurs concertés dans le cadre de la PPDE.</p> <p>1.3 Mettre en place, à l'échelle globale (d'agglomération) une cellule d'échange intégrant les collectivités parties prenantes et les structures de développement économique, ainsi que, en tant que de besoin, les acteurs économiques privés.</p> <p>Cette cellule d'échange aura pour vocation de coordonner les travaux relatifs à la Politique des</p> </li> </ul>
--	--

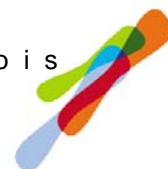




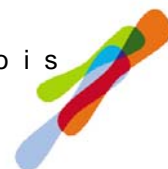
	<p>pôles de développement économique et s'attachera notamment à inventorier les expériences et les pratiques mises en œuvre sur d'autres territoires.</p> <p><b>2. Dimension spatiale :</b></p> <p>2.1 Préciser les Pôles de développement économique de l'agglomération (en veillant à ce que les aires retenues pour les activités industrielles et technologiques soient de taille suffisante et suffisamment représentatives) au travers de l'approfondissement du Schéma d'agglomération, des zooms par PACA et PSD, de l'étude des centralités régionales et des sites potentiels autour des gares. Cette démarche se fera dans une approche intégrée de l'urbanisation (des espaces pour les logements, pour les activités - tertiaire, industries technologiques, industries de moyenne technologie et artisanat, commerce, BTP, logistique - pour les équipements, pour les espaces publics), de la mobilité et de l'environnement, dans une perspective de développement durable (prise en compte systématique des préoccupations sociales, environnementales et économiques).</p> <p>2.2 Profiler les pôles selon la vocation et les profils des territoires et des entreprises (tertiaire, industries technologiques, industries de moyenne technologie et artisanat, commerce, BTP, logistique).</p> <p>Une attention particulière sera portée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mixité fonctionnelle, qui sera étudiée de manière différenciée selon les territoires et les types d'activités ;</li> <li>- au profil de mobilité des entreprises (en fonction de la nature de leurs activités) et des territoires en veillant à localiser les activités économiques dépendantes du transport individuel dans des lieux adaptés. De même, afin d'optimiser la correspondance entre profil des territoires et profil des entreprises, une démarche « par exclusion » pourra être envisagée pour la localisation des entreprises, en fonction de leur typologie ;</li> <li>- aux complémentarités à établir entre PSD français et suisses ;</li> <li>- aux besoins des entreprises nouvelles ou en expansion, et aux besoins liés à la relocalisation des entreprises existantes.</li> </ul> <p>2.3. Les PSD et les centres régionaux constituent les projets qui nécessitent le plus une action commune. La démarche débutera par une expérimentation parmi ceux-ci.</p> <p>2.4 Développer des solutions financières et réglementaires qui permettent la maîtrise foncière, la réalisation des études, l'aménagement et la gestion des Pôles de développement économique concernés, notamment en développant les procédures et les outils pour pouvoir mettre à disposition dans un délai efficace des terrains répondant aux besoins des entreprises qui aimeraient se développer ou s'installer sur le territoire de l'agglomération.</p> <p>2.5 Appliquer aux études spatiales une démarche participative impliquant outre le monde politique, les milieux économiques et professionnels et la société civile.</p>
<p><b>Pilotage</b> <b>Porteur</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> Projet d'agglomération – CRFG, Groupe de travail « Economie »</li> <li>▪ <b>Porteur</b> Equipe du Projet d'agglomération</li> </ul>



<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production simultanée de prestations : projet spatial et fonctionnel ;</li> <li>- Intégration des objectifs des différentes politiques publiques ;</li> <li>- Coordination des différentes échelles d'analyse ;</li> <li>- Partenariat complexe permettant la coproduction.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Economie, urbanisation, mobilité, environnement.</p>

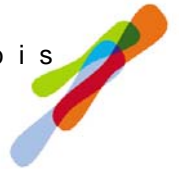


Elaborer une Politique intégrée de pôles de développement économique (PPDE) à l'échelle de l'agglomération						N°102
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	CHF	€				
Dimension de politiques des services						
1.2 Synthèse de la connaissance du tissu économique transfrontalier	20'000	11'928	1	2008-2009	PA	PA / CRFG
Dimension spatiale						
2.1 Préciser les Pôles de développement économique 2.2 Profiler des pôles 2.4 Faciliter et accélérer les procédures réglementaires	Ces actions spatiales découlent des différentes études urbaines nécessaires à la mise en œuvre du Projet d'agglomération. A titre d'information, le budget total prévisionnel (approfondissement du PA pour la PPDE et valorisation des sites potentiels autour des gares, études urbaines par couloir) est de 700'000 CHF (411'765 €).					
Participation (dimension spatiale et de politiques de services)						
1.1 et 2.5 Participation du monde politique, des milieux économiques et professionnels et de la société civile, à l'élaboration du processus	La démarche participative de la Politique des pôles de développement économique est intégrée au budget total prévisionnel prévu pour la participation et la communication du Projet d'agglomération, soit pour information 230'000 CHF (258'824 €)					
Coûts totaux spécifiques à la PPDE						
	20'000	11'928				
Budgets globaux liés						
	930'000	547'058				

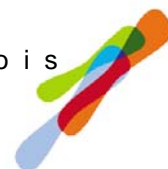


<b>Promouvoir ensemble le territoire</b>		<b>103</b>
<b>Projets clés</b>	Outils de promotion partagés, participation commune pour certains salons professionnels, etc.	
<b>Coûts</b>	Coût à définir Financement des outils de communications partagés, supportés par chaque agence de développement.	
		<b>toute l'agglomération</b>

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer des outils de promotion partagés (Internet) prenant en compte les entreprises phares françaises et suisses de l'agglomération, en mettant en place des messages thématiques forts en fonction des spécificités du territoire.</li> <li>- Participer ensemble à des salons professionnels (par ex. MIPIM, Pollutec) de prospection et de promotion (définition des cibles pilotes communes, des offres d'intérêts majeurs pour l'agglomération).</li> <li>- Accueillir en commun de manière professionnelle des investisseurs et leur proposer en fonction de leurs besoins des formules combinées Suisse / France pour une implantation initiale ou un développement ultérieur.</li> <li>- Elaborer une « charte de bonnes pratiques » : information mutuelle sur les implantations en cours et respect d'un code de bonne conduite afin de garantir que tout investisseur qui a ciblé la territoire de l'agglomération ne se détourne pas du territoire sans que les toutes les offres correspondants à sa demande ne lui ait été proposées.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs</b> Mieux valoriser l'attractivité du territoire de l'agglomération transfrontalière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir auprès d'investisseurs externes une image forte, et lisible du territoire de l'agglomération et une vision identique de chaque site.</li> <li>- Offrir des solutions adaptées et variées pour l'implantation et le développement d'entreprises, notamment dans le cadre des bi localisations, afin de conforter la compétitivité du territoire par rapport à ses concurrents.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> OPEG, MED, ADE, FTI.</li> </ul>



<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Modalités</b></li><li>Mobilisation supplémentaire des structures de développement économique et territorial de chaque territoire.</li> <li>▪ <b>Calendrier</b></li><li>Mars 2008.</li></ul>
--	--

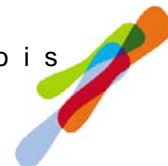


Promouvoir ensemble le territoire					N°103	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Elaboration d'outils de promotion, participation salons, etc	nd	nd (à def)	1	2008-2009	Offices de Promotion, ADE, MED, etc	CRFG, commission « Economie »



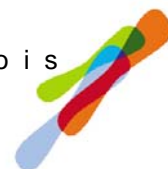
<b>Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique</b>		<b>104</b> <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Offre commune pour l'hôtellerie lors de grandes manifestations, offres complètes pour accompagnants et familles de congressistes, produits « excursions », etc	
<b>Coûts</b>	Pris en charge par les Offices du tourisme et les organisations professionnelles.	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission des offres de congrès par Genève-Tourisme aux organisations touristiques françaises (2008-2012) et des appels d'offres aux hôteliers français afin de renforcer l'offre de l'agglomération.</li> <li>- Proposer des offres complètes journée et demi-journée, été et hiver, pour les accompagnants et leurs familles, intégrer ces offres dans la documentation promotionnelle de Genève-Tourisme et les promouvoir auprès des « Professional Congress Organizers » présents à Genève.</li> <li>- Etablir un fichier des lieux et offres de séminaires et manifestations en France voisine et à Genève, en faire la promotion à travers les organisations touristiques genevoise et du Genevois français, ainsi que des organisations économiques (Chambres de commerce et d'industrie, OPI, organisations professionnelles...).</li> <li>- Promouvoir des produits «excursions transfrontalières» pour les groupes et les familles auprès des caristes et organisateurs d'excursion.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une offre commune en France voisine et à Genève, pour l'hôtellerie lors des grandes manifestations, pour l'accueil des séminaires et des manifestations.</li> <li>- Développer et vendre une offre ciblée pour accompagnants et familles de congressistes en France voisine.</li> <li>- Développer une meilleure connaissance mutuelle de nos territoires et de leur culture régionale.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> : CRFG.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>Collaboration entre Genève-Tourisme et les organisations touristiques françaises frontalières (le réseau touristique du Genevois haut-savoyard, l'OT de l'agglomération annemassienne, la CC du Pays de Gex, la CC du Bassin Bellegardien, le SEMAG Archamps, le Syndicat des hôteliers du Genevois, les interlocuteurs privés majeurs pour le Pays de Gex, le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais, etc.) pour réaliser progressivement ces objectifs.</p>

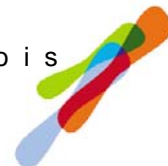


<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Modalités</b><ul style="list-style-type: none"><li>- Ressources financières pour fichiers et documentations.</li><li>- Ressources financières pour petites manifestations de promotion.</li><li>- Mobilisation supplémentaire des ressources humaines des organisations touristiques genevoise et du Genevois français (01 et 74).</li></ul></li> <li>▪ <b>Calendrier</b><p>Actions initiées dès 2007 et développées en 2008.</p></li></ul>
--	--





Développer la collaboration transfrontalière en matière d'offre touristique					N°104	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Transmission des offres de congrès	nd		3	2007-2008	Organisations touristiques françaises et suisses	CRFG
Proposer des offres complètes pour accompagnants des congressistes	nd		3	2007-2008	Organisations touristiques françaises et suisses	CRFG
Fichier commun des lieux et offres de séminaires	nd		3	2007-2008	Organisations touristiques françaises et suisses	CRFG
Promotion de produits « excursions transfrontalières »	nd		3	2007-2008	Organisations touristiques françaises et suisses	CRFG



## Agriculture

### Objectifs

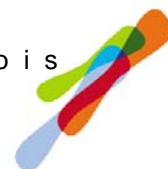
- Renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers : une production de proximité.
- Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage.
- Orienter les espaces agricoles périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités autour d'un concept d'aménagement.
- Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles : des exploitations fonctionnelles et pérennes.
- Assurer une zone agricole préservée des constructions non agricoles.

### Stratégies

- Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale ; mettre en place des plateformes transfrontalières d'exportation de produits régionaux.
- Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire.

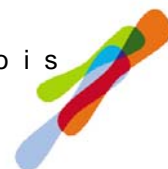
### Actions

- Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale ; approvisionnement local en produits agricoles (promotion de filières, circuits courts, etc.) (n°110).
- Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles (poursuivre et approfondir le volet Environnement, nature, agriculture et paysage du Schéma d'agglomération) (n°111).

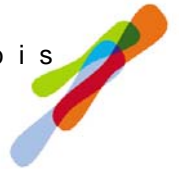


<b>Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale, approvisionnement local en produits agricoles</b>		<h1>110</h1> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	Valorisation du contingent laitier ; coopérative de maraîcher, circuits courts, soutien aux démarches d'exportations transfrontalières des produits régionaux, étude et suivi de l'approvisionnement local, projet de développement régional agricole	
<b>Coûts</b>	A déterminer	

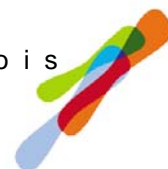
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Si l'approvisionnement local en biens alimentaires paraissait évident autrefois, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Or le secteur agricole est avant tout fournisseur de produits alimentaires. C'est pourquoi, le lien entre le producteur et le consommateur doit être restauré.</p> <p>Chaque région de l'espace transfrontalier est constituée d'exploitations très diversifiées et de nombreuses unités de transformation fermières artisanales et industrielles. Il s'agit de soutenir et de développer ces structures pour que l'agriculture locale puisse approvisionner au mieux les quelques 800 000 consommateurs, par une meilleure valorisation de ses produits dans un concept de souveraineté et de sécurité alimentaire qui s'inscrit dans une politique de développement durable. Cette proximité des consommateurs doit à la fois permettre un meilleur échange entre le monde urbain et rural mais aussi offrir une meilleure rétribution pour les produits agricoles.</p> <p>Plusieurs dénominations de qualité et de provenance (AOC, IGP, « Genève-Région Terre-Avenir » et « Produits du Terroir Vaudois », « Les Saveurs du Jura Vaudois », etc.) donnent déjà une notoriété particulière aux productions locales qualitatives et à leur terroir qu'il s'agira de renforcer ou d'étendre.</p> <p>Suite à la concrétisation des accords bilatéraux, l'exportation de produits agricoles, viticoles et charcutiers est désormais accessible, mais peu explorée. Des tentatives individuelles existent, toutefois le dynamisme est annihilé par la méconnaissance des formalités et le manque de savoir-faire. L'expérience et la connaissance acquise ne sont pas utilement mises à profit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs de l'action</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la valorisation locale des productions de l'espace transfrontalier avec un éco-bilan favorable.</li> <li>- Reconquérir des marchés locaux en facilitant notamment les passages de frontière pour les produits agricoles destinés à la vente ou à la transformation.</li> <li>- Sensibiliser la population des rôles multiples de l'agriculture.</li> <li>- Faciliter les flux de marchandises ou d'animaux destinés à la production et la commercialisation dans l'agglomération.</li> </ul> <p><b>A titre d'exemples</b>, cette action pourrait se décliner en plusieurs axes :</p>
---	--



	<p><b>Valorisation du potentiel de production laitière de l'agglomération</b></p> <p>Renforcer le partenariat et (re)définir un projet entre les laiteries réunies de Genève, acheteur, et les producteurs de lait de la Zone Franche, de Genève et du district de Nyon qui prennent en compte l'important potentiel de consommateurs locaux et qui présente surtout un éco-bilan favorable (peu de transport) ainsi qu'une bonne traçabilité et une qualité irréprochable attendue par les consommateurs. Cette démarche vise à revaloriser le lait à la production par la promotion et la commercialisation de produits laitiers.</p> <p><b>Maraîchage</b></p> <p>Maintenir une coopérative des maraîchers forte qui regroupe l'ensemble des producteurs genevois, zoniens et du district de Nyon afin de garantir une offre en produits régionaux destinées à la consommation locale.</p> <p><b>Circuits courts</b></p> <p>Des points de vente communs, ouverts aux produits agricoles de l'agglomération, pourraient être créés. Ces derniers s'appuieraient notamment sur les labels multi-produits existants (p. ex. « Genève Région – Terre d'avenir » et « Produits du Terroir Vaudois » ou sur le Réseau « Bienvenue à la Ferme »), qui sont de véritables opportunités pour la stratégie de commercialisation.</p> <p><b>Etude et suivi de l'approvisionnement</b></p> <p>Etablir et suivre le taux d'auto-approvisionnement de l'agglomération, étudier les marchés, les productions et se fixer des objectifs (taux d'auto-approvisionnement en 2030).</p> <p><b>Soutien aux démarches d'exportations transfrontalières des produits régionaux</b></p> <p>Assister les producteurs (p. ex. vins, charcuterie) dans leurs démarches et formalités d'exportation, afin de leur permettre de valoriser leurs produits de haute qualité dans l'agglomération.</p> <p><b>Projets de développement régional agricole</b></p> <p>Des projets intégrés de développement régional agricole peuvent atteindre simultanément des objectifs d'intérêt public (relation ville-campagne, qualité de l'environnement naturel périurbain) et des objectifs d'entreprises agricoles dynamiques (valeur ajoutée, diversification) grâce à d'intéressantes synergies régionales...</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>CRFG – Intervenants agricoles et économiques de l'agglomération.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action (potentiel)</b></li> </ul> <p>Intervenants agricoles et économiques de l'agglomération, CRFG - groupe « Agriculture » de la commission « sécurité et réglementation générale ».</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>A déterminer.</p> <p>Calendrier : 2008-2009.</p>



<b>Modalités d'évaluation</b>	A déterminer.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Environnement – économie – santé.

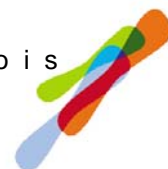


Valoriser et promouvoir les produits de l'agriculture locale, approvisionnement local en produits agricoles					N°110	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Valorisation du contingent laitier	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Maraîchage	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Circuits courts	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Etude et suivi de l'approvisionnement	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Soutien aux démarches d'exportations transfrontalières des produits régionaux	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe « Agriculture »
Projets de développement régional agricole	nd		1	2008-2009	nd	CRFG, Groupe Agriculture



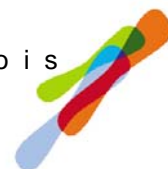
<b>Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire</b>		<b>111</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Maintien, organisation et développement du territoire agricole. Mise en œuvre du Schéma d'agglomération.	
<b>Coûts</b>	Approfondissement du Schéma d'agglomération (budget global 2008-2009) : 1'140 KCHF (670'6 K€)	

<b>Description</b>  <b>Objectifs</b>	<p>Sur les bases du diagnostic agricole transfrontalier, les professionnels et milieux agricoles de l'agglomération ont défini un cadre de travail (éléments ci-dessous) pour poursuivre la réflexion sur l'avenir des espaces agricoles.</p> <p>Ces éléments s'inscrivent dans les objectifs poursuivis pour la mise en œuvre et l'approfondissement du Schéma d'agglomération, incluant une approche spécifique agricole (préservation du foncier agricole) à mettre en regard du développement territorial. De même, les indicateurs proposés pour analyser l'évolution du territoire sont intégrés dans les objectifs de constitution de produits géographiques à l'échelle de l'agglomération (fiches actions 140-147). Dans ce cadre, un important travail de coordination et de concertation sera engagé avec les professionnels et milieux agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'être humain doit se situer au centre de ce projet. Or, pour que la population de l'agglomération puisse se loger, se déplacer, travailler, se divertir, il faut avant tout qu'elle puisse se nourrir.</li> <li>- L'objectif premier est de maintenir durablement sur le territoire de l'agglomération transfrontalière une agriculture productrice tout en tenant compte de toutes ses autres fonctions.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Objectifs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le diagnostic agricole transfrontalier (réalisé dans le cadre du CRFG en 2006) doit servir de base à la réflexion.</li> <li>- Envisager les espaces agricoles comme possédant la fonction de nourrir la population et non comme des espaces « vides » qui constituent une réserve foncière pour l'urbanisation.</li> <li>- Identifier et caractériser les entités agricoles cohérentes, afin d'établir notamment une carte des espaces agricoles nécessaires et à préserver pour une activité agricole durable dans l'agglomération.</li> <li>- Identifier et évaluer les pressions subies par ces entités et proposer des moyens de gestion.</li> </ul> </li> </ul>
--	--

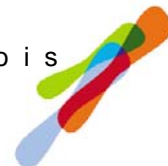


	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des indicateurs de l'évolution territoriale transfrontalière pouvant notamment servir d'outil dans les décisions d'aménagement sous la forme d'un observatoire du territoire.</li> <li>- Conduire des actions de sensibilisation sur les fonctions nourricières, patrimoniales, environnementales et de déassement du territoire agricole.</li> </ul> <p><b>Coordination avec le Schéma d'agglomération :</b></p> <p>La mise en œuvre du Projet d'agglomération prévoit de poursuivre et d'approfondir le volet Environnement, nature, agriculture et paysage du Schéma d'agglomération. Il s'agit de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre l'inventaire et la définition des grandes entités agricoles</li> <li>- Proposer des mesures de protection et de mise en valeur</li> <li>- D'engager une action spécifique pour la proposition de pesées d'intérêt entre préservation, urbanisation et conditions d'exploitation pour les lieux de « frottement » identifiés.</li> </ul> <p><b>Coordination avec la constitution de produits géographiques d'observation (fiches actions 140-147)</b></p> <p>Les produits géographiques proposés au travers des actions 140-147 permettront d'observer l'évolution de l'agglomération (urbanisation, espaces agricoles, etc.)</p>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Projet d'agglomération – Professionnels et milieux agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action (potentiel)</b></li> </ul> <p>- AgriGenève, Prometerre, Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie, CRFG : groupe « espaces naturels et agricoles » de la commission « logement et environnement » et intervenants agricoles.</p> <p>- Projet d'agglomération.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<p>Approfondissement du Schéma d'agglomération (volet Environnement et espaces agricoles) : Pilotage Projet d'agglomération. Une approche spécifique relative à l'agriculture sera conduite pour être au final croisée dans une pesée d'intérêt globale avec les questions d'urbanisation, de transport, d'environnement et de paysage.</p> <p>Calendrier 2008.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A déterminer.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Urbanisation - environnement – mobilité.</p>





Intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire						N°111
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Agriculture : projet espaces agricoles	160	94	3	2008	PA	PA
Approfondissement du Schéma d'agglomération (budget global)	980	576,6	4	2008-2009	PA	PA
Coût total	1'140	670'6				



## Logement

### Objectifs

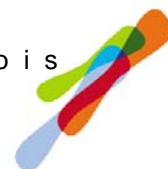
- Développer et mettre en oeuvre un outil de planification de l'habitat transfrontalier (Plan directeur de l'habitat transfrontalier et Schéma d'agglomération).
- Construire des logements équitablement répartis au sein de l'agglomération, accessibles pour tous.
- Accueillir 200'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, dont 50% dans le canton de Genève et 50% dans les couronnes française et suisse.
- Promouvoir la qualité dans le logement (qualité urbaine, architecturale, énergétique).

### Stratégies

- Faire émerger, avec les élus, l'administration, la société civile et les acteurs de l'économie, les attentes, besoins, lacunes, obstacles, en matière d'habitat et de logement à l'échelle locale, régionale et transfrontalière.
- Réaliser l'agrégation des grands objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logement fixés dans les SCOT, PLH, Plan directeur cantonal, à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec le Schéma d'agglomération.
- Actualiser les besoins en logement en relation avec les perspectives de développement démographique, économique, social et urbain de l'agglomération.
- Donner une image globale, à l'échelle de l'agglomération, résultant de la consolidation des objectifs de chaque partenaire institutionnel en matière de politique de l'habitat, objectifs adaptés et confrontés au Schéma d'agglomération.
- Développer une offre de logements répondant aux besoins des habitants et notamment des populations à faibles revenus; proposer une offre suffisante, en Suisse et en France, de logements accessibles (ou à loyers modérés).
- Encourager la qualité (notamment énergétique) des bâtiments.

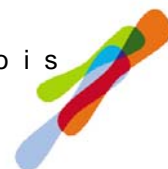
### Action

- Politique du logement et mise en oeuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (n°120)



<b>Politique du logement et mise en œuvre du Plan directeur de l'habitat transfrontalier</b>		<b>120</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>	Plan directeur de l'habitat transfrontalier, Schéma d'agglomération, Données de base, aspirations résidentielles des ménages, planification, outils et dispositifs de production, projets urbains.	
<b>Coûts</b>	Fonctionnement : études (1'320 KCHF ; 811,8 K€) : 1) Planification spatiale stratégique : inventaire du foncier+ approfondissement du Schéma d'agglomération (budget global). 2) Leviers pour faciliter la production de logement.	

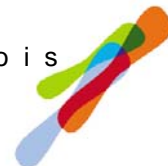
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Stratégies générales</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Coordination</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner et mettre cohérence le Schéma d'agglomération et le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT)</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Prospective du logement</b> <p>Analyse de l'offre, des besoins et des aspirations résidentielles</p> </li>   <li>▪ <b>Mesures spatiales</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approfondir l'étude des Projets stratégiques de développement (PSD) offrant d'importants potentiels de construction de logements (cf. proposition 1 du PDHT)</li> <li>- Favoriser la création de nouveaux quartiers d'intérêt d'agglomération (cf. proposition 5 du PDHT)</li> <li>- Politique foncière : réalisation d'un inventaire du foncier (cf. proposition 2 du PDHT),</li> </ul> </li>   <li>▪ <b>Outils d'agglomération</b> <p>Poursuivre les études nécessaires pour une politique concertée de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité pour la création d'un outil de portage foncier (Cf. proposition 2 du PDHT), etc.</li> <li>- Management de projet urbain : comparaison et évaluation de techniques de management de projets facilitant la construction de logements.</li> </ul> <p>Etudier l'adaptation et la simplification des réglementations et des outils d'aménagement afin</p> </li> </ul>
---	---



	<p>de faciliter la production de logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte de qualité (urbaine, énergétique) pour les politiques de soutien à la production de logements locatifs aidés (cf. proposition 4 du PDHT).</li> <li>- Etudier la mise en place d'une cellule professionnelle interdisciplinaire d'appui aux projets, coordonnées avec la Politique des pôles de développement économique.</li> <li>- Etude de l'éventuelle création d'une fondation à l'échelle du territoire visant à aider la prise en charge des déficits d'opérations de logements à loyer modéré (proposition 3 du PDHT).</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG, Groupe de travail « Logement » - Projet d'agglomération.</li> <li>▪ <b>Porteur financier</b> Projet d'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b></p>	<p>Production simultanée de prestations : projet spatial et fonctionnel ; intégration des objectifs des différentes politiques publiques ; coordination des différentes échelles d'analyse ; partenariat complexe permettant la coproduction.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Calendrier</b> : 2008-2009.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Urbanisation, mobilité, économie, environnement, observation (Données de base).</p>



Politique du logement – Mise en œuvre du PDHT : 2008 - 2009						N°120
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
1) Planification spatiale stratégique :						
Réalisation d'un inventaire du foncier mobilisable	80	47,2	4	2008-2009	PA	PA
Approfondissement du Schéma d'agglomération	1'060	623'4	4	2008-2009	PA	PA
Sous-total 1 : planification spatiale stratégique	1'140	670'6				
2) Leviers pour faciliter la production de logement :						
Aspiration résidentielle des ménages (besoins en logement)						
Management projet urbain (pour faciliter la production)	180	141'2	3	2008-2009	PA	CRFG- PA
Outils réglementaires et opérationnels						
Sous-total 2 : leviers pour faciliter la production de logement	180	141'2				
<b>Coûts action 1 + 2 :</b>	<b>1'320</b>	<b>811,8</b>				



## Environnement

### Objectifs

- Gérer les ressources naturelles locales (sol, eau, énergie, forêt-bois, matériaux minéraux, valorisation des déchets) dans une logique de durabilité régionale et transfrontalière.
- Préserver et valoriser les espaces naturels et paysages, ainsi que leurs interconnexions.
- Maîtriser les émissions de polluants (NOx, PM10, Ozone) et de gaz à effets de serre, ainsi que les nuisances sonores.
- Maîtriser les risques naturels et technologiques, notamment les risques liés aux crues des cours d'eau.

### Stratégies

- Assurer une prise en compte systématique des exigences et objectifs environnementaux tout au long du processus d'établissement et de mise en oeuvre du Schéma d'agglomération (démarche d'Evaluation environnementale stratégique).
- Intensifier la collaboration transfrontalière dans chaque domaine de l'environnement (eau, ressources énergétiques, nature et paysage, air et climat, ressources en matériaux et déchets, risques industriels, etc.) par le biais d'actions sectorielles.

### Actions

- Eau (n°130).
- Energie (n°131).
- Qualité de l'air (n°132).
- Ressources en matériaux et déchets (n°133).
- Risques Industriels et technologiques (n°134).
- Nature et paysage (n°135).

Concernant la problématique du bruit, l'échelle territoriale du Projet d'agglomération, ainsi que le degré de précision des données qui lui sont associées, ne permettent pas une appréhension rigoureuse et cohérente de la problématique des émissions et immissions sonores.

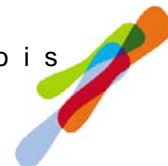
A ce titre, il faut souligner le fait que les options « urbanisation-mobilité » du Projet d'agglomération intègre une volonté de minimisation des nuisances environnementales, notamment au niveau des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, ainsi que de pollution sonore.

Dès lors, la mise en œuvre de ces options se fera de manière coordonnée avec les mesures environnementales déjà initiées actuellement (programmes d'assainissement du bruit routier, plan d'assainissement de la qualité de l'air, ...).



<b>Eau</b>		<b>130</b>
<b>Projets clés</b>	Pérenniser les ressources en eau ; maîtriser le, régime hydrologique des cours d'eau ; protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux.	
<b>Coûts</b>	A définir	
		<b>toute l'agglomération</b>

<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<p>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p>Cette action se décompose en trois axes :</p> <p><b>Partager et pérenniser les ressources en eau.</b></p> <p>La ressource en eau est répartie de façon inégale dans le périmètre du Projet d'agglomération. Certains secteurs rencontrent déjà des problèmes tant qualitatifs que quantitatifs, qui s'aggraveront avec le développement et l'urbanisation. Des solutions de partage équitable de l'eau, respectueuses du développement durable devront être trouvées. Dans ce contexte, plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des ressources avec une appréciation quantitative et qualitative.</li> <li>- Inventaire des entreprises distributrices et leur périmètre d'adduction.</li> <li>- Evaluation des situations problématiques actuelles ou dans un proche avenir.</li> <li>- Solutions lors de situations de crise.</li> </ul> <p><b>Maîtriser le régime hydrologique des cours d'eau.</b></p> <p>L'urbanisation induit des dégradations des régimes hydrologiques des cours d'eau conduisant à une augmentation des risques d'inondation et d'érosions pour les zones situées à l'aval. Par ailleurs, en modifiant le cycle de l'eau, elle rend les étiages encore plus sévères, mettant ainsi en péril l'équilibre écologique des milieux. La maîtrise des régimes est un enjeu majeur du Projet d'agglomération car elle permet de définir des périmètres de développement exempts de risque et assurer une protection durable du bâti existant. Elle passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La protection des zones humides.</li> <li>- La protection, voir la réhabilitation des secteurs d'expansions de crues.</li> <li>- Une application stricte des critères de gestion des eaux pluviales dans les zones urbanisées.</li> </ul> <p>S'inscrivant dans un esprit de solidarité amont-aval, la maîtrise des régimes implique une coordination transfrontalière forte, autant pour les études que pour les réalisations.</p> <p>Pour être équitable, la mise en place d'une politique transfrontalière de gestion des eaux pluviales doit donc s'appuyer sur une méthodologie commune. L'harmonisation des outils, en</p>
--	--



particulier au travers d'une modélisation hydrologique et hydraulique des écoulements, permettra notamment d'assurer un niveau homogène de protection contre les crues sur tout le périmètre du Projet d'agglomération.

***Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux.***

Le développement urbain mal maîtrisé est un facteur important de perturbation des milieux aquatiques naturels par ses effets sur la qualité des eaux, les régimes hydrologiques et l'écomorphologie. Les cours d'eau constituent dans bien des cas la colonne vertébrale des réseaux écologiques. Le Projet d'agglomération devra être en mesure de concilier les exigences de la nature avec celles du développement urbain en assurant notamment la mise en réseau par les corridors « verts-bleus » des différents réservoirs écologiques.

***Assainissement***

En ce qui concerne la collecte et le traitement des eaux usées, la collaboration transfrontalière et intercantonale est déjà très bien instaurée. En effet, les stations d'épuration (STEP) genevoises traitent actuellement les eaux usées provenant de près de 36'000 habitants de France voisine, alors que, dans l'autre sens, les eaux usées produites par environ 1'200 habitants du canton de Genève sont traitées dans des STEP françaises. De même, les eaux usées d'environ 550 habitants genevois sont traitées dans des STEP vaudoises. A partir de 2009, environ 40'000 habitants supplémentaires du Pays-de-Gex seront raccordés sur la nouvelle STEP genevoise de Bois-de-Bay. De par l'abandon des petites unités de traitement au profit d'une centralisation dans de plus grandes STEP, cette collaboration transfrontalière et intercantonale permet d'une part une rationalisation des coûts de l'assainissement et d'autre part une meilleure performance de traitement avec des rejets dans des milieux récepteurs moins sensibles. Elle perdurera dans le cadre du Projet d'agglomération et de nouveaux partenariats locaux et/ou régionaux devront être étudiés à chaque fois que l'occasion se présentera, notamment lors du renouvellement d'installations d'épuration anciennes ou lors de développements de l'urbanisation dans des secteurs proches des limites cantonales ou nationales.

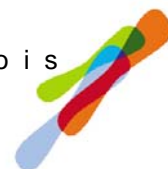
▪ **Objectifs**

La mise en place d'une politique globale et d'une gestion durable de l'eau nécessite une importante coordination entre les objectifs de protection et de gestion des eaux et les mesures d'aménagement et de développement du territoire. Cela implique notamment la prise en compte systématique de la problématique eau dans les outils d'aménagement du territoire tels que plan directeur cantonal et communal, schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, plans d'aménagement, etc.

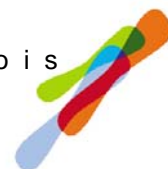
Les différentes actions initiées dans le cadre des contrats rivières devront être mises en réseau et pérennisées. Ces derniers arrivant à échéance entre 2011 et 2012 de nouveaux outils institutionnels et opérationnels devront leur succéder comme les schémas de protection d'aménagement et de gestion des eaux français (SAGE) et leurs équivalents genevois (SPAGE).

L'opportunité de la constitution d'une communauté de l'eau transfrontalière doit être examinée afin de garantir une gestion optimale et durable des ressources dans un contexte

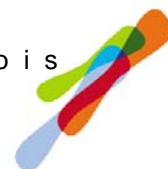




	<p>hydrographique cohérent (masse d'eau au sens de la directive cadre européenne) ainsi que faciliter l'assainissement des eaux.</p> <p>Toutes ces actions doivent se placer dans un principe de solidarité en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage des ressources (zones riches ou limitées),</li> <li>- Protection contre les crues (amont – aval),</li> <li>- Protection des milieux (mise en réseaux).</li> </ul>
<b>Porteur de l'action (potentiels)</b>	Groupe de travail « Gestion de la ressource en eau » de la Commission « Logement et environnement » du CRFG, DDAF, DDASS, etc.
<b>Calendrier</b>	2008-2009.
<b>Modalités d'évaluation</b>	En cours de définition et de négociation.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Urbanisation, mobilité, économie, agriculture.

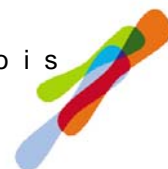


Eau					N°130	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Partager et pérenniser les ressources en eau : définition axes de travail	nd			2008-2009		CRFG
Maîtriser le régime hydrologique des cours d'eau : définition axes de travail	nd			2008-2009		CRFG
Protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux : définition des axes de travail	nd			2008-2009		CRFG



<b>Energie</b>		<b>131</b>
<b>Projets clés</b>	Cadre commun, revalorisation des bioénergies, valorisation concertée des sources d'énergie renouvelables	
<b>Coûts</b>	A définir : programmes nationaux, régionaux, cantonaux et locaux d'incitation au développement des énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Le partenariat public - privé dans le cadre du développement d'infrastructures énergétiques et de contracting	
		<b>toute l'agglomération</b>

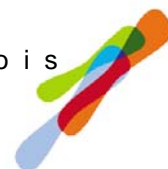
<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Cette action se décompose en trois axes :</p> <p><b>Cadre commun harmonisé</b></p> <p>Définir un cadre commun et harmonisé à l'échelle de l'agglomération à partir des réglementations, outils de planifications et stratégies applicables aux différentes entités territoriales (objectifs de qualité, indicateurs de suivi, maîtrise de la demande et diversification des sources d'énergie, cadastre des énergies).</p> <p><b>Revalorisation des bioénergies</b></p> <p>Encourager les initiatives publiques ou privées visant à développer la fabrication, l'approvisionnement et l'utilisation de bioénergie (biocarburants, biocombustibles) ayant un écobilan de production et d'approvisionnement positif, tout en donnant la priorité à l'agriculture nourricière et à la valorisation des coproduits et sous-produits d'origine agricole et de la production forestière..</p> <p><b>Valorisation concertée des sources d'énergies renouvelables locales</b></p> <p>Etablir une stratégie commune de valorisation des énergies renouvelables locales : biomasse ; géothermie, valorisation des rejets thermiques – écologie industrielle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> </ul> <p>Au travers de programmes et projets concertés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et encourager la maîtrise de l'énergie.</li> <li>- Utiliser des énergies propres, renouvelables.</li> <li>- Engager et protéger les ressources locales.</li> <li>- Développer l'accès facile aux énergies renouvelables.</li> </ul>
--	---



<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <p>En cours de définition : les services énergétiques des cantons, plus précisément le ScanE pour le canton de Genève, la Division énergie du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) pour le canton de Vaud, le CFRG (atelier énergie en constitution).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b></li> </ul> <p>- En cours de définition : ScanE, la Division Energie du SEVEN, CFRG, CUEPE. Les gestionnaires des ressources locales (pour Genève les services concernés par le potentiel des forêts, le potentiel des eaux, le potentiel énergétique agricole, etc. Les producteurs et distributeurs de prestations énergétiques (pour Genève les SIG, contracteurs PPP, etc.). Les concepteurs de solutions énergétiques territoriales (bureaux d'études, entreprises, etc.). Les entités académiques (CUEPE thèse sur l'évaluation des ressources locales, etc.).</p> <p>- DRIRE, ONF, DDE, Air de l'Ain et des Pays de Savoie.</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Définition 2008-2009.</p>
<p><b>Evaluation et suivi de l'action</b></p>	<p>En cours d'élaboration.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Urbanisation, mobilité, économie, agriculture, environnement (Qualité de l'air, nature et paysage).</p>



Energie					N°131	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Cadre commun, revalorisation des bioénergies, valorisation concertée des sources d'énergie renouvelables : contenu et modalités à préciser	nd		1	2008-2009	nd	Services Energétiques, CRFG

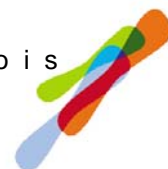


<b>Qualité de l'air</b>		<b>132</b>
<b>Projets clés</b>	Cadastre des émissions de polluants, algorithme de prévisions journalières de concentrations de polluants, programme de mesures d'assainissement.	
<b>Coûts</b>	En cours de définition.	
		<b>toute l'agglomération</b>

<p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Etat d'avancement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer un cadastre des émissions de polluants, représentant l'ensemble des sources dans la région franco-valdo-genevoise.</li> <li>- Construire un algorithme permettant d'élaborer des prévisions journalières de concentrations de polluants tels que le dioxyde d'azote, les particules fines et l'ozone valables pour l'ensemble de l'agglomération transfrontalière.</li> <li>- Mettre en place un programme de mesures d'assainissement de l'air au plan de l'agglomération franco-valdo-genevoise, visant notamment la limitation des émissions dues au trafic individuel motorisé.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Etat d'avancement</b> <p><b><i>Cadastre des émissions et prévision des immissions à l'échelle de l'agglomération</i></b></p> <p>La première étape de l'action est d'élaborer un cadastre des émissions des différentes sources polluantes de l'agglomération transfrontalière, basé sur les données à disposition d'un côté et de l'autre de la frontière, la difficulté résidant dans le fait que le système utilisé par la Suisse pour évaluer les émissions polluantes est différent du système français.</p> <p>Actuellement une comparaison des cadastres français (Ain et Haute-Savoie) et genevois est en cours pour voir où sont les différences principales et comment arriver à harmoniser les systèmes. Ces cadastres, utilisables pour la partie franco-genevoise de l'agglomération, devraient être à disposition à l'automne 2007. Ils permettront non seulement de montrer quelle est la situation actuelle des émissions mais également de voir quel serait l'impact de mesures de limitation du trafic ou d'assainissement de l'air.</p> <p>En parallèle les cantons romands, dont notamment ceux de Genève et de Vaud, ont lancé un projet commun dont l'objectif est d'harmoniser les cadastres des émissions de polluants dans la région romande de manière à pouvoir là aussi avoir une vue plus large que l'échelle cantonale. Ce projet complexe devrait durer plusieurs années.</p> <p>Enfin, les travaux concernant la recherche d'un algorithme permettant d'élaborer des prévisions de concentration des polluants au niveau du canton de Genève, ont également débuté dans le cadre d'une collaboration entre MétéoSuisse et le Service cantonal de protection de l'air. Afin d'étendre l'étude à l'agglomération franco-valdo-genevoise une</p> </li> </ul>
---	--

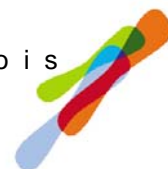


	<p>collaboration avec l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie ainsi que le canton de Vaud est envisagée.</p> <p><b>Programme d'assainissement de l'air</b></p> <p>L'objectif est de mettre sur pied un programme de mesures d'assainissement de l'air coordonnées destiné à limiter les émissions de toutes les sources importantes de polluants de l'agglomération. Ce programme comprendra notamment des mesures concernant la maîtrise de l'étalement urbain et la mise en place d'un réseau performant de transports publics, d'où son articulation étroite avec le volet urbanisation et mobilité.</p> <p>La révision du Plan de mesures d'assainissement de la qualité de l'air 2003-2010 du canton de Genève est actuellement en cours. Les mesures seront discutées avec les autorités du canton de Vaud et de France voisine et éventuellement complétées avec des actions supplémentaires prises au niveau de l'agglomération.</p>
<p><b>Porteur de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> <li>- Canton de Vaud : Département de la sécurité et de l'environnement et Service de l'environnement et de l'énergie.</li> <li>- Canton de Genève : Département du territoire et Service cantonal de protection de l'air.</li> <li>- France : L'Air de l'Ain et des Pays de Savoie.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b></li> <li>Météo Suisse.</li> </ul>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Urbanisation, mobilité, environnement (énergie).</p>



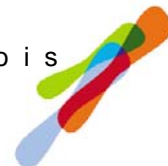
Qualité de l'air					N°132	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Cadastre des émissions et prévision des immissions	nd		1	2008-2009	nd	Services de protection de l'Air, Département du Territoire, Air de l'Ain et des Pays de Savoie
Programme d'assainissement de l'air	nd		1	2008-2009	nd	



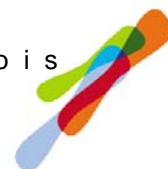


Ressources en matériaux et déchets		<h1>133</h1> <p>toute l'agglomération</p>
Projets clés	Gestion durable des matériaux de construction ; inventaire global des problématiques.	
Coûts	Cette action devrait éventuellement donner lieu à quelques mandats, par exemple pour le recensement des volumes de décharge ou la planification des installations (coût estimatif 30-50 KCHF, à financer par les partenaires). Pour le reste, il s'agira avant tout de créer et d'entretenir les contacts entre les administrations et les divers acteurs de la société civile, de part et d'autre des frontières cantonales et nationales.	

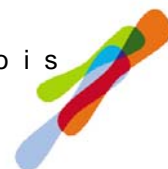
<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Cette action se décompose en deux axes :</p> <p><b><i>Gestion durable des matériaux de construction</i></b></p> <p>Établir un concept de gestion durable des matériaux de construction à l'échelle de l'agglomération intégrant une vision globale : valorisation des matériaux recyclés – gestion durable des gisements naturels et des volumes de stockage.</p> <p><b><i>Inventaire global des problématiques</i></b></p> <p>Réaliser un inventaire global des problématiques afin d'identifier les mesures d'optimisation et les opportunités à l'échelle franco-valdo-genevoise (p.ex. harmonisation des politiques de tri à la source ; identification des choix stratégiques futurs nécessitant une concertation, notamment en matière d'incinération et de recyclage ; évaluation d'opportunités particulières, par exemple en matière de traitement des déchets verts).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> </ul> <p>Concernant la gestion durable des matériaux de construction, l'objectif premier est d'assurer l'approvisionnement local de la région en matériaux de construction, de même qu'en volumes de décharge pour les matériaux d'excavation et déblais. Ces matériaux étant de loin la principale ressource, en terme de tonnages, utilisée par l'économie, il y a tout intérêt à économiser les réserves locales de gravier et de volumes de décharge, afin d'éviter des transports coûteux et polluants depuis des régions plus éloignées.</p> <p>Pour les problématiques liées à la gestion des déchets, comme d'ailleurs aussi pour les matériaux de construction et les déblais, l'objectif d'une meilleure coordination au niveau de la région est de répartir judicieusement les installations, de sorte à éviter au maximum les transports inutiles et les nuisances pour les riverains des installations, ainsi qu'à optimiser les coûts. Des solutions de transports multimodaux (transfert de la route au rail ou bateau) exerçant des impacts environnementaux moindres doivent également être recherchées.</p>
--	---



<p><b>Porteurs de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de travail « gestion des déchets » du CRFG.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction régionale industrie recherche et environnement (DRIRE) Rhône-Alpes, subdivision d'Annecy.</li> <li>- Direction départementale de l'équipement (DDE) de la Haute-Savoie, cellule environnement.</li> <li>- Service des eaux, sol et de l'assainissement du canton de Vaud (SESA).</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Calendrier de réalisation de l'action</b></p>	<p>Le groupe de travail « gestion des déchets » du CRFG est en cours de constitution. Il devrait pouvoir se réunir pour la première fois à l'automne 2007. Les premiers résultats sont attendus pour fin 2008.</p>
<p><b>Evaluation et suivi de l'action</b></p>	<p>Validation politique par le Comité de pilotage du Projet d'agglomération ainsi que dans le cadre des plans directeurs respectifs des diverses collectivités.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Logement et mobilité.</p>



Ressources en matériaux et déchets					N°133	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Gestion durable des matériaux de construction, inventaire global des problématiques	nd (30à50 KCHF)			2008	nd	CRFG

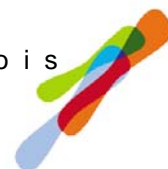


<b>Risques industriels et technologiques</b>		<b>134</b>
<b>Projets clés</b>	Carte de synthèse des installations à risques.	
<b>Coûts</b>	Montant à déterminer : convention PRODIGE (Ordre de grandeur : 100'000 €).	
		<b>toute l'agglomération</b>

<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p><b>Carte de synthèse des installations à risques</b></p> <p>Etablir, dans un premier temps, une carte de synthèse pour le SITL des installations à risques sur l'ensemble du canton de Genève, le district de Nyon ainsi qu'un pourtour de 10 kilomètres sur la portion française du territoire de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Cette carte permettra d'identifier les éventuelles implications et contraintes à considérer pour le développement territorial.</p> <p>Dans un deuxième temps, en fonction des besoins et des moyens, le périmètre d'application de cette carte pourrait être élargi.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> </ul> <p>Assurer une prise en compte systématique des contraintes et implications liées aux risques industriels et technologiques dans la cadre de la définition et du choix des options d'aménagement.</p>
<p><b>Porteurs de l'action</b></p> <p><b>Partenaires associés à l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b></li> </ul> <p>SITG, PRODIGE (Convention CRFG en cours de préparation par M. Minier SSIGE).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Partenaires associés à l'action</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DRIRE Rhône-Alpes,</li> <li>- Préfecture de la région Rhône-Alpes,</li> <li>- Pôle risques technologiques du Ministère de l'intérieur,</li> <li>- Bureau des risques technologiques du Ministère de l'Ecologie et du développement durable,</li> <li>- Section sécurité des installations de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV),</li> <li>- Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT),</li> <li>- Service de l'environnement et de l'énergie du Canton de Vaud (SEVEN),</li> <li>- Commission interdépartementale CIRMA.</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Réalisation en automne 2007 d'une Convention d'échange des données au sein du CRFG et atelier de travail sur l'annexe technique traitant du contenu technique des données.</p>



<b>Evaluation et suivi de l'action</b>	Indicateurs et rapport d'avancement du Projet.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Urbanisation et mobilité.

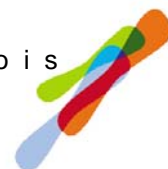


Risques industriels et technologiques					N°134	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Carte de synthèse des installations à risques	100	58,8	1	2008	nd	Convention PRODIGE (CRFG)



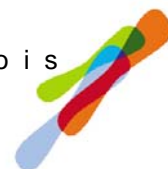
<b>Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles du bassin genevois</b>		<h1>135</h1> <p>toute l'agglomération</p>
<b>Projets clés</b>	<p>Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hot-spots » de biodiversité.</p> <p>Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre ces sites de valeur particulière.</p> <p>Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers.</p>	
<b>Coûts</b>	Estimé : 2'000.KCHF (1'200 K€)	

<p><b>Nature et ambition de l'action</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et ambition de l'action</b></li> </ul> <p>Les richesses naturelles et paysagères du bassin genevois (lacs et rivières, arbres et forêts, campagne et montagnes, faune et flore sauvages) font partie des atouts essentiels de la région genevoise pour la qualité de vie de ses habitants et de ses visiteurs. Ces richesses sont toutefois menacées par certaines formes de développement en cours de l'agglomération genevoise.</p> <p>Cette action se propose de préserver et de valoriser ces richesses au bénéfice de la population résidente, dans le contexte d'une urbanisation croissante et dans le respect des principes du développement durable. Elle vise à organiser la protection des secteurs les plus riches, en les reliant entre eux et en favorisant la biodiversité et le paysage sur l'ensemble du périmètre du Projet d'agglomération. Ceci tout en maintenant un contact rapproché entre les surfaces urbaines et celles à caractère naturel (pénétrantes de verdure)</p> <p>Elle se fonde sur l'expérience des gestionnaires de ressources naturelles, et notamment sur les acquis de 4 projets Interreg transfrontaliers réalisés ces dernières années (sur les milieux naturels, les corridors biologiques et deux espèces de la grande faune).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b></li> </ul> <p><b>Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hot-spots » de biodiversité.</b></p> <p>Les sites de valeur particulière pour la nature et paysagères sont connus et gérés de manière très inégale au sein du périmètre du Projet d'agglomération. Certains secteurs sont mal connus, d'autres ont subi des dégradations importantes ces dernières années. Un premier inventaire de ces sites a été entrepris dans le contexte de la collaboration transfrontalière, mais un catalogue complet doit être établi afin de fixer les priorités régionales. Plusieurs actions concrètes sont ainsi proposées :</p> <p>Cartographie des milieux naturels du bassin genevois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation des sites protégés (réserves naturelles, sites « d'importance nationale », ZNIEF, sites Natura 2000, etc.).</li> </ul>
--	--

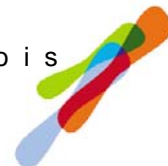


	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des sites de valeurs paysagère particulières (hiérarchisation).</li> <li>- Echange et coordination dans les méthodes de gestion (entretien des milieux, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, gestion du public, etc.).</li> <li>- Identification des besoins d'interpénétration du naturel dans le bâti.</li> </ul> <p><b>Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre les sites de valeur particulière.</b></p> <p>Isolés, les sites de valeur particulière vont perdre progressivement leur intérêt faunistique, floristique et même paysager et récréatif. La mise en réseaux, voire le rétablissement de corridors interrompus, joue un rôle essentiel dans la préservation à long terme de ces sites. Cette mise en réseau permet aussi de valoriser le paysage à grande échelle, et jusque dans les villes, en y préservant, voir en y réintroduisant des éléments de nature et de biodiversité. Dans ce contexte plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie des principaux corridors biologiques afin d'avoir les bases pour assurer la préservation des plus importants par le biais de mesures d'aménagement du territoire.</li> <li>- Développement des réseaux favorables à la biodiversité et au paysage (réseau agro-environnementaux, programmes « nature et économie » et « nature en ville », contrats rivières avec projets de renaturation des cours d'eau, etc.).</li> <li>- Identification des principaux obstacles à la migration de la faune et étude de projet permettant de désenclaver les secteurs les plus isolés (projet de ponts biologiques sur les axes de transports et rétablissement de la circulation dans et le long des cours d'eau).</li> </ul> <p><b>Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers.</b></p> <p>Certaines espèces de faune et de flore de grande valeur patrimoniale ont atteint une situation telle que les approches globales ne peuvent pas assurer leur survie. Dans ces cas, les actions pour la préservation des sites et des milieux doivent être complétées par une protection ciblée de ces espèces. Dans ce contexte plusieurs actions concrètes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des priorités régionales par la mise en place de listes rouges régionales pour la faune et la flore.</li> <li>- Echange d'expérience et coordination des actions de protection ciblées (y compris programmes de translocations et de réintroductions).</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action (potentiels)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Projet d'agglomération et administrations en charge de la protection de la nature et du paysage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Administrations, conservatoires et ONG en charge de la protection de la nature et du paysage, y-compris gestionnaires de la faune (chasse et pêche).</p>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>2008-2009</p>

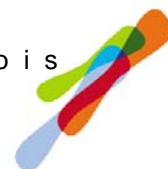




<b>Modalités d'évaluation</b>	En cours de définition (plan d'assurance qualité).
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Espaces agricoles (fiche n°111), cours d'eau (fiche n°130), urbanisation, mobilité, économie, observation (données de base).



Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles du bassin genevois					N°135	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Identifier et gérer les ensembles paysagers et les « hots-spots » de biodiversité	nd		1	2008-2009	nd	Administrations conservatoires + ONG en charge de la protection de la nature et du paysage + PA
Maintenir et rétablir les corridors biologiques, notamment, entre les sites de valeur particulière						
Préserver les espèces patrimoniales de faune et flore les plus menacées par des plans d'actions transfrontaliers						



## Urbanisation et Mobilité

### Objectifs

- Assurer un développement équilibré de la région urbaine selon les projections estimées pour 2030 : +200'000 habitants et environ +100'000 emplois.
- Maîtriser l'étalement urbain, lutter contre la dispersion des constructions (= refus d'un développement «tendanciel», laisser-faire).
- Coordonner la localisation de grands équipements (culturels, sportifs, de santé, de formation, commerciaux, etc.).
- Développer un transfert modal en faveur des transports publics et des mobilités douces.
- Valoriser et préserver les paysages, notamment urbains, et le patrimoine.
- Maintenir et favoriser la qualité des espaces publics urbains.

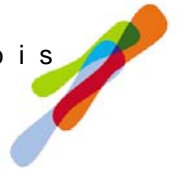
### Stratégie

- Mettre en oeuvre le Schéma d'agglomération et ses mesures de mobilité.

### Actions

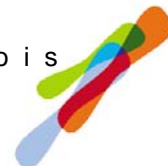
- Approfondir le Schéma d'agglomération à l'échelle de toute l'agglomération.
- Etablir des zooms (par couloirs ou par axes ; études ponctuelles nécessaires à la réalisation des infrastructures de transports liées au fonds d'infrastructures).
- Développer une approche sur les instruments d'aménagement.
- Elaborer un référentiel commun (données de base statistiques et géographiques) et assurer un suivi du Projet d'agglomération et des mesures engagées.
- Mettre en oeuvre les mesures de mobilité (cf. Cahier annexe n°3 : « Le Schéma d'agglomération et ses mesures »).
- Proposer des stratégies de gestion pour les réseaux routiers transfrontaliers ou d'importance d'agglomération.
- Suivre le développement et la gestion du modèle multimodal de déplacements de l'agglomération.

**NB :** Le Projet d'agglomération se décline par une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement : le Schéma d'agglomération et les politiques de services. Le programme de travail 2008, 2009, 2010 pour le schéma d'agglomération et les politiques à incidence spatiale (urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie) est décrit **dans la première partie du Cahier annexe n°7**. Le Schéma d'agglomération et les mesures qui en découlent (infrastructures transports, urbanisation, paysage, agriculture, nature, environnement) sont l'objet **du Cahier annexe n°3 « Le Schéma d'agglomération et ses mesures »**.



Ainsi, pour les thématiques urbanisation et mobilité, **le Cahier annexe n°7** :

- Présente plus spécifiquement les fiches-actions pour les « Données géographiques et statistiques » (fiches n°140 à 147).
- Rappelle les fiches 20 à 22 du Cahier annexe n°3, fiches qui présentent plus spécifiquement les services liés à la mobilité.



## Données géographiques et statistiques

Tant sur le plan local avec la production de plus de 1000 cartes journalières sur le site cartographique genevois (topoweb), qu'à l'échelon national français avec le géoportail qui est le 4eme site institutionnel français le plus visité (100'000 connexions par jour), les sites internet de visualisation de données géographiques sont devenues un outil incontournable tant pour la communication des politiques publiques que pour la prise de décision.

De même, les outils d'observations statistiques sont indispensables à l'appréhension des caractéristiques démographiques et socioéconomiques du développement de l'agglomération.

### Objectifs généraux

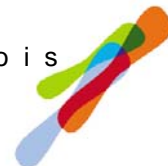
Du point de vue des outils géographiques, l'entrée en septembre 2006, de l'Institut géographique national (IGN) de la République française dans le partenariat des différentes institutions maîtresses qui composent le Système d'information du territoire genevois (SITG) est une étape importante dans le développement des systèmes d'information géographiques transfrontalier : elle va permettre à l'ensemble des partenaires publics de part et d'autre de la frontière de disposer d'outils plus performants pour l'harmonisation des données de références et plus particulièrement les données à grande échelle.

Les collectivités locales, les établissements publics de coopérations intercommunales et les collectivités territoriales françaises regroupées aujourd'hui au sein du SITL pourront ainsi bénéficier pleinement de ces outils. Les enjeux sont donc aujourd'hui, d'identifier les produits d'informations connexes de part et d'autre de la frontière, de mutualiser et d'échanger ces informations entre partenaires métiers et si cela s'avère pertinent, de réaliser des produits d'information avec une légende commune pour permettre une lecture cohérente du territoire tant aux décideurs qu'aux citoyens. Par exemple, la lecture conjointe des plans localisés d'urbanisme avec le plan de zone genevois côte à côte ne semble pas être suffisante pour permettre pas aux autorités de définir une politique conjointe d'aménagement du territoire. Par contre, une carte simplifiée d'affectation du sol décrivant les aires denses, mixtes et les zones de développement potentiel peut être un outil précieux à condition que sa mise à jour soit régulière et que les données soit pertinentes.

Enfin, ces collaborations s'inscrivent tant sur le plan helvétique qu'europpéen dans le cadre de l'intégration de nouvelles bases légales à savoir la nouvelle loi sur l'information géographique (LGéo) pour la Suisse (et ses ordonnances en cours de consultation) et la directive européenne Inspire et sa prochaine loi d'application pour la République française.

De points de vue des outils statistiques, l'Observatoire statistique transfrontalier a été créé en 2001 à l'initiative du CRFG. Il couvre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons suisses de Genève et Vaud. Il est mis en œuvre par les institutions statistiques territorialement concernées : Office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT) et INSEE Rhône-Alpes. Le service cantonal de recherche et d'information statistiques du canton de Vaud (SCRIS) met à disposition ses données.

L'Observatoire statistique transfrontalier a pour objectif de mesurer l'impact des accords bilatéraux conclus entre la Confédération suisse et l'Union Européenne. Il répond également aux besoins d'information nécessaires à la description et à la compréhension des caractéristiques du développement de



l'agglomération. démographiques et socioéconomiques du développement de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il constitue donc un outil essentiel d'aide à la décision pour la définition de politiques publiques et la gouvernance de l'agglomération.

## ***Valeur ajoutée pour le Projet d'agglomération***

Le Projet d'agglomération comprend plusieurs thématiques à dimension spatialisée : urbanisation, logement, mobilité, environnement, qui nécessitent des produits géographiques performants. Le domaine de l'aménagement du territoire de l'Etat de Genève a déjà créé des bases de données pour le Projet d'agglomération qui lui ont permis de produire de nombreuses analyses cartographiques, des cartes de base et des documents de planification pour le Projet d'agglomération. Par exemple sur l'affectation du sol, les projets d'urbanisation, les centres commerciaux. D'autres services de l'Etat de Genève ont effectué la même démarche dans les domaines de la mobilité, de la protection des milieux naturels et du paysage. Néanmoins, l'acquisition des données et leur mise à jour est pour l'instant irrégulière et difficile, les produits actuels ne sont pas tous accessibles à tous les partenaires du projet et la fiabilité des données comporte certaines limites.

Le projet comprend des produits utiles aux différents partenaires. Pour cela, un support de partage de l'information et une juxtaposition et harmonisation des différentes informations doivent être faits. Certains produits seront détaillés voire reformulés pour répondre aux besoins de la planification, par exemple, la couche d'affectation du sol simplifiée. Concernant la mobilité, les réseaux doivent être agrégés afin d'obtenir la précision nécessaire. La mise à jour des produits permettra le monitoring du Projet d'agglomération : il faudra suivre les actions, les projets à l'intérieur du Projet d'agglomération, les indicateurs de développement... Par exemple, les informations relatives à l'état du sol, son affectation, son occupation, ses potentiels, sont importants pour l'évaluation de la situation et l'aide à la décision.

De même, l'Observatoire statistique transfrontalier permet d'harmoniser et de consolider une base commune de grands indicateurs socio-économiques (population, marché du travail, équilibres sociaux, santé, formation, mobilité, transactions immobilières, prix du foncier, développement économique).

## **Stratégies**

Le comité directeur du SITG a défini trois axes de développement :

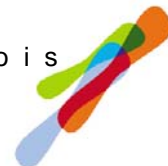
- Les produits communs du SITG avec le SITL (orthophoto commune, carte d'affectation simplifiée, etc.).
- La signature d'une convention entre le réseau « Prodiges » (services déconcentrés de l'Etat) sous la direction de la préfecture de Région et les institutions maîtresses (service producteurs de données) correspondantes du SITG sous la haute autorité du comité régional franco-genevois.
- Une « Task Force » du SITG en coopération avec l'IGN, Swisstopo et les directions départementales de l'équipement (DDE) de l'Ain et de la Haute-Savoie pour le développement d'outils communs.

Pour l'Observatoire statistique transfrontalier, il s'agit de réaliser :

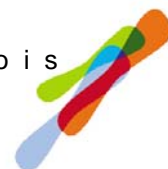
- Un suivi annuel des évolutions démographiques, économiques et sociales de l'espace transfrontalier.
- Des observations, des analyses thématiques et études prospectives.

## **Actions**

- L'ortho photographie aérienne commune (n°140)



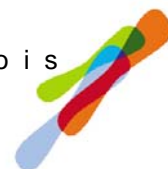
- La carte d'affectation simplifiée (n°141).
- La convention « Prodige » sous l'égide du CRFG (n°142).
- Le développement d'outils et les spécifications techniques pour l'harmonisation des données à la frontière (n°143).
- Le plan de ville à l'échelon transfrontalier (n°144).
- La carte de couverture du sol (n°145).
- Le graphe régional de la mobilité (n°146).
- La convention cadre de l'Observatoire statistique transfrontalier (n°147).



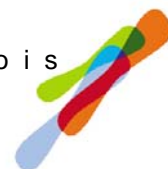
<b>Ortho photographie aérienne</b>		<b>140</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Tant le coût total que la clé de répartition financière doivent être définis par les partenaires à l'issue de la rédaction du cahier des charges (mars 2008).	

<b>Description Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b> Réalisation commune d'une ortho photographie aérienne sur le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en s'assurant de définir une résolution commune d'une part et de réaliser les prises de vues aériennes dans un même projet. Aujourd'hui, chacun des partenaires institutionnels réalise « son » ortho photographie sur son périmètre à des échelles variables et des périodes quasi similaires.</li> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualiser les coûts de prise de vues aériennes qui représente environ 40 % du coût d'une ortho photographie.</li> <li>- Permettre à l'ensemble des partenaires publics de disposer du produit sur le périmètre transfrontalier du Projet d'agglomération.</li> <li>- Disposer du produit dans les deux systèmes de projection et le diffuser au grand public dans les outils de diffusion existants (site Internet cartographique).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> Comité directeur du SITG, en association avec le comité directeur du SITL.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenaires institutionnels du SITG.</li> <li>- Communauté de communes du Pays de Gex.</li> <li>- Institut géographique national et Régie des données des Pays de Savoie en association avec les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain.</li> <li>- Swisstopo et canton de Vaud.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision du comité directeur du SITG le 14 juin 2007.</li> <li>- Décision de principe du comité directeur du SITL à prendre (octobre 2007).</li> <li>- Rédaction d'un cahier des charges (définition d'une résolution, périmètre, conditions de diffusion, répartition des coûts et calendrier de réalisation) pour mars 2008.</li> <li>- Intégration et vote des budgets dans les différentes institutions.</li> </ul>

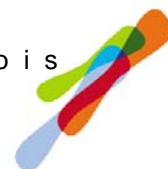




	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des prises de vues aériennes en été 2009.</li> <li>- Traitement des images et diffusion aux partenaires : fin 2009.</li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de données de références à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération.</li> <li>- Plan d'assurance qualité intégré au projet de réalisation.</li> </ul>
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de données de références à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération.</li> <li>- Plan d'assurance qualité intégré au projet de réalisation.</li> </ul>

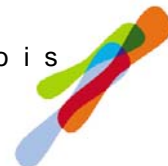


Ortho photographie aérienne					N°140	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Réalisation d'une ortho photographie aérienne						Partenaires Institutionnels du SITL et du SITG
Définition 2007-2008	nd		2	2009	nd	



<b>Plan d'affectation simplifié</b>		<b>141</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Coût et financement à définir (partenaires du SITL et projet Interreg IV si nécessaire)	
		<b>toute l'agglomération</b>

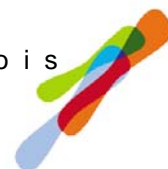
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Elaboration d'un plan d'affectation simplifié à l'échelle du périmètre du Projet d'agglomération avec une mise à jour régulière et automatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir aux décideurs un plan d'affectation simplifié numérique à l'échelon transfrontalier à partir des plans localisés d'urbanisme numérisés de l'Ain et de la Haute-Savoie, du plan de zones du canton de Genève et des plans d'affectation du district de Nyon.</li> <li>- Automatiser les processus de fabrication de la carte d'affectation à partir d'un nouveau modèle de données permettant d'intégrer les périmètres des différentes cartes françaises et suisses.</li> <li>- Fournir une mise à jour plus régulière de la carte d'assemblage pour permettre de tenir compte des évolutions des réglementations du territoire (modification et révision des PLU, ...).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	<p><b>Pilotage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- République et canton de Genève (Direction de l'aménagement du territoire - DT).</li> <li>- Conseil général de la Haute-Savoie et régie des données des Pays de Savoie.</li> </ul>
<b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil général de l'Ain et communauté de communes du Pays de Gex.</li> <li>- Directions départementales de l'équipement des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.</li> </ul> <p><b>Porteur de l'action</b></p> <p>Partenaires du SITL.</p>
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cahier des charges à l'automne 2007 et évaluation des coûts (hiver 2007).</li> <li>- Création d'un modèle commun et réalisation de la cartographie en 2008.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modes de diffusion dans les guichets cartographique des partenaires (Régie des données des Pays de Savoie, SITG, Communauté de communes du Pays de Gex et Canton de Vaud).</li> </ul>



<b>Modalités d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Validation par les instances décisionnelles compétentes.</li><li>- Diffusion aux partenaires métiers.</li><li>- Assurance qualité du Projet.</li></ul>
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Ce produit permet de définir l'affectation légale du sol et l'harmonisation des définitions afin d'avoir une vue homogène des différents territoires. Il constitue un outil partagé de base pour l'aménagement du territoire.



Plan d'affectation simplifié					N°141	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Plan d'affectation simplifié (Coûts à préciser)	nd		2	2008	nd	Partenaires du SITL

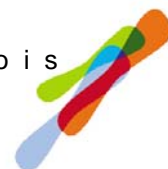


<b>Convention « Prodiges »</b>		<b>142</b>  <b>toute l'agglomération</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	<p>A définir</p> <p><b>Budget interne des services concernés (pour le canton et l'Etat français) pour la rédaction de la convention et l'échange des données.</b></p> <p><b>Projet Interreg IV si développement de produits communs.</b></p>	

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul> <p>Rédaction d'une convention entre les services de l'Etat de la préfecture de région Rhône-Alpes et les institutions maîtresses correspondantes du système d'information du territoire genevois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanger les données métiers entre services producteurs compétents de part et d'autre de la frontière.</li> <li>- Identifier les données géographiques nécessitant la réalisation d'une carte commune.</li> <li>- Réaliser des produits d'information communs agrégés communs.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfecture de région et directions départementales de l'Ain et de la Haute-Savoie concernés.</li> </ul> </li> <li>- Institutions maîtresses (services cantonaux) concernées du SITG.</li> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <p>Préfecture de Région Rhône-Alpes (SGAR) de la République française et Département du territoire de la République et canton de Genève.</p>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision de principe du bureau du CRFG de juin 2007.</li> <li>- Rencontre des partenaires franco-suisse en octobre 2007.</li> <li>- Rédaction de la convention en novembre 2007.</li> <li>- Présentation au bureau du CRFG et décision de la commission mixte.</li> <li>- Réalisation opérationnelle des échanges : début 2008.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echange de données entre les différents partenaires métiers.</li> <li>- Diffusion de produits métiers communs à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Liens avec autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Les thématiques concernées sont diverses : domaine de l'eau, risques industriels, environnement et aménagement rural.</p>



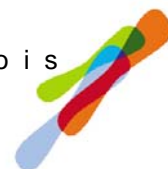
Convention « Prodiges »					N°142	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Convention Prodiges			3		2008	Services de l'Etat et Institutions maîtresses du Système d'information du territoire genevois



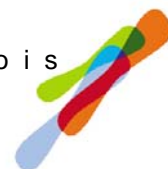
<b>Harmonisation des données de références à grande échelle</b>		<b>143</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Budget interne des porteurs d'action et autofinancement pour la première phase (définition du cahier des charges) Projet Interreg IV pour la création du modèle et le développement des produits.	
		<b>toute l'agglomération</b>

<b>Description</b>  <b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b> Développement d'outils et définition des spécifications techniques pour l'harmonisation des données à la frontière.</li> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir aux utilisateurs des institutions publiques des outils pour la transformation à la volée de géodonnées dans les systèmes de projection suisse et français.</li> <li>- Mise en cohérence des données à la frontière.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>  <b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut géographique national (IGN) - République française.</li> <li>- Service de la mensuration officielle (département du Territoire) de la République et canton de Genève.</li> <li>- Office fédéral de topographie (Swisstopo).</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut géographique national (IGN) - République française.</li> <li>- Service de la mensuration officielle (département du Territoire) de la République et canton de Genève.</li> <li>- Office fédéral de topographie (Swisstopo).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>  <b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cahier des charges à l'automne 2007.</li> <li>- Dépôt d'un projet Interreg IV début 2008.</li> <li>- Réalisation du modèle et développement des interfaces.</li> <li>- Intégration dans les outils de diffusion des partenaires.</li> </ul>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion au sein d'eurogéographics.</li> <li>- Utilisation dans les autres cantons suisses frontaliers à la France.</li> </ul>

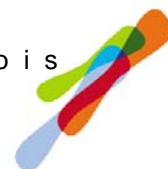




<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	La mise en cohérence des données à grande échelle à travers cet outil partagé permettra d'effectuer des études transfrontalières localisées : PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération), les PSD (Projets stratégiques de développement) et les infrastructures de transports. C'est donc une action qui concerne tous les partenaires.
--	---

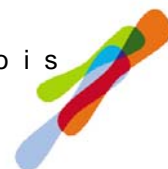


Harmonisation des données de références à grande échelle					N°143	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Harmonisation des données de référence à grande échelle (coût à préciser)	nd		2	2008		SITG, SwissTopo, IGN



<b>Plan de ville</b>		<b>144</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Budget interne des porteurs d'action et autofinancement pour la première phase.  Projet Interreg IV pour la deuxième phase.	

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Elaboration d'un plan de ville (échelle 1/10'000 ème) sur le périmètre du Projet d'agglomération.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b></li> </ul> <p>Fournir aux citoyens un plan de ville (papier et CD-ROM) à l'échelon transfrontalier</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>Institut géographique national (IGN) - République française.</p>
<b>Porteur de l'action</b>	<p>Service de la mensuration officielle (département du Territoire) de la République et canton de Genève.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <p>Institut géographique national (IGN) - République française.</p> <p>Service de la mensuration officielle (département du Territoire) de la République et canton de Genève.</p>
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cahier des charges au printemps 2007</li> <li>- Création d'un modèle commun</li> <li>- Réalisation du produit en deux phases :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètre de 5 kms autour de la frontière franco-suisse,</li> <li>- Périmètre du Projet d'agglomération (à intégrer dans un projet Interreg IV).</li> </ul> </li> <li>- Diffusion dans le géoportail et dans le guichet cartographique du SITG.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vente du produit au grand public et diffusion dans les serveurs cartographiques.</li> </ul>
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	<p>Le Plan de ville est un des outils majeurs de repérage, tant pour la population que pour les spécialistes. Il constituera un référentiel commun du cadre de vie au sein de l'agglomération, un outil partagé pour tous les partenaires.</p>

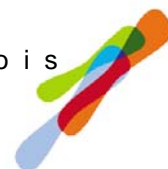


Plan de ville					N°144	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Plan de Ville	nd		2	2007-2008		IGN- Service de la mensuration officielle de Genève



<b>Couverture du sol</b>		<b>145</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Investissement Projet Interreg IV si nécessaire	
		<b>toute l'agglomération</b>

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Réalisation d'un plan de couverture du sol à l'échelle du périmètre du Projet d'agglomération avec une mise à jour régulière et automatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b></li> </ul> <p>Fournir aux décideurs et aux services d'aménagement du territoire une carte numérique de couverture du sol à l'échelon transfrontalier.</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pilotage et portage de l'action</b></li> </ul>
<b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut géographique national.</li> <li>- Swisstopo (Office fédéral de la topographie).</li> <li>- République et canton de Genève (Service de la mensuration officielle- DT).</li> <li>- Directions départementales de l'équipement des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.</li> </ul>
<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du cahier des charges à l'automne 2007 et réalisation d'un prototype.</li> <li>- Création d'un modèle commun et réalisation de la cartographie en 2008.</li> <li>- Modes de diffusion dans les guichets cartographiques des partenaires (Régie des données des Pays de Savoie, SITG, Communauté de communes du Pays de Gex et canton de Vaud).</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	
<b>Modalités d'évaluation</b>	Validation par les instances décisionnelles compétentes.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	C'est un outil partagé qui permet d'établir le diagnostic de l'occupation actuelle. Son actualisation permettra de suivre (monitoring) l'évolution de l'utilisation du sol, notamment dans les domaines de l'urbanisation, du paysage, des milieux non bâtis et des infrastructures de transports pour tous les partenaires.

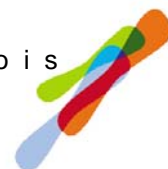


Couverture du sol					N°145	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Couverture du Sol	nd		2	2008		IGN, Swisstopo, Canton de Genève, DDE, Partenaires du Projet d'agglomération



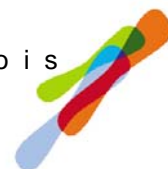
<b>Graphe régional de la mobilité</b>		<b>146</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	À définir si le coût dépasse ce qui est prévu dans l'élaboration du modèle multimodal de déplacement.	
		<b>toute l'agglomération</b>

<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p>Réalisation commune d'un graphe routier et d'un graphe transports collectifs sur le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois afin que le futur modèle multimodal régional des déplacements puisse fonctionner efficacement sur l'ensemble des graphes, sans coupure à la frontière.</p> <p>Cette réalisation devra être couplée avec un regroupement de l'ensemble des découpages territoriaux (communes, sous-secteurs, îlots INSEE, zones transports, zones DTPR, etc.) et une intégration des lignes de transports collectifs avec leur fréquence de desserte et les arrêts dans une couche géographique liée.</p> <p>Aujourd'hui, chacun des partenaires institutionnels dispose de leurs graphes sans continuité aux frontières.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre le fonctionnement du modèle multimodal régional des déplacements</li> <li>- Permettre de représenter les hiérarchies fonctionnelles des réseaux routiers de l'ensemble des partenaires publics pour déterminer les adaptations éventuelles du fonctionnement du réseau routier, puis permettre de déterminer une hiérarchie fonctionnelle commune.</li> <li>- Disposer des mêmes attributs à l'échelle de l'agglomération (hiérarchie, capacités, carrefours, etc.)</li> <li>- Disposer du produit dans les deux systèmes de projection.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OCM – SMETD,</li> </ul> </li> </ul>
<b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CRFG,</li> <li>- en association avec le comité directeur du SITL.</li> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OCM – SMETD,</li> </ul> </li> </ul>

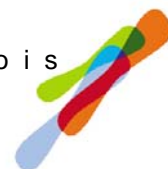


	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SSIG,</li> <li>- Institut géographique national et Régie des données des Pays de Savoie en association avec les Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain,</li> <li>- Swisstopo et canton de Vaud.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Réalisation des graphes routiers et TC automne 07 - hiver 07/08
<b>Modalités d'évaluation</b>	Mise à disposition de données de références à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Vu qu'il s'agit d'une donnée de référence, les différentes thématiques du Projet d'agglomération seront utilisatrices de ce produit d'information.



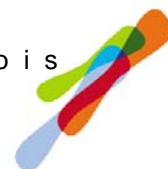


Graphe régional de la mobilité					N°146	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Graphe régional de la mobilité	nd			2008		OCM – SMETD SSIG, IGN Régie des données des Pays de Savoie, Conseils généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain Swisstopo et canton de Vaud, partenaires du Projet d'agglomération

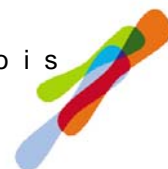


<b>Données statistiques : Observatoire statistique transfrontalier</b>		<b>147</b>
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	Convention cadre interpartenariale 2007-2008 326,4 KCHF (192 K€).	
		<b>toute l'agglomération</b>

<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Nature et description de l'action</b></li> </ul> <p>Recherche, sélection et recueil de données, analyse et valorisation au standard de la qualité de la statistique publique, pour des thématiques présentant un intérêt transfrontalier (démographie, distorsions et équilibres sociaux, offre de soins et fréquentation hospitalière, formation, habitat et construction de logement, transactions immobilières et prix du foncier, occupation du sol, transport et mobilité, emploi et marché du travail, développement et tissu économique, etc.) afin de permettre aux acteurs régionaux une compréhension cohérente et partagée de l'espace transfrontalier, nécessaire dans le cadre de l'élaboration, de la conduite et de l'évaluation des diverses politiques et actions publiques.</p> <p>Crée à l'initiative du CRFG, l'Observatoire statistique transfrontalier mobilise les moyens d'observation sur deux échelles : l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et son cadre de référence institutionnel, l'espace transfrontalier constitué de quatre territoires (Ain, Haute-Savoie, Genève et Vaud).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs opérationnels - Résultats attendus</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser et élargir la liste des indicateurs statistiques pertinents,</li> <li>- Sur cette base, publier une Synthèse annuelle,</li> <li>- Réaliser des études thématiques approfondies,</li> <li>- Réaliser des projections de population,</li> <li>- Expertiser les données disponibles,</li> <li>- Assurer des prestations cartographiques dans le domaine statistique,</li> <li>- Répondre à la demande d'informations statistiques,</li> <li>- Communiquer au moyen de publications, du site Internet de l'Observatoire et en participant à des forums, des tables rondes, etc.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de pilotage de l'Observatoire statistique transfrontalier, formé de représentants mandatés par la région Rhône-Alpes, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, les cantons de Genève et de Vaud, le Projet d'agglomération, ainsi que des Secrétaires généraux du CRFG.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de direction de l'Observatoire statistique transfrontalier, formé des directions de l'Office cantonal de la statistique de Genève (OCSTAT) et de l'INSEE Rhône-Alpes.</li> <li>▪ <b>Porteurs de l'action</b> OCSTAT, INSEE Rhône-Alpes, avec la collaboration du Service cantonal de recherche et d'information statistiques du canton de Vaud (SCRIS).</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b></p> <p><b>Calendrier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention cadre relative à l'Observatoire statistique transfrontalier de l'espace franco-valdo-genevois et, pour la partie française, Convention financière à l'Observatoire statistique transfrontalier (signées en 2007).</li> <li>- Décisions des Comité de pilotage et Comité de direction de l'Observatoire statistique transfrontalier, lesquels se réunissent plusieurs fois par an.</li> <li>- Programme de travail annuel et orientations des activités à plus long terme validés par le Comité de pilotage.</li> </ul>
<p><b>Coût et Plan de Financement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'OCSTAT et l'INSEE Rhône-Alpes assurent des prestations statistiques en nature.</li> <li>- Du côté suisse, les frais de mise à disposition de l'information statistique et les frais courants sont couverts par le budget de l'OCSTAT.</li> <li>- Du côté français, une convention (voir sous point Modalités de mise en œuvre et calendrier) règle le financement des prestations fournies par l'INSEE et la prise en charge des autres frais.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>Mise à disposition des résultats statistiques à l'ensemble des partenaires institutionnels du Projet d'agglomération et diffusion publique.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Etant donné qu'il s'agit de résultats au standard de la qualité de la statistique publique et que leur cohérence est assurée dans toute la mesure du possible, ils peuvent être utilisés dans le cadre de diverses actions et politiques publiques, donc de plusieurs thématiques du Projet d'agglomération.</p>

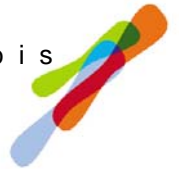


Données statistiques, Observatoire statistique transfrontalier					N°147	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
Convention cadre relative à l'Observatoire Statistique Transfrontalier	326,4	192	7	2007-2008	OCSTAT, INSEE Rhône-alpes, Etat, Conseil Général de Haute-Savoie, Conseil Général de l'Ain, Région Rhône-Alpes, EPCI de l'ARC (Association	OCSTAT-INSEE Rhône-Alpes



<b>Elaboration d'un modèle multimodal des déplacements dans l'agglomération</b>		Pour rappel mesure du Cahier annexe n°3
<b>Projets clés</b>		<b>20</b>
<b>Coûts</b>	Investissement: <b>3,47 Mio. CHF</b> Entretien/Exploitation : ~ 0.1 Mio. CHF p.a.	<b>toute l'agglomération</b>

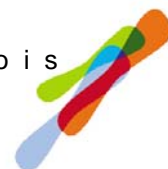
<b>Description</b>	Les partenaires du Projet d'agglomération ont lancé en 2006 la réalisation d'un modèle multimodal de déplacements couvrant l'ensemble du territoire de l'agglomération afin de tester les scénarios d'urbanisation et les infrastructures de transport envisagées. Elaboré sous le pilotage transfrontalier du SMETD (collectivités françaises) et de l'OCM (Etat de Genève) dans le cadre de la Commission « Déplacement et Sécurité » du CRFG, ce projet bénéficie d'un budget de CHF 3,5 mio (euros 2,1 mio) avec la participation de fonds Interreg jusqu'à fin 2008.
<b>Justification</b>	<p>Le modèle multimodal des déplacements est un outil au service de la planification des transports et de l'urbanisation des territoires de l'agglomération. Il se veut un outil de travail partagé entre les différentes collectivités de l'agglomération. Il va permettre de tester les effets des politiques de mobilité en fonction des urbanisations et des infrastructures de transport prévues. Il permettra de définir les prestations kilométriques et les parts modales issues des scénarios d'urbanisation-mobilité, ainsi qu'un plan de charges de trafic à l'échelle régionale.</p> <p>Le modèle multimodal des déplacements s'appuie sur le graphe régional de la mobilité (mesure 146) pour déterminer ensuite les itinéraires utilisés et donc les prestations kilométriques en fonction des comportements de mobilité et de la répartition des habitants et des emplois.</p> <p>Pour connaître les comportements de mobilité, le modèle utilise principalement les résultats de six grandes enquêtes (enquête aux frontières, micro-recensement suisse, enquête déplacements grand territoire du Genevois français, enquête cordon, enquête origine-destination sur le réseau TC de Genève, enquête temps de parcours).</p>
<b>Pilotage de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b></li> </ul> <p>OCM - SMETD sous l'égide du CRFG Commission « Déplacements ».</p>
<b>Porteur de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Porteur de l'action</b></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OCM, SMETD,</li> <li>- Direction régionale de l'équipement, Directions départementales de l'équipement de l'Ain et de la Haute Savoie, Conseils Généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie, Communautés de communes de l'agglomération,</li> <li>- Canton de Vaud, Région de Nyon.</li> </ul>



<b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b>	- Décision de la commission « Déplacements et Sécurité » de mars 2006, - Réalisation des enquêtes en 2007, - Livraison du modèle multimodal : fin 2008.
<b>Calendrier</b>	
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Fiches n°21 et 22.



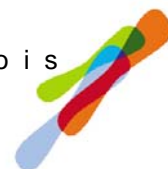
Elaboration d'un modèle multimodal des déplacements dans l'agglomération					N°20	
Mesures	Coûts d'investissement		Etat du Projet	Horizon de réalisation	Financement CH	Priorité de la mesure
	M CHF	M€				
[GES] Réalisation d'une enquête déplacements grand territoire sur la partie française de l'agglomération			7	2007		
[GES] Réalisation d'une enquête origine/destination sur le réseau TC de Genève			7	2007		
[GES] Réalisation d'une enquête cordon routier aux limites de l'agglomération			7	2007		
[GES] Réalisation d'une enquête temps de parcours			7	2007		
[GES] Modélisation			7	2008		
<b>Coûts totaux</b>	3.47	2.1				
<b>Remarques</b>	Dans sa phase d'utilisation, la gestion du modèle sera assurée en étroite collaboration avec le Projet d'agglomération. Le contour définitif de cette collaboration est encore à définir formellement.					



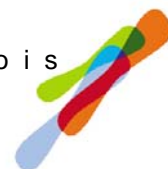
<b>Promotion des transports publics</b>		Pour rappel mesure du Cahier annexe n°3  <h1>21</h1>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>		
<b>Coûts</b>	<b>Investissement : Aucun</b>	

<b>Description</b>	<p>Le développement du réseau des transports publics transfrontalier nécessite des structures d'organisation et de gestion ad hoc. Le comité stratégique DTPR a été fondé dans le but de développer la charte pour le développement des transports publics régionaux. Cette charte a été le premier pas vers le redéveloppement du réseau TP transfrontalier.</p> <p>L'extension de l'accord de Karlsruhe à la région genevoise a permis de mettre constituer un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) ayant pour mission de commander des prestations de transports publics.</p> <p>Le site DTPR (<a href="http://www.dtp.org">www.dtp.org</a>) constitue la base de l'information sur les transports publics régionaux et transfrontaliers. Il doit évoluer vers une centrale de mobilité.</p> <p>L'usage des transports publics est l'occasion pour beaucoup de personnes de passage dans l'agglomération de "prendre contact" avec des paysages exceptionnels et dont l'ancrage culturel (littérature, cinéma, peinture, etc.) doit continuer à être disponibles pour les générations futures: l'urbanisation doit donc être gérée en conséquence sur les tronçons sensibles.</p> <p>La communauté tarifaire genevoise Unireso regroupe actuellement 6 opérateurs (TPG, CFF, SMGN, TPN, TAC et SNCF). L'intégration tarifaire et la couverture spatiale sont amenées à se renforcer.</p> <p>La mise en œuvre de plans de mobilités d'entreprises est promue par les cantons de Genève et Vaud, notamment par l'édition d'une brochure de promotion éditée conjointement.</p>
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Fiches n°10 à 16 et 30 à 37.



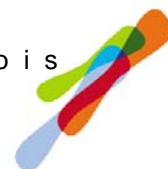


Promotion des transports publics				N°21		
Mesures	Coûts d'investissement		Etat du Projet	Horizon de réalisation	Financement CH	Priorité de la mesure
	M CHF	M€				
[GES] Développement et renforcement de la communauté tarifaire UNIRESO			7			
[GES] Mise en place d'une structure transfrontalière pour la gestion des lignes de transport public (GLCT transport public existant)			7			
[GES] Comité stratégique DTPR pour le développement des lignes de transport public transfrontalières (DTPR)			7			
[GES] Création d'une centrale de mobilité transfrontalière			1			
[GES] Développement de l'information multimodale dynamique à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise			1			
[GES] Promotion et aide à la réalisation de plans de mobilité d'entreprises			7			
[MAP] Identification des séquences paysagères permettant une perception touristique et culturelle du patrimoine d'agglomération			1			

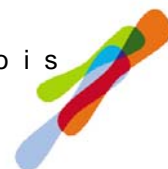


<b>Gestion des transports individuels motorisés</b>		Pour rappel mesure du Cahier annexe n°3
<b>Projets clés</b>		<b>22</b>
<b>Coûts</b>	Investissement: non défini.	<b>toute l'agglomération</b>

<b>Description</b>	<p>Le canton de Genève comprend plus de 400 carrefours régulés. Ceux-ci sont programmés de manière à favoriser au maximum les transports publics et les modes doux. Une gestion coordonnée permet de contrôler les flux entrant dans le cœur d'agglomération de manière à garantir la fonctionnement du réseau pour les différents types d'usagers (transports publics, transports professionnels, modes doux). Une gestion par signalisation lumineuse doit être mise en œuvre dans les centres régionaux, principalement à Annemasse.</p> <p>Le contournement autoroutier de l'agglomération se situe en partie sur territoire suisse et en partie sur territoire français. Le tronçon français est actuellement gratuit entre St-Julien et Annemasse. Cette gratuité pourrait être remise en cause lors du renouvellement de la concession de l'autoroute en 2015. Pour maintenir la fonction de desserte de l'agglomération, il est nécessaire de maintenir la gratuité de l'autoroute. Le financement de cette gratuité n'est pas encore garanti à l'heure actuelle.</p> <p>Les autorités genevoises ont conduit depuis 10 ans une politique affirmée pour gérer le stationnement public (zone bleue avec macarons pour résidents, stationnement payant, contrôles renforcés, etc.). La ville de Nyon a également engagé une politique de limitation des possibilités de stationnement dans le centre. Dans la couronne française, les autorités d'Annemasse ont limité l'offre de stationnement gratuit et illimité (4'000 places contre 4'100 payantes ou gratuites et limitées). Ce n'est pas le cas de la plupart des autres communes françaises, moins denses et où l'offre de transports publics est faible à très faible.</p> <p>Le nombre de places de stationnement dans les nouvelles constructions destinées aux activités est fortement limité dans le canton de Genève dans le but d'influencer les comportements de déplacements. De telles limitations sont également à mettre en œuvre dans les centres régionaux.</p>
<b>Liens avec les autres thématiques</b>	Fiches n°10 à 16 et 30 à 37.



Gestion des transports individuels motorisés			N°22			
Mesures	Coûts d'investissement		Etat du Projet	Horizon de réalisation	Financement CH	Priorité de la mesure
	M CHF	M €				
[GES] Gestion du trafic par signalisation lumineuse (contrôle d'accès, priorités bus, etc.)			7			
[GES] Gestion dynamique du trafic sur le réseau autoroutier (jalonnement, vitesses,...)			7			
[GES] Maintien de la gratuité du réseau autoroutier de l'agglomération			2			
[GES] Mise en œuvre d'une politique de stationnement public dans le cœur d'agglomération et les centres régionaux (tarification, durée,...)			7			
[GES] Mise en œuvre de règlement concernant l'offre en stationnement privé dans toutes les zones urbanisées de l'agglomération			7			
[GES] Jalonnement dynamique du stationnement en ouvrage dans le cœur de l'agglomération et les centres régionaux			7			
[GES] Étude de priorisation des P+R transfrontalier et évaluations opérationnelle (foncier notamment)			7			



## Coopération métropolitaine

### Objectifs

- Promouvoir l'innovation technologique sur le territoire franco-valdo-genevois,
- Renforcer la fonction internationale de l'agglomération en matière d'ONG et de manifestations internationales,
- Promouvoir à l'internationale, de façon conjointe, le territoire transfrontalier franco-valdo-genevois, notamment en mettant en avant les atouts économiques de l'agglomération franco-valdo-genevoise,
- Renforcer à terme les opérations coordonnées de promotion exogène du territoire transfrontalier.

### Stratégies

- Mettre en valeur la position stratégique du territoire franco-valdo-genevois dans le cadre de la mise en réseau des pôles de compétitivité français et des clusters suisses concernés hors et à l'intérieur du territoire,
- Renforcer la spécialisation du territoire en matière d'ONG et de manifestations internationales (salon de l'auto, télécoms, etc...),
- Consolider au niveau qualitatif et élargir au niveau quantitatif l'offre d'accueil des ONG et de manifestations internationales,
- Présenter de façon coordonnée aux investisseurs les projets de territoire et les atouts de l'offre transfrontalière,
- Promouvoir la bi localisation (Europe – Suisse) des entreprises au sein de l'agglomération.

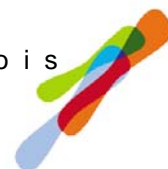
### Actions

- Innovation Technologique (fiche n°150) : Oeuvrer pour que des organisations ou projets de recherche / développement résultant de la mise en réseau des pôles de compétitivité français et des clusters suisses se localisent dans le territoire de l'agglomération, et notamment dans sa partie française.
- Accueil d'organisation non gouvernementales (ONG) et de manifestations internationales (fiche n°151) : élaborer des modes de concertation et de coordination entre les institutions suisses et françaises chargées de l'accueil des ONG ; élaborer une stratégie conjointe à l'échelle de l'agglomération pour l'accueil d'ONG et de manifestations internationales (salon de l'auto, télécoms, etc.) ;
- Promotion économique à l'internationale (fiche n°152) : pérenniser la promotion à l'internationale du territoire à travers les prochaines éditions du MIPIM, réfléchir sur une participation à d'autres manifestations internationales dans le cadre de la Lake Geneva Region, renforcer la collaboration entre les promotions économiques de l'ensemble de l'agglomération



<b>Innovation technologique</b>		<b>150</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Mise en valeur du territoire dans le cadre de la mise en réseau, hors et à l'intérieur du territoire, des pôles de compétitivité français et des clusters suisses concernés, en oeuvrant pour que des organisations ou projets de R&D en résultant se localisent dans le territoire, et notamment dans sa partie française.	
<b>Coûts</b>	A définir.	

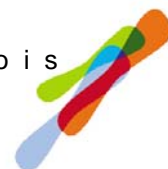
<p><b>Objectif</b></p> <p><b>Description</b></p> <p><b>Constats</b></p> <p><b>Action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectif</b></li> </ul> <p>Promouvoir l'innovation technologique sur le territoire franco-valdo-genevois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Description</b></li> </ul> <p>Située au cœur de l'espace délimité par la Région Rhône-Alpes, l'Arc lémanique et l'Arc jurassien, l'agglomération franco-valdo-genevoise cumule les atouts pour être un carrefour d'innovation technologique, de recherche et de transferts de technologie.</p> <p>La Région Rhône-Alpes compte en effet parmi les plus dynamiques de France dans les domaines des Sciences de la vie, des micro/nanotechnologies, de la recherche en cancérologie, des neurosciences, de l'immunologie, de l'infectiologie, de l'imagerie, de la microélectronique, avec 13 pôles de compétitivité, dont ceux de la mécatronique en Haute-Savoie et de la plasturgie dans l'Ain.</p> <p>Les domaines de la recherche médicale cités ci-dessus se retrouvent dans l'Arc lémanique, avec en outre la génomique, la protéomique et la bio-informatique. L'Arc jurassien se distingue dans la microtechnique et les microsystèmes complexes, ainsi que la robotique et les équipements de très haute précision. Toute la Région romande excelle également dans la recherche et les applications de nouveaux matériaux.</p> <p>Dans ce contexte et en réponse à la démarche de coopération métropolitaine, lancée par l'Etat français, le Comité régional franco-genevois (CRFG) et le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont réuni en 2006 un groupe de travail traitant de l'innovation technologique. Son objectif pour la période 2006-2007 était d'identifier les leviers à mettre en œuvre pour développer la capacité d'innovation et ses retombées économiques potentielles sur le territoire transfrontalier. La démarche a été motivée par le haut potentiel que représentent les collaborations transfrontalières en matière scientifique, ainsi que les opportunités qui pourraient en découler en matière de transfert de technologie et de création d'entreprises innovantes.</p>
--	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Constats</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Côté suisse, on assiste depuis au développement de l'industrie biotechnologique et des technologies médicales entre Genève, Lausanne, Fribourg, Valais et Neuchâtel.</li> <li>- L'arc lémanique et la Région Rhône-Alpes sont l'univers naturel de collaboration franco-suisse en matière d'innovation technologique. Le territoire du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, situé de façon stratégique, peut jouer un rôle d'interface.</li> <li>- Plusieurs projets de coopération transfrontaliers sont déjà en cours, soutenus par la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie (FFSRT) créée en 2006 dans un cadre régional et cantonal plus large.</li> <li>- En effet, les Hôpitaux universitaires et l'Université de Genève, sont impliqués dans les recherches sur le vieillissement qui se déroulent sur le Biopark d'Archamps. Parallèlement, un centre de recherche mutualisée est en cours de lancement (projet MIND) à Archamps dans le domaine de la micro-électronique appliquée, avec deux partenaires français et un partenaire suisse important, provenant de l'Arc jurassien : le LETI / MINATEC (CEA, Grenoble), le CSEM (Neuchâtel) et le C4i (Archamps).</li> <li>- De plus, la Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie travaille déjà à identifier d'autres projets scientifiques transfrontaliers porteurs.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Action</b> <p>Le sous-groupe de travail « Innovation technologique » (du groupe de travail « Economie » du CRFG) propose de mettre en valeur la position stratégique du territoire franco-valdo-genevois dans le cadre de la mise en réseau des pôles de compétitivité français et des clusters suisses concernés hors et à l'intérieur du territoire, en oeuvrant pour que des organisations ou projets de recherche/développement en résultant se localisent dans le territoire de l'agglomération, et notamment dans sa partie française.</p> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> <p>CRFG, Groupe de travail « Economie » - Sous-groupe de travail « Innovation technologique ».</p> </li> <li>▪ <b>Porteur</b> <p>Le traitement des thèmes métropolitains est assuré par les commissions du CRFG, par la coopération des structures compétentes en termes de promotion économique dans chaque territoire de l'agglomération, en lien avec le COPIL du Projet d'agglomération.</p> </li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre</b></p>	<p>Coordination des différentes structures impliquées.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Economie.</p>



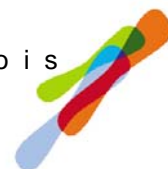
Innovation technologique					N°150	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Œuvrer pour que des organisations ou projets de recherche et développement en résultant se localisent dans le territoire de l'agglomération, et notamment dans sa partie française	A définir		1	A définir	A définir	CRFG



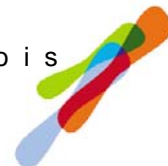
<b>Accueil d'Organisations non gouvernementales et de manifestations internationales</b>		<b>151</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Concertation et coordination entre les institutions suisses et françaises chargées de l'accueil des ONG ; Elaboration une stratégie conjointe à l'échelle de l'agglomération pour l'accueil d'ONG et de manifestations internationales.	
<b>Coûts</b>	A définir.	

<p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p> <p><b>Actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Objectifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la fonction internationale de l'agglomération.</li> <li>- Renforcer la spécialisation du territoire en matière d'ONG.</li> <li>- Consolider au niveau qualitatif et élargir au niveau quantitatif l'offre d'accueil des ONG dans le territoire franco-valdo-genevois.</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des modes de concertation et coordination entre les institutions suisses et françaises chargées de l'accueil des ONG.</li> <li>- Elaboration d'une stratégie conjointe à l'échelle de l'agglomération pour l'accueil d'ONG et de manifestations internationales (salon de l'auto, télécoms, etc.).</li> </ul> </li> <li>▪ <b>Actions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler à un fichier commun d'ONG.</li> <li>- Identifier les modalités de la méthode de coordination à mettre en place entre Genève et les territoires français.</li> <li>- Brosser un panorama précis de l'offre.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b></p> <p><b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> CRFG, Projet d'agglomération.</li> <li>▪ <b>Porteur</b> Le traitement des thèmes métropolitains est assuré par les commissions du CRFG, par la coopération des structures compétentes en termes de promotion économique dans chaque territoire de l'agglomération, en lien avec le COFIL du Projet d'agglomération.</li> </ul>
<b>Modalité de mise en œuvre et</b>	Coordination des différentes structures impliquées ; partenariat complexe permettant la coproduction.

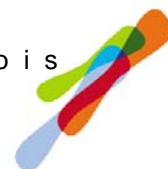




<b>méthodologie</b> <b>Calendrier</b>	Calendrier à définir.
<b>Modalités d'évaluation</b>	A définir.
<b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b>	Economie.

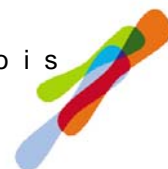


Accueil d'Organisations non gouvernementales et de manifestations internationales					N°151	
Actions	Coûts		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	€				
Travailler à un fichier commun d'ONG.	A définir		1	A définir	A définir	CRFG
Identifier les modalités de la méthode de coordination à mettre en place entre Genève et les territoires français.	A définir		1	A définir	A définir	CRFG et PA
Brosser un panorama précis de l'offre.	A définir		1	A définir	A définir	CRFG et PA



<b>Promotion économique à l'internationale</b>		<b>152</b>  toute l'agglomération
<b>Projets clés</b>	Pérenniser la promotion transfrontalière du territoire à travers du MIPIIM ; Favoriser la participation conjointe à d'autres manifestations internationales de promotion économique ; Renforcer la collaboration entre les promotions économiques de l'ensemble de l'agglomération.	
<b>Coûts</b>	Edition 2008 du MIPIIM : 430'000 CHF (252'941 €).	

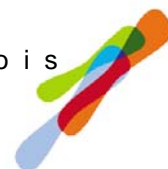
<p><b>Description</b></p> <p><b>Objectifs</b></p> <p><b>Stratégies générales</b></p> <p><b>Résultats attendus</b></p>	<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir à l'internationale, de façon conjointe, le territoire de l'agglomération notamment en mettant en avant les atouts économiques de l'agglomération franco-valdo-genevoise.</li> <li>▪ Renforcer à terme les opérations coordonnées de promotion exogène du territoire transfrontalier.</li> </ul> <p><b>Stratégies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présenter de façon coordonnée aux investisseurs les projets de territoire et les atouts de l'offre transfrontalière et</li> <li>▪ promouvoir la bi localisation (Europe – Suisse) des entreprises au sein de l'agglomération :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser la promotion économique à l'internationale du territoire franco-valdo-genevois autour du label « Lake Geneva Region », qui comprend le canton de Genève, le canton de Vaud (pour l'agglomération Lausanne-Morges), les différentes agences françaises et suisses chargées de la promotion économique des territoires de l'agglomération ainsi que des partenaires privés.</li> <li>- Assurer la présence de l'agglomération franco-valdo-genevoise sur le stand « Lake Geneva Region » du MIPIIM, le Marché international des professionnels de l'immobilier, pour y présenter les projets de territoire des collectivités franco-valdo-genevoises.</li> <li>- Assurer la participation de l'agglomération franco-valdo-genevoise au Comité restreint du consortium « Lake Geneva Region » (MIPIIM).</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Résultats attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser la promotion transfrontalière du territoire à travers les prochaines éditions du MIPIIM.</li> <li>- Réfléchir sur une participation à d'autres manifestations internationales dans le cadre</li> </ul>
---	---



	<p>du stand Lake Geneva Region.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aboutir à terme à une promotion exogène coordonnée du territoire transfrontalier.</li> </ul>
<p><b>Pilotage de l'action</b> <b>Porteur de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pilotage</b> Comité restreint MIPIM de la « Lake Geneva Region » et Projet d'agglomération</li> <li>▪ <b>Porteur</b> Le traitement des thèmes métropolitains est assuré par les commissions du CRFG, par la coopération des structures compétentes en termes de promotion économique dans chaque territoire de l'agglomération, en lien avec le Comité de pilotage du Projet d'agglomération.</li> </ul>
<p><b>Modalité de mise en œuvre et méthodologie</b> <b>Calendrier</b></p>	<p>Coordination des différentes structures impliquées ; partenariat complexe permettant la coproduction.</p> <p>Calendrier annuel selon chaque édition du MIPIM – autres calendriers à définir selon les manifestations internationales retenues.</p>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>A définir.</p>
<p><b>Liens avec les autres thématiques du Projet</b></p>	<p>Economie.</p>



Promotion économique à l'internationale						N°152
Actions	Coûts (selon budget prévisionnel 2008)		Etat du projet	Horizon de réalisation	Financement	Responsable
	KCHF	K€				
MIPIM – Edition 2008	430	252'941	7	Mars 2008	Collectivités publiques et partenaires privés	Consortium Lake Geneva Region
Participation à d'autres manifestations internationales dans le cadre du stand « Lake Geneva Region »	A définir		1	A définir	A définir	A définir
Renforcement de la collaboration entre les promotions économiques de l'ensemble de l'agglomération	A définir		1	A définir	A définir	A définir
<b>Coûts totaux – MIPIM Edition 2008</b>	<b>430</b>	<b>252'941</b>				
<b>Participation à d'autres manifestations et renforcement de la collaboration entre les promotions économiques</b>	<b>A définir</b>	<b>A définir</b>				

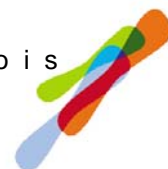


## 8. Sigles et abréviations

01	Département (français) de l'Ain
74	Département (français) de la Haute-Savoie
ADE	Agence de développement économique du Pays de Gex – Bassin bellegardien
AGEDRI	Association franco-valdo-genevoise pour le développement des relations interrégionales (transfrontalière)
APP	Accord préalable en matière de prix de transfert
APU	Accord préalable en matière de prix unitaire
ARC	Association régionale de coopération du Genevois (France)
AUPON	Aménagement urbain ponctuel
B+R	Station vélos à une gare RER (Bike + Ride)
C4i	Centre de compétences en conception de circuits intégrés (Archamps, France)
CE	Critère d'efficacité
CEA	Commissariat à l'énergie atomique (Grenoble, France)
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire (à l'origine Conseil européen pour la recherche nucléaire)
CEST	Coordination économique et sociale transfrontalière
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse
CFA	Centre de formation pour apprentis
CH	Confédération helvétique
CGPME	Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (France)
CICG	Centre international de conférences de Genève
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLE	Conseil lémanique pour l'environnement (transfrontalier)
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers (France)
COPIL	Comité de pilotage
COPRO	Comité de projet
CRFG	Comité régional franco-genevois (transfrontalier)
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique SA (Neuchâtel)
CTEF	Contrat territorial emploi formation
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (France)
DCTI	Département des constructions et des technologies de l'information du Canton de Genève
DELAR	Délégation du Conseil d'Etat genevois aux affaires régionales
DES	Département de l'économie et de la santé du Canton de Genève
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (anciennement DATAR, France)
DIP	Département de l'instruction publique
DIRE	Département de l'intérieur du Canton de Vaud
DTPR	Comité stratégique pour le développement des transports publics régionaux (transfrontalier)
EB	Exigences de base
EBAG	Ecole des beaux-arts du Genevois (France)
EES	Evaluation environnementale stratégique
EIS	Etude de l'impact sur la santé
EMS	Emploi métropolitain supérieur
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPA	Équipe dédiée Projet d'agglomération
ESPU	Étude mixte espaces publics - infrastructure transport
FER	Fédération des entreprises romandes (Suisse)



FFSRT	Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie (transfrontalière)
FNADT	Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (France)
FTI	Fondation des terrains industriels (Genève)
GLCT	Groupement local de coopération transfrontalière
HEAD	Haute école d'art et de design (France)
HES	Haute école spécialisée (Suisse)
HQE	Haute qualité environnementale
HUG	Hôpital universitaire de Genève
IFF	Installation à forte fréquentation
IGN	Institut géographique national (France)
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques (France)
INTERREG	Programme d'initiative communautaire interrégional de l'Union européenne
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LETI	Laboratoire d'électronique et des technologies de l'information (France)
MD	Mobilités douces (marche à pied, vélo)
MDS	Marché de définition simultané
MED	Maison de l'économie et du développement
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MEP	Mandat d'études parallèles
MICA	Mon-Ideé - Communaux d'Ambilly
MINATEC	Pôle européen de micro- et nanotechnologies (France)
MIND	Projet Microtechnologies for Industries (transfrontalier)
MIPIM	Marché international des professionnels de l'immobilier
NCCR	National center of competence in research (Suisse)
NOx	Oxydes d'azote
OCM	Office cantonal de la mobilité
ODT	Office du développement territorial (Suisse)
OFS	Office fédéral de la statistique (Suisse)
ONG	Organisation internationale non gouvernementale
P+R	Parking relais
PACA	Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération
PDHT	Plan directeur de l'habitat transfrontalier
PLU	Plan local d'urbanisme
PM10	Polluant: particules ou poussières
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PPDE	Politique des pôles de développement économique
PSD	Projet stratégique de développement
PSE	Parc scientifique EPFL
RRA	Région Rhône-Alpes
RER	Réseau (ferroviaire) express régional
ROSAM	Projet Romandie - Sillon alpin microtechnologies (transfrontalier)
R&D	Recherche et développement
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT	Schéma de cohérence territoriale (France)
SDS	Schéma directeur de secteur
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales (Genève)
SITG	Système d'information du territoire de Genève
SITL	Système d'information du territoire lémanique (transfrontalier)
SMEDT	Syndicat mixte d'étude des déplacements et des transports
SPE	Service public de l'emploi
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère



SROS	Schéma régional d'organisation sanitaire (France)
TC	Transports collectifs (ou transports publics)
TCMC	Tramway Cornavin - Meyrin - CERN
TCOB	Tramway Cornavin - Onex - Bernex
TCSP	Transport collectif en site propre
TGV	Train à grande vitesse
TI, TIM	Transports individuels motorisés
TP	Transports publics (ou transports collectifs)
TRANS	Etude transport
UAPG	Union des associations patronales genevoises
UIG	Union industrielle genevoise
ULCC	Union lémanique des chambres de commerce
ZEB	Programme (suisse) de développement de l'infrastructure ferroviaire (Zukünftigen Entwicklung der Bahnprojekte)